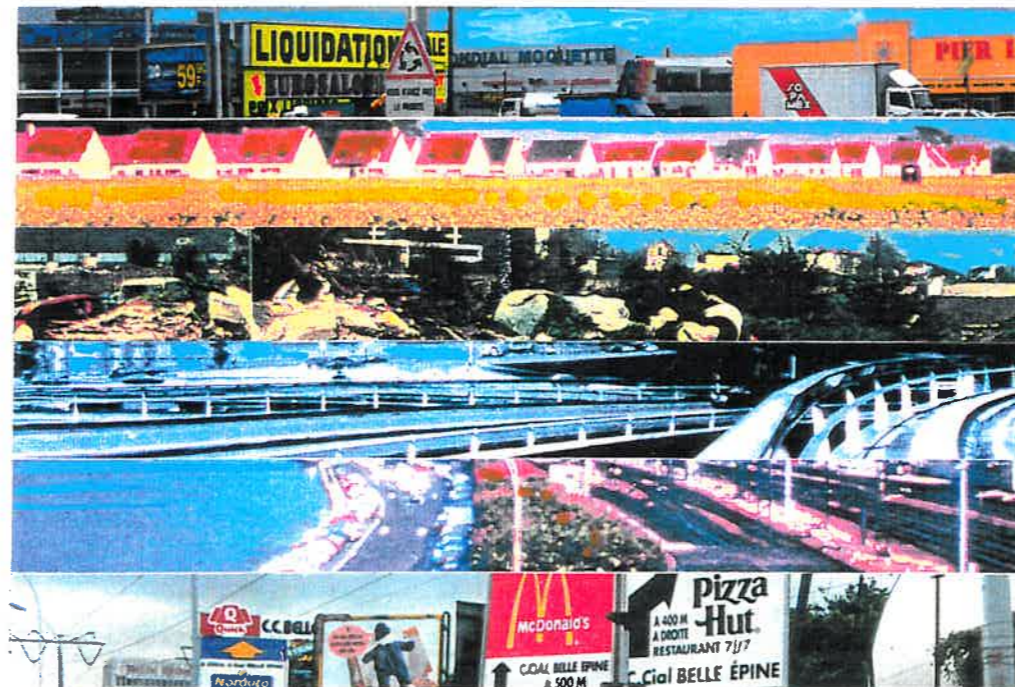


PAYSAGE D'ILE-DE-FRANCE LES SITUATIONS CRITIQUES

IDENTIFICATION ET PROPOSITIONS D'ACTIONS



REGION D'ILE-DE-FRANCE

**PAYSAGE D'ILE-DE-FRANCE
LES SITUATIONS CRITIQUES**

IDENTIFICATION ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France
Directeur Général : Jean-Pierre Dufay
Division Aménagement de l'Espace. Directeur : François Dugény
Chef de projet : Pierre-Marie Tricaud

Etude réalisée par l'agence Desvigne/Dalnoky
François Neveux - paysagiste
Nathalie Tardat - architecte-urbaniste

D1 491 I.S.B.N. 2.7371.1132-3

JUIN 1995

PAYSAGE D'ILE DE FRANCE

LES SITUATIONS CRITIQUES

IDENTIFICATION ET PROPOSITIONS D'ACTIONS

| Sommaire | Page |
|--|-------------|
| .Introduction | 1 |
| .Sites déstructurés, entrées de Ville | 2 à 8 |
| .Discontinuités et ruptures d'échelle | 9 à 16 |
| .Sites abandonnés ou rejetés | 17 à 23 |
| .Insertions des réseaux et des infrastructures | 24 à 30 |
| .Perte de lisibilité de la géographie | 31 à 37 |
| .Incongruités et aberrations | 38 à 43 |

INTRODUCTION

Dans le cadre de son Plan paysages, la Région d'Île-de-France entend impulser une série d'actions de réhabilitation des sites dégradés. Dans un premier temps, des opérations de "résorption des points noirs" ont été lancées, à l'instar de ce qui a déjà été fait dans d'autres régions. Une convention avec EDF permet d'enfouir des tronçons de lignes à haute tension. Des projets de réaménagement de carrières ont été ou sont menés avec les industries du granulat. Comme le nom de "points noirs" l'indique, ces actions visent à supprimer des nuisances ponctuelle, sachant que ces dégradations localisées exercent une sorte de rayonnement négatif sur un environnement plus vaste que leur emprise, amenant d'autres dégradations alentour.

La réhabilitation des paysages ne peut se réduire à des actions de résorption. Le paysage est en effet en permanente évolution, et le problème est souvent moins celui de lieux qu'ils conviendrait d'embellir — même en allant au-delà du camouflage ou de la suppression de "points noirs" — que celui de "situations critiques" — "situation" désignant à la fois le lieu et le mécanisme de transformation.

L'objet de la présente étude est donc d'identifier des situations critiques du paysage et d'imaginer des outils de maîtrise de leur évolution. Intervenir sur le paysage consiste à anticiper certains mécanismes. Une situation critique, en train de basculer, souligne la nécessité de l'action, au moins de la vigilance et de l'attention permanente ; au contraire, le "point noir", au même titre qu'un "haut lieu", semble une exception, une unité singulière que l'on peut contenir et isoler.

Pour chaque catégorie de situations, selon les enseignements des situations à évolution positive, des actions sont identifiées, permettant l'amélioration de situations négatives. Ces actions sont présentées sous forme d'esquisses exemplaires ou "prototypes".

Six grandes catégories de situations critiques ont été établies:

- **Sites déstructurés, entrées de ville** : le paysage des entrées de ville est devenu en permanente mobilité, non structuré, capable d'engendrer des friches, fait d'automobiles, de publicités et de constructions légères où l'espace public dévolu aux piétons est pratiquement absent.
- **Discontinuités et ruptures d'échelle** : le télescopage d'échelles dans les développements urbains à l'intérieur d'une agglomération ou à sa périphérie, les mutations brutales de l'espace rural comme les lotissements extensifs, engendrent un paysage chaotique, inachevé ; il rompt l'équilibre du paysage préalablement établi.
- **Sites abandonnés ou rejetés** : les friches de toute nature, les décharges sauvages et les activités non valorisantes consommatrices d'espaces de plein air, telles que les casses d'autos, sont d'autant plus dégradantes pour le paysage qu'elles ont un fort effet d'entraînement sur leur environnement.
- **Insertion des réseaux et des infrastructures** : certaines grandes infrastructures comme les autoroutes, les lignes TGV ou à haute tension, modifient considérablement les sites et n'établissent aucune relation avec eux. Les problèmes se posent notamment à leurs franges (clôtures, talus, murs anti-bruit, arrières de villes...) et à leur rencontre (échangeurs, faisceaux parallèles...). Ils se traduisent dans les espaces résiduels et dans la piètre qualité des articulations.
- **Perte de la lisibilité de la géographie** : l'occultation de la structure géographique qui constitue l'ossature majeure du paysage d'Île de France est fréquente, notamment par un urbanisme proliférant. Cela contribue à la perte des repères paysagers de la banlieue.

- **Incongruités et aberrations** : des objets (ouvrages, aménagements, mobiliers urbains...) mais surtout leur accumulation ou leur décoration, particulièrement lorsqu'il s'agit de publicité, de mobiliers urbains ou d'infrastructures, encombrant l'espace extérieur et lui font perdre la lisibilité de sa structure. Parfois cela conduit à des situations grotesques qui détruisent l'esprit des lieux.

Ces catégories sont illustrées par des planches (composées de textes et d'images) dont chacune représente l'un des thèmes d'analyse ou de proposition suivants :

- **Problématique générale** : présentation du problème, du mécanisme de sa formation et de ses effets pervers.
- **Analyse concrète** : les problèmes sont identifiés et détaillés dans leurs conséquences.
- **Solutions à court terme** : présentation d'actions rapides à mettre en place pour diminuer le problème ou enrayer son aggravation. L'échelle d'intervention est souvent locale.
- **Solutions long terme** : elles concernent souvent un territoire plus vaste et coordonnent plusieurs actions afin de supprimer le problème.
- **Exemple** : de façon concrète, le traitement de l'exemple illustre, en général, une des solutions proposées à long terme ; elle se décompose en une planche "lecture" et une planche "proposition".
- **Prototype** : traite d'un problème paysager plus ponctuel que l'exemple, mais en revanche très fréquent et propose une solution simple, à court terme, pour le résoudre ; le coût de cette action est chiffré et détaillé par postes de travaux de manière à la rendre opérationnelle.

L'accent est mis sur le caractère pédagogique et expérimental de l'étude: elle doit sensibiliser les acteurs locaux aux mécanismes divers de dégradation du paysage qui mettent en péril le fragile équilibre du paysage francilien, afin de leur faire prendre conscience de la nécessité de se mobiliser à leur rencontre et elle doit leur en donner les outils. Toutefois, aussi large que soit cette étude, elle n'a pas la prétention de formuler un recensement exhaustif des solutions pouvant être apportées aux différentes situations critiques. D'autres, bien sûr, peuvent s'y ajouter à la condition d'émaner de la même préoccupation de ne pas camoufler le problème mais de le traiter à sa source.

D'une façon générale, cette étude montre que souvent les problèmes recensés pourraient être éliminés dès leur origine s'il existait une concertation entre les différents intervenants, notamment en ce qui concerne la réalisation d'infrastructures. La plupart des solutions proposées établissent également la nécessité d'une collaboration en amont des projets entre les partenaires, en particulier entre concessionnaires et collectivités territoriales. Il s'agit de développer le partenariat dans l'action.

L'étude montre également que les solutions les plus aptes à résoudre ces situations sont à l'échelle territoriale. Il s'agit de mesurer de façon globale l'impact de chaque projet ou proposition et de ne jamais le prendre isolément.

SITES DESTRUCTURES, ENTREES DE VILLE



Espace public encombré et non fédérateur



Espaces extérieurs aménagés au moindre coût



Commerces en vitrine sur la voie



Urbanisation particulière façonnée par l'automobile, de la voie au parking

PROBLEMATIQUE GENERALE

Les principales voies de pénétration des agglomérations connaissent une forme d'urbanisation particulière, liée à leur accessibilité automobile et aux opportunités foncières qu'elles offrent, qui amènent le développement d'activités économiques basées sur la distribution de masse et la consommation d'espace à faible coût. Il s'agit d'être vu des automobilistes (vitrines sur voie et affichage publicitaire massif), de les accueillir (parkings de surface en nappe), et de s'installer au moindre coût (constructions légères et aménagements minimums).

Ces mécanismes, indépendants de l'identité des lieux, créent des paysages hétérogènes de périphérie, sans composition et banalisés par la juxtaposition de stéréotypes, que la course à la taxe professionnelle des communes encourage.

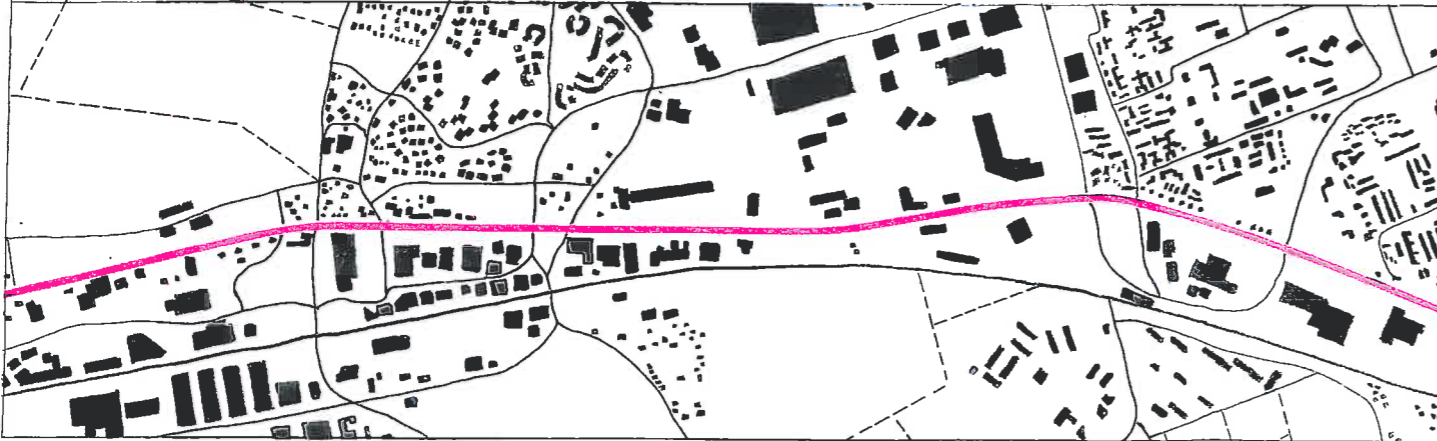
"Sans harmonie, l'ensemble paraît sauvage, éphémère, résultant d'intérêts à court terme, sans vocation à s'insérer dans le patrimoine de la ville". Avec la vitesse, il prend encore plus de relief. La fermeture de certains commerces laisse de véritables friches.

Étant donnée l'importance de ces entrées dans la perception de la ville, pour son image et son attractivité, leur qualité urbaine doit être améliorée, notamment par une organisation globale de l'espace. La loi du 2/02/95 prévoit d'ailleurs que dès 1997, sans plan d'entrée de ville, il n'y aura plus de construction possible à moins de 100 m de l'axe de ces grandes voies.

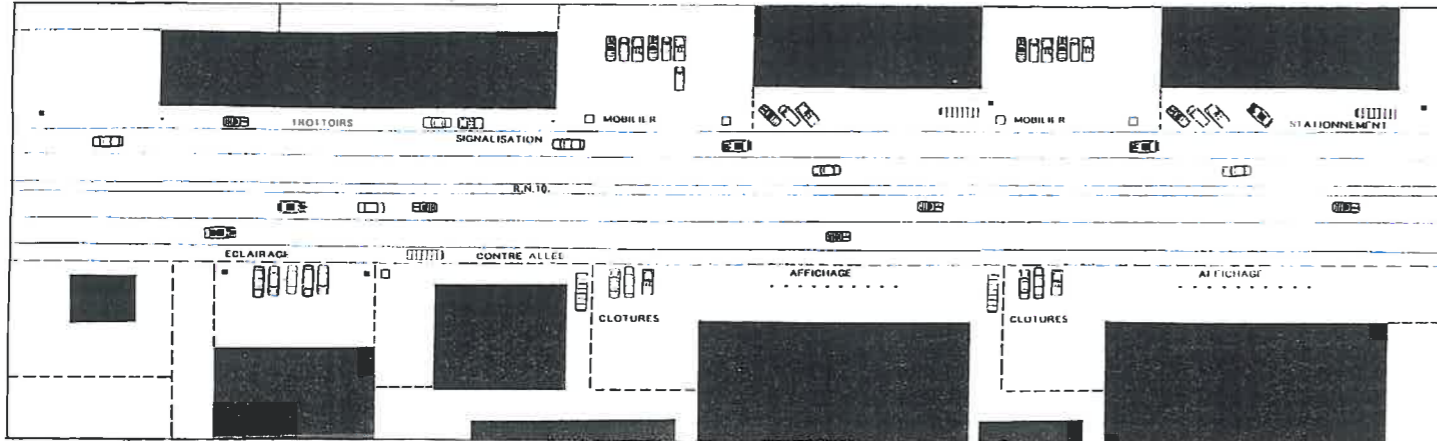
SITES DESTRUCTURES, ENTREES DE VILLE



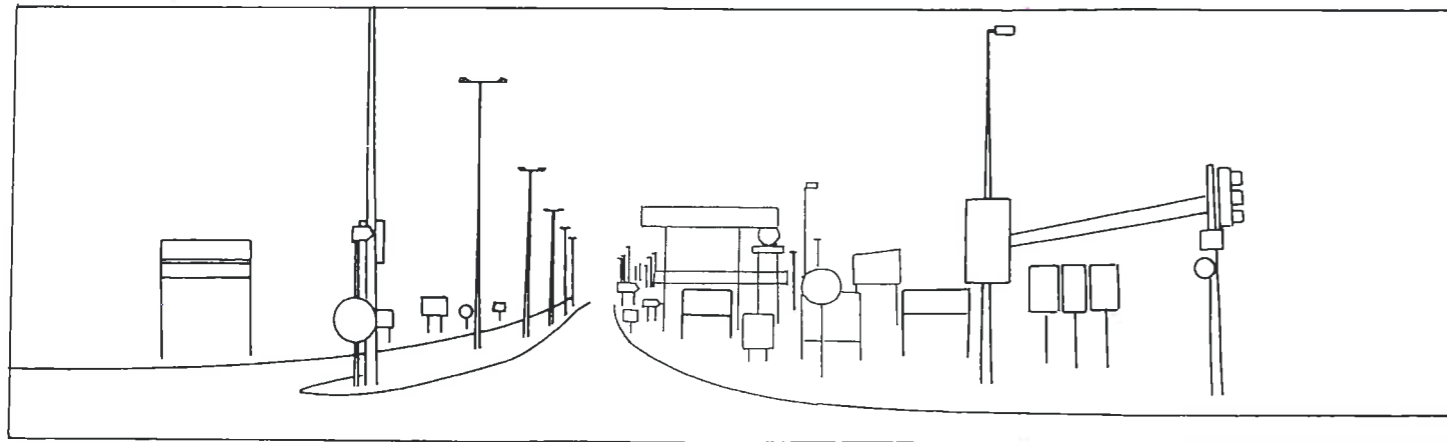
Lecture difficile de l'espace (multitude des formes, messages et couleurs)



Discontinuité des formes urbaines



Absence d'espace public hors voirie



Encombrement des lieux par l'affichage, le mobilier, la signalisation, les véhicules...

PROBLEMES IDENTIFIES: ANALYSE CONCRETE

DISCONTINUITÉ DES PRATIQUES ET DES FORMES

Les zones d'activités et les zones commerciales ne ressemblent ni aux structures urbaines, ni aux zones rurales: en termes de dimension, de forme, il y a "étrangeté" entre ces trois milieux. Aucune transition n'est ménagée, de sorte que les limites sont des lieux de grande violence visuelle.

ABSENCE D'ESPACES PUBLICS

Il n'y a pas de limite visible entre la voirie et les parkings privés, de sorte que l'espace "public" consiste en la succession des aires de desserte et de stationnement. Aucun projet ne les fédère, et leur aspect est nécessairement résiduel. Le passage d'un commerce à l'autre, est souvent impossible sans voiture. Le traitement de ces espaces indéterminés est approximatif, et souvent à la limite de l'abandon.

ENCOMBREMENT DE L'ESPACE

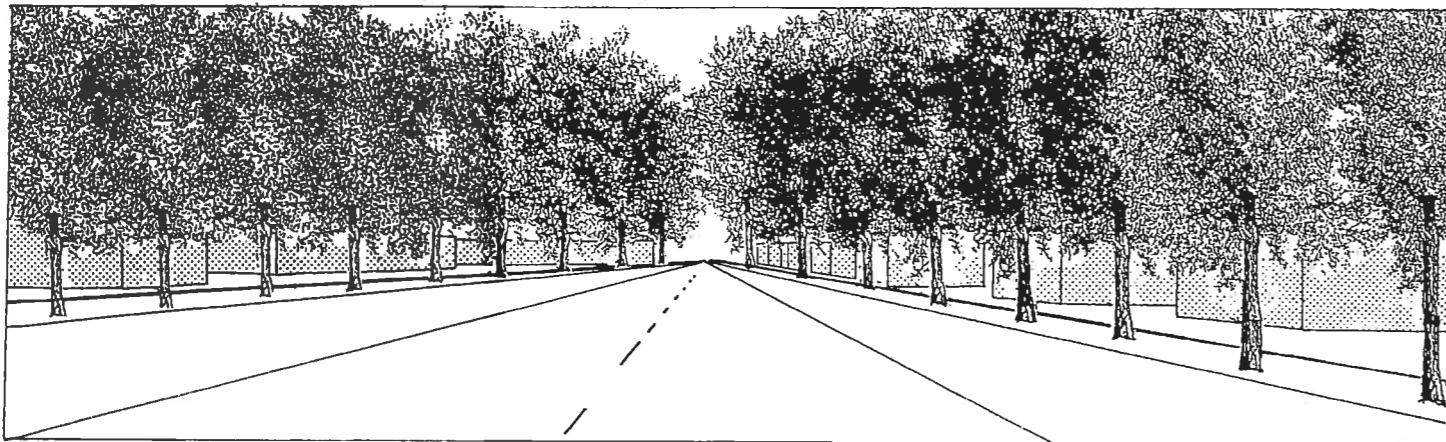
Encombrement par l'affichage, la signalétique, les dispositifs, les clôtures, le système d'éclairage, les réseaux, les véhicules et les stocks de matériaux.

L'ensemble de ces objets, souvent non conformes aux règlements d'urbanisme, a une présence visuelle quelquefois supérieure à celle des bâtiments.

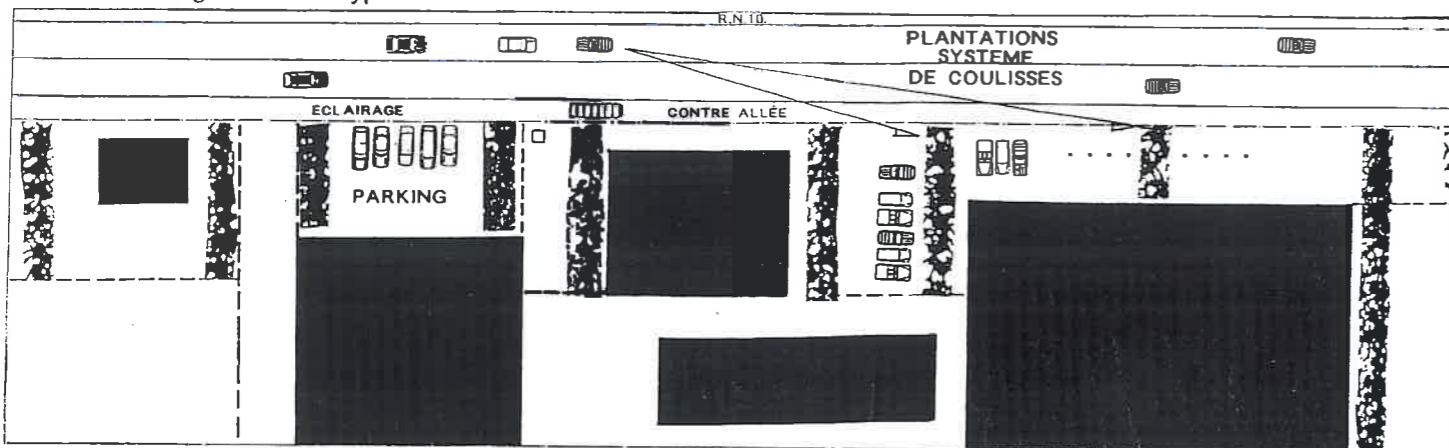
SITES DESTRUCTURES, ENTREES DE VILLE



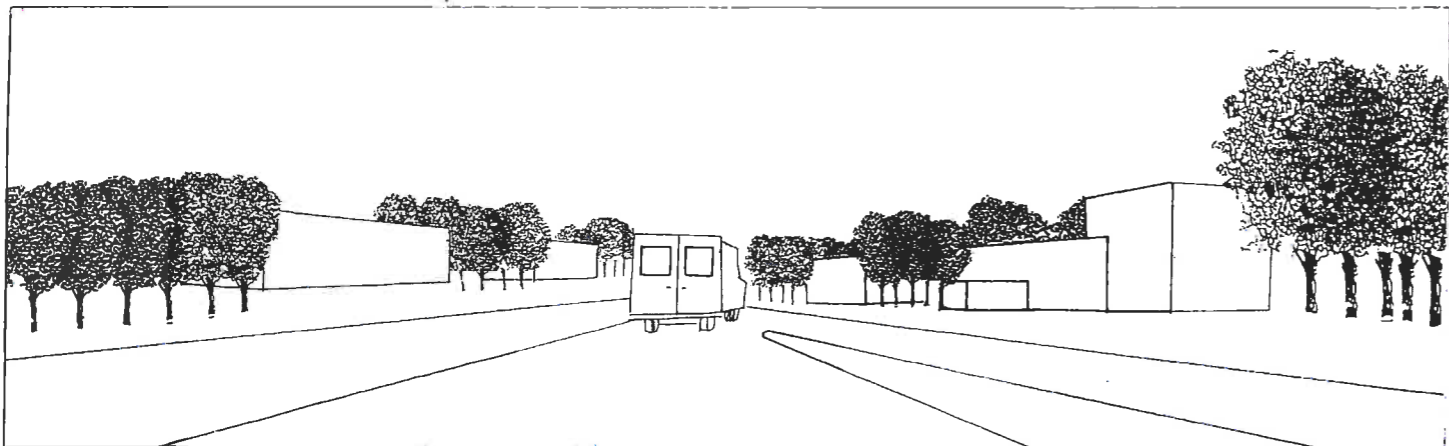
Structure regroupant les enseignes (Nîmes Ville Active)



Plantations d'alignement de type routier



Plantations à l'intérieur et en limite de parcelles



Paysage de coulisses à créer

SOLUTIONS COURT TERME / PETITE ECHELLE

STRUCTURE REGROUPANT LES ENSEIGNES

Elle forme un premier plan architectural qui doit s'imposer aux bâtiments disparates et fédérer les parkings.

Référence: Nîmes Ville Active (architecte Jean Nouvel).

Cette solution est une façade, maîtrisée par la collectivité, mais dont la durée de vie correspond à celle des bâtiments. Au regard de l'évolution de la ville, il s'agit donc bien d'un court terme.

PLANTATIONS D'ALIGNEMENT DE TYPE ROUTIER

Et maîtrise des réseaux, de l'éclairage, de la signalétique routière, des bordures et terre-pleins.

Il s'agit du traitement d'une route, qui retrouve une structure paysagère, tout en conservant une transparence vers les activités commerciales. Elle s'éloigne de son statut routier pour celui d'une avenue. Mais si sa trace est pérenne, elle influe cependant peu sur la structure du territoire alentour.

PLANTATIONS A L'INTÉRIEUR ET EN LIMITES DES PARCELLES

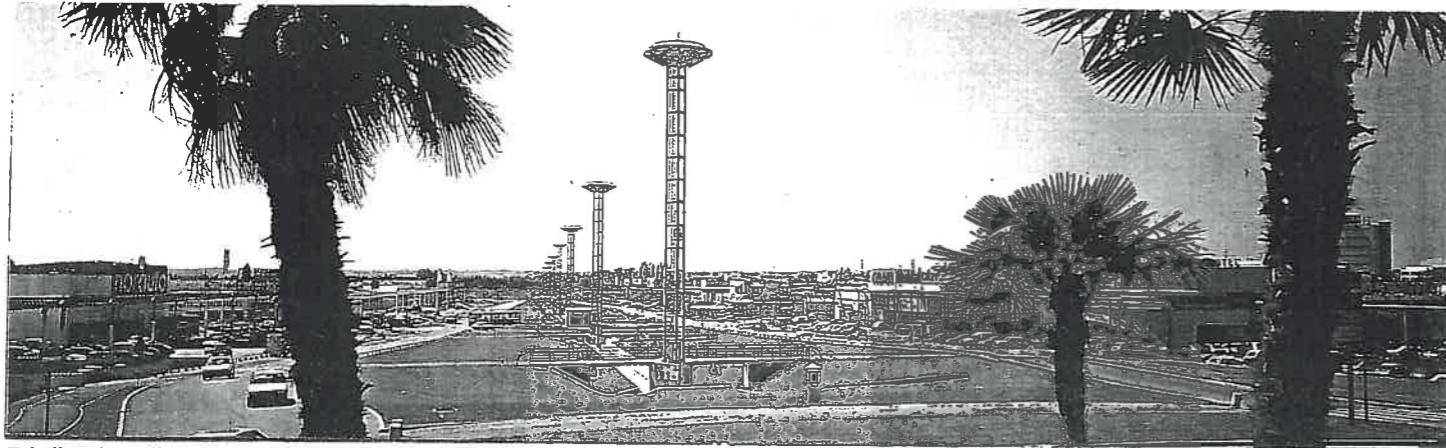
Constitution d'un paysage de "coulisses", d'une sorte de bocage urbain qui privilégie les haies transversales.

Il s'agit d'un décor qui fédère la vue perspective, et laisse la transparence vers les activités commerciales.

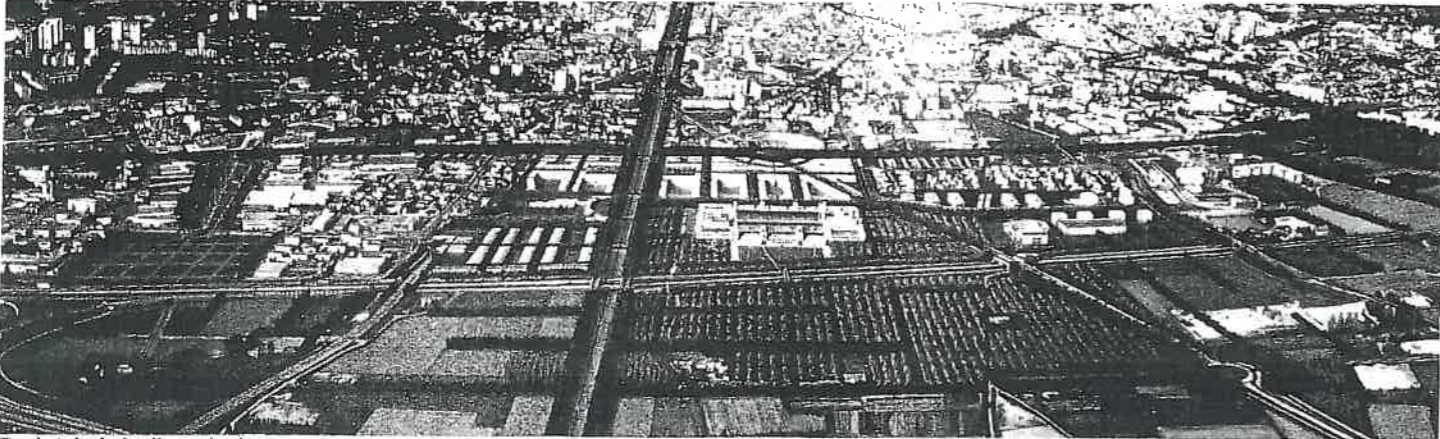
Il s'agit d'une prescription aux privés, dont la mise en œuvre est économique.

L'effet peut être fort, car il dépend du linéaire planté, qui peut être élevé sur une surface faible. Mais la structure du territoire reste fragile, à cause de cette faiblesse de la surface plantée.

SITES DESTRUCTURES, ENTREES DE VILLE



Réalisation d'espace public structurant



Projet à échelle urbaine



Recomposition du territoire par des structures paysagères (vergers, bosquets...)

SOLUTIONS LONG TERME / GRANDE ECHELLE

PROJET URBAIN

Il s'agit d'un véritable projet d'urbanisme organisant le développement péri-urbain. Les réseaux de circulations et d'espaces publics sont définis et déterminent des parcelles. La structure publique a une pérennité alors supérieure à celle des surfaces commerciales.

Référence: projet urbain sud de Nîmes.

ESPACE PUBLIC

Constitution d'espaces publics très largement dimensionnés, relativisant l'importance des surfaces commerciales. Ces espaces rendent la pratique piétonnière possible: le public circule d'un magasin à l'autre. Une vie urbaine s'installe. L'espace public amène une véritable existence aux zones péri-urbaines.

RECOMPOSITION DU TERRITOIRE

Réconciliation entre la zone péri-urbaine et la campagne. Les traitements paysagers ménagent des transitions: les parcellaires établissent des correspondances et les structures végétales se tissent. Les haies bocagères se prolongent en limites des parcelles commerciales. Les boisements ou vergers — formes encore plus caractéristiques de l'Île-de-France — se prolongent sous forme de plantations de parkings. Il s'agit d'une sorte de "remembrement". Les "plans de paysage" sont à même d'organiser ce type de démarche.

SITES DESTRUCTURES, ENTREES DE VILLE



Paysage aux abords de l'entrée de ville: étrangeté vergers/zone commerciale

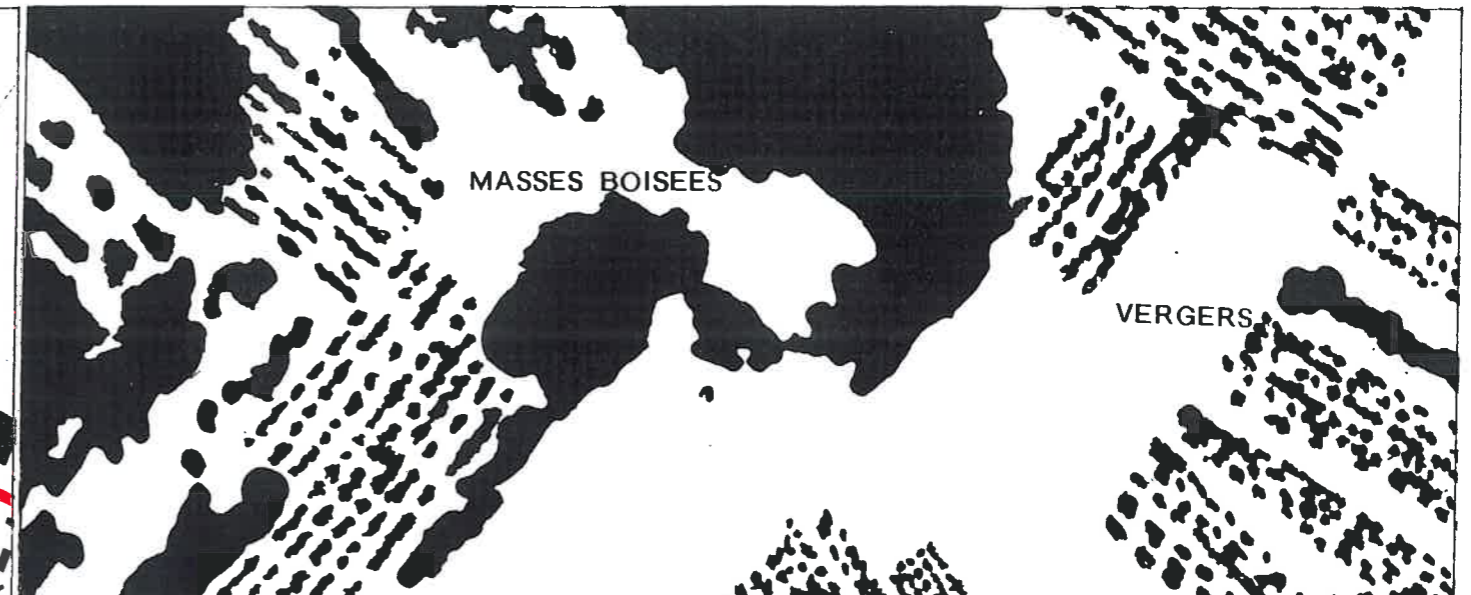


Banalité de l'entrée de ville, stéréotype de zone d'activités et de commerces



Végétation existante: vergers, bosquets

Bâti existant: hétérogénéité



Vocabulaire paysager présent (bosquets libres et vergers)

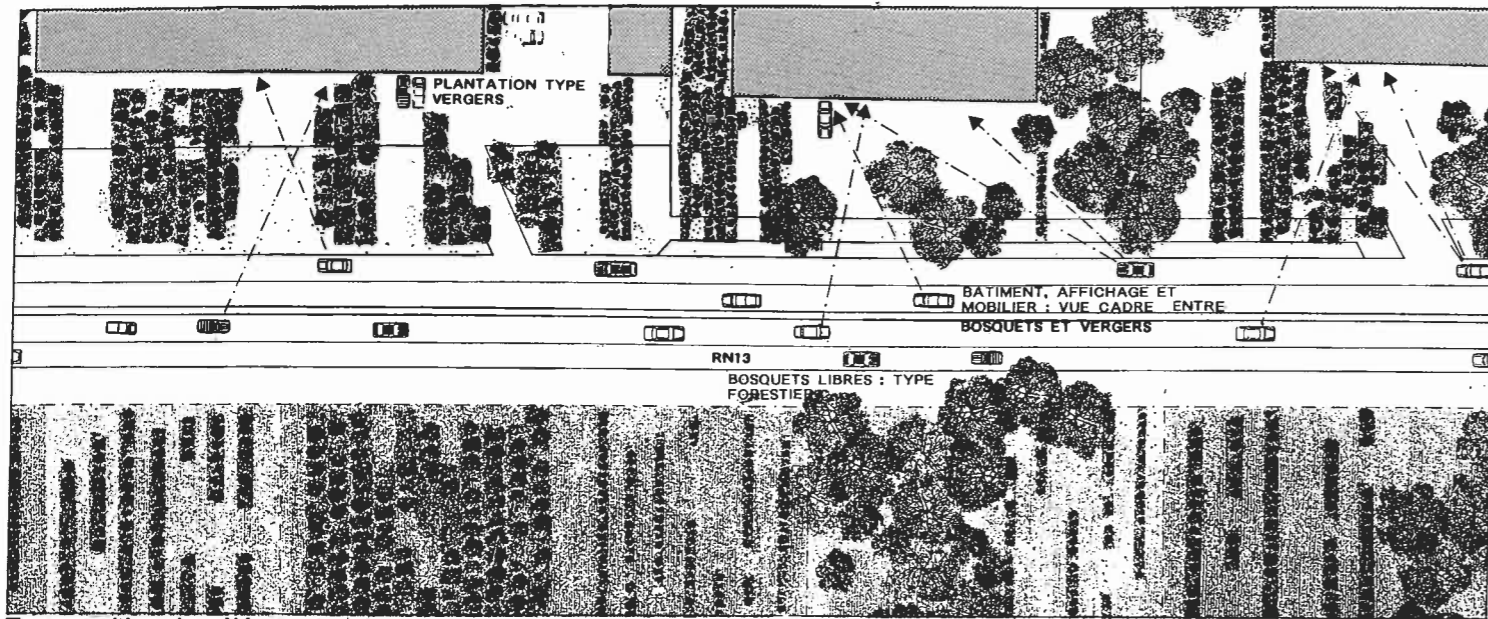
EXEMPLE : LECTURE

A l'image de tant d'autres, cette entrée dans l'agglomération parisienne par la nationale 13 se présente en une zone industrielle et surtout commerciale qui s'étale de part et d'autre de la voie.

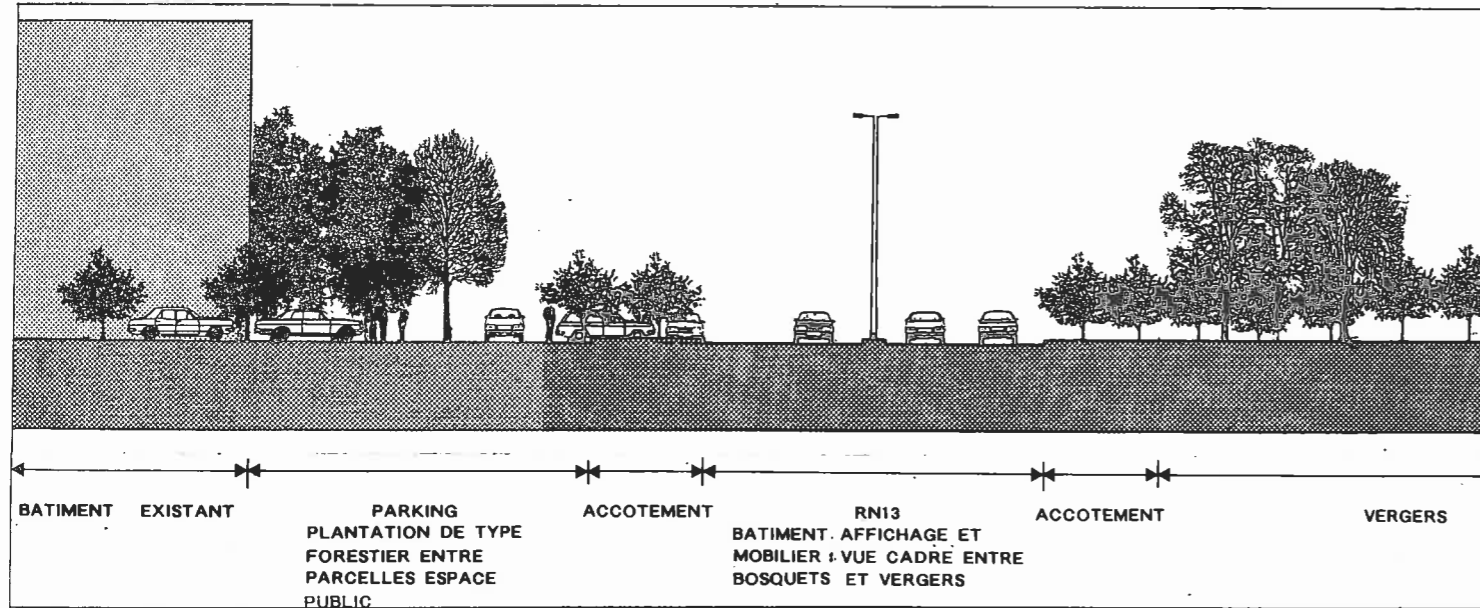
Elle offre la banalité du stéréotype de ces zones: espace public réduit au système viaire, grande hétérogénéité entre les échelles des bâtiments et entre les parcelles, en même temps qu'une constance de nappes de parking et de foisonnement d'enseignes et de panneaux publicitaires.

Au second plan, la présence de l'activité horticole qui environne la zone est encore visible et la juxtaposition des vergers et de la zone commerciale paraît étrange. Les principaux éléments spécifiques de ce paysage traditionnel sont les vergers et les bosquets libres (souvent eux-même anciens vergers).

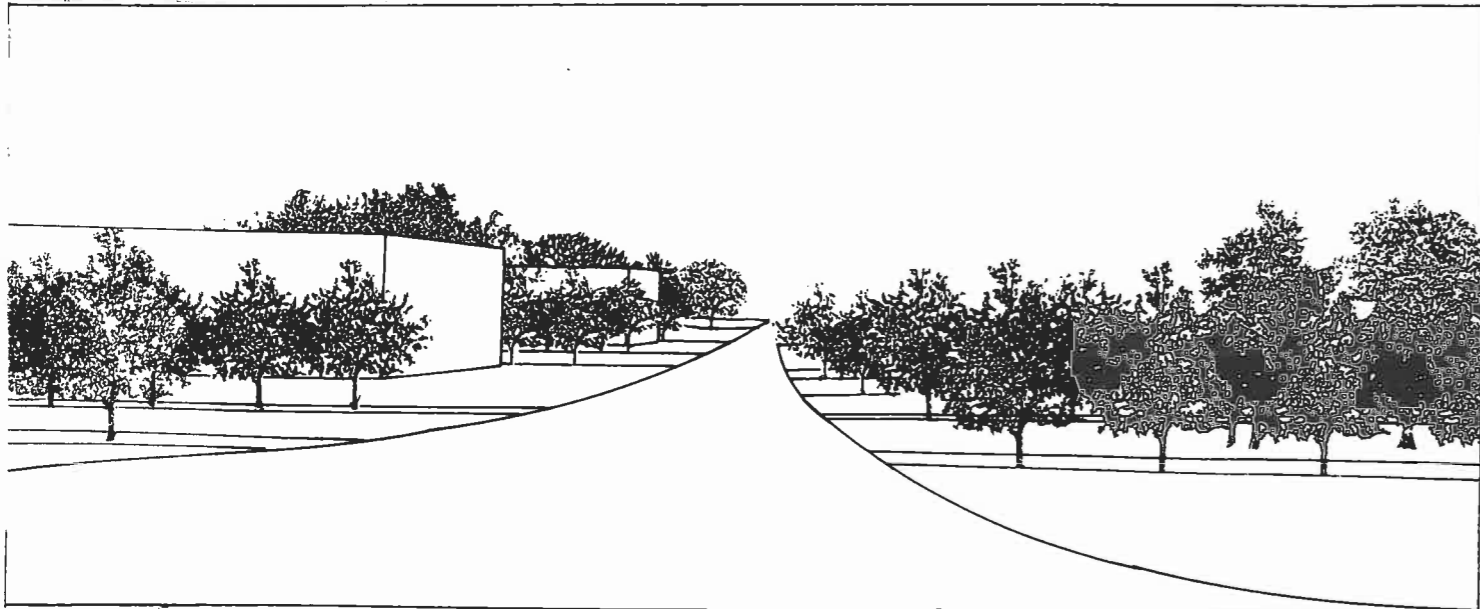
SITES DESTRUCTURES, ENTREES DE VILLE



Transposition des éléments existants: vergers en parkings plantés, bosquets en haies vives



Plan et coupe de principe (vergers et bosquets)



Création d'un paysage de coulisses

EXEMPLE : PROPOSITIONS

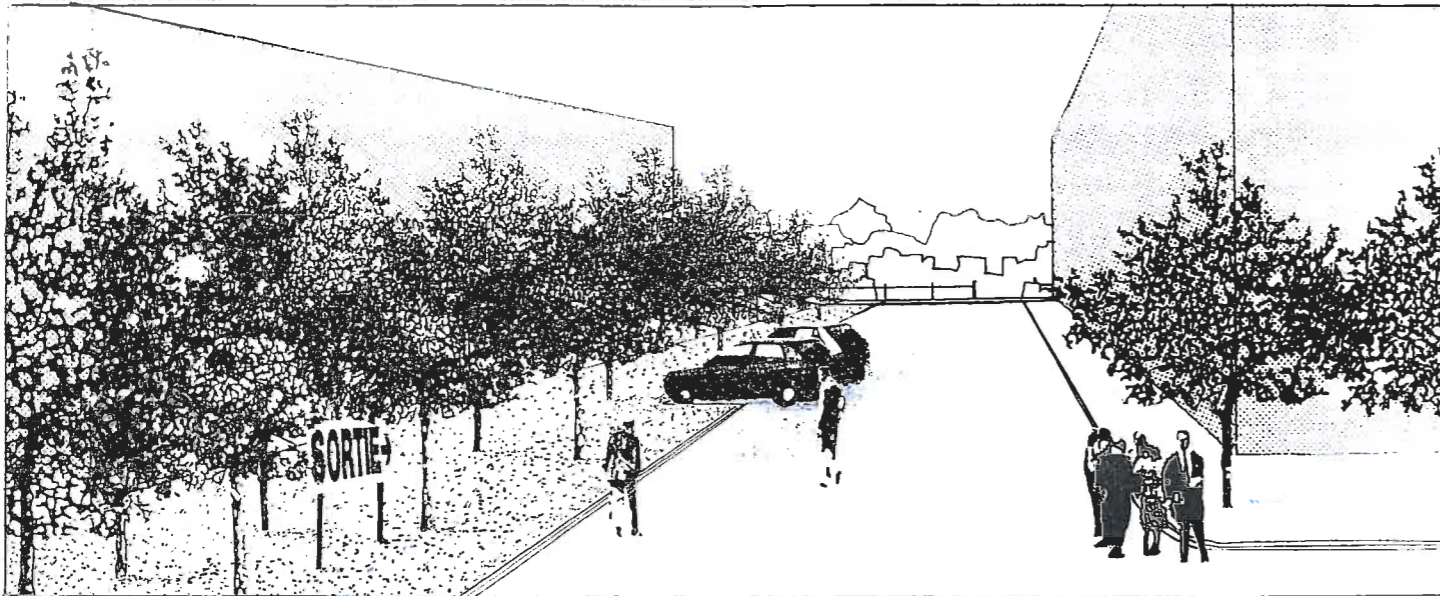
Il s'agit de constituer un paysage de "coulisses" à l'intérieur de la zone pour redonner une certaine homogénéité au site, en transposant les éléments du paysage -vergers et cordons boisés- en éléments de composition paysagère.

Ainsi aux vergers répondent des parkings plantés et aux bosquets des haies vives séparant les parcelles perpendiculairement à la route, l'ensemble laissant la transparence nécessaire à l'activité commerciale. Leur implantation tient compte des espaces disponibles et des possibilités existantes.

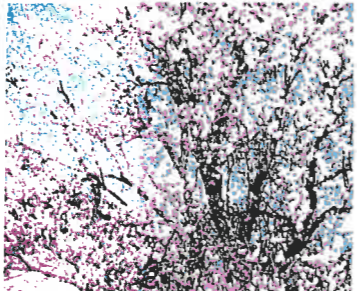
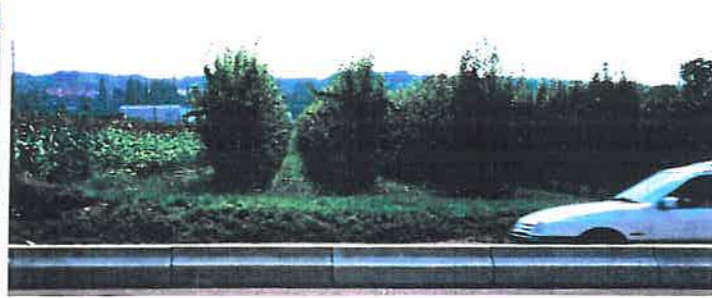
SITES DESTRUCTURES, ENTREES DE VILLE



Problème identifié: espace extérieur sans identité, dénaturant le paysage environnant



Proposition d'action: plantation d'arbres (vergers) selon espace disponible en limite de parcelles



Références et moyens mis en oeuvre

PROTOTYPE

FICHE TECHNIQUE

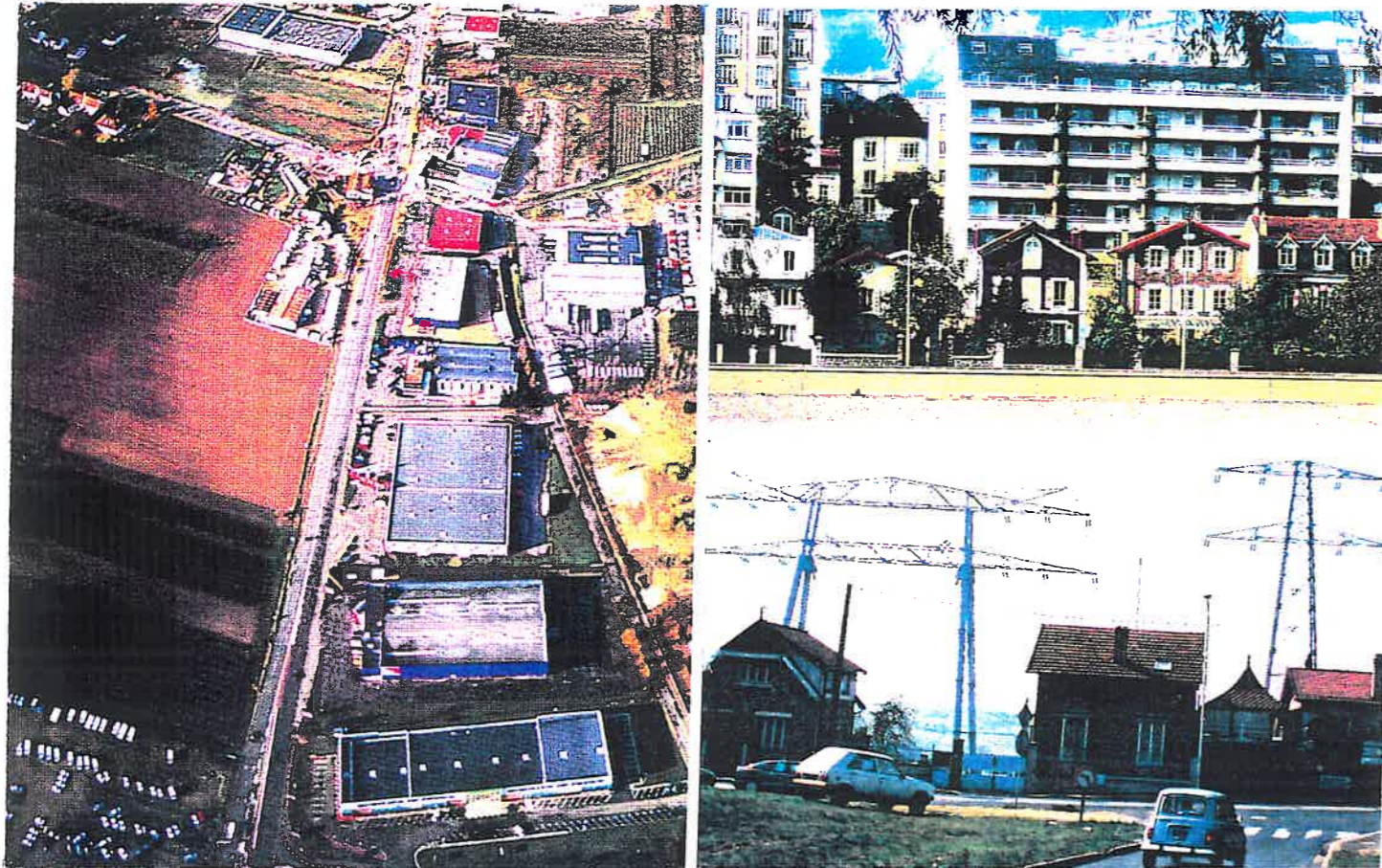
| | | | |
|---|--|--------------------------|-----------------|
| . Identification du problème : | espace extérieur sans identité et dénaturant le paysage environnant | | |
| . Nature de l'intervention : | plantation d'arbres fruitiers ornementaux | | |
| . Personnes concernées : | propriétaires des commerces et collectivité locale | | |
| . Financement des travaux : | Région, Commune, propriétaires des commerces | | |
| . Estimation du montant des travaux : | P.U. | Qt. | P.T. |
| Réalisation : | Arbre de type fruitier ornemental (fourniture, fouille, terre et plantation) | | |
| | 500 F/u | 20 u | 30 000 F |
| | Reprise de pelouse | | |
| | 10 F/m ² | 500 m ² | 5 000 F |
| | Total pour 500 m² | | |
| | (70 F/m²) | 500 m² | 35 000 F |
| Gestion (surcoût par rapport à l'état actuel) : | Entretien courant dont taille douce | | |
| | 80 F/arbre | 20 u | 1 600 F/an |

Les entrées de ville sont des lieux déstructurés où non seulement l'espace public n'a pas de limite nettement identifiable (succession d'aires de desserte et de stationnement), mais où les espaces privés indéterminés sont fréquents, notamment en limite de parcelle. Leur traitement est approximatif et à la limite de l'abandon.

Afin de redonner à ces espaces délaissés une certaine unité, voire une urbanité (et assurer de meilleures transitions entre eux), une action sur l'espace est envisageable à court terme. Il s'agit de le structurer par la plantation d'arbres fruitiers ornementaux, en référence aux vergers alentours, lorsque la place est suffisante, comme l'illustre ce cas entre les aires de stationnement et les bâtiments. Elle permet de retrouver une structure paysagère tout en conservant une transparence nécessaire vers les activités commerciales. Une recomposition des réseaux, éclairage, signalétique... peut être menée en parallèle et parfaire cette action.

La prescription est faite aux propriétaires privés. Le rôle de la collectivité est de les sensibiliser aux caractéristiques paysagères du territoire dans lequel se trouve cette entrée de ville et de les inciter à entreprendre une telle action en versant une participation financière.

DISCONTINUITES ET RUPTURES D'ECHELLE



Forte rupture d'échelle en limite d'urbanisation, entre différents types d'habitat, entre réseaux et constructions



Formes spécifiques d'occupation de l'espace, juxtaposées sans transition



Mutation rapide d'un quartier: collectifs construits au milieu d'habitats individuels



Nappes de pavillons qui rompent l'équilibre ancien entre village, champs et forêt

PROBLEMATIQUE GENERALE

Si parfois de fortes ruptures d'échelle enrichissent le paysage en mettant mutuellement en valeur ses espaces — comme c'est le cas de Manhattan où de petites villas sont aux pieds de gratte-ciel géants — la plupart du temps, ces ruptures influent dessus négativement. Elles sont alors à l'origine de grandes violences, en particulier visuelles.

On les rencontre, le plus souvent, aux franges des agglomérations, où le développement anarchique d'une urbanisation peu maîtrisée, faite d'opportunités foncières, a engendré des dysfonctionnements que traduit, entre autres, leur paysage chaotique. Les architectures développées autour de programmes autonomes, sans que les limites de l'urbanisation aient été pensées, créent des fronts urbains inachevés. La lecture des franges est alors difficile.

Il existe aussi de grandes discontinuités à l'intérieur même des tissus urbains. Elles peuvent provenir d'un zonage excessif dont sont issues des formes spécifiques d'occupation de l'espace, juxtaposées et sans lieu de transition, d'une grande violence visuelle. Ou bien, elles peuvent venir de la trop forte ou trop rapide mutation d'un quartier, par exemple due à la réalisation d'une Zone d'Aménagement Concerté, qui n'aurait pas bien considéré son rapport à l'environnement proche.

Le territoire rural connaît lui aussi des ruptures d'échelle conséquentes induites par de nouveaux modes d'occupation du sol — venant eux-mêmes de nouveaux usages — qui sont très différents des modes traditionnels davantage liés à la géographie (cultures de plateaux, bois ou vergers de coteaux, prairies de fonds de vallées...). Ne correspondant plus à la gestion ancienne de l'espace, ces formes urbaines telles que les nappes exclusivement d'habitat pavillonnaire, les parcs d'activités et autres zones artisanales et commerciales, rompent l'équilibre préalablement établi et gomme l'existence du paysage.

DISCONTINUITES ET RUPTURES D'ECHELLE



Confusion des plans visuels



Juxtaposition de bâtiments de logements et d'activités



Hétérogénéité des échelles



Perte de la perspective visuelle due à l'homogénéité du lotissement



Aucune transition entre le lotissement et les cultures



Absence de structure générale: l'espace public résulte des masses construites



Grande hétérogénéité des clôtures

PROBLEMES IDENTIFIES: ANALYSE CONCRETE

ILLISIBILITÉ DES STRUCTURES

La juxtaposition au hasard de différentes occupations du sol, de différentes formes urbaines, de bâtiments d'échelle différente, sans structuration générale, ne permet pas une lecture globale. Le vide n'a pas de forme propre, il est la résultante des masses construites et non l'armature, la colonne vertébrale fédérant l'ensemble.

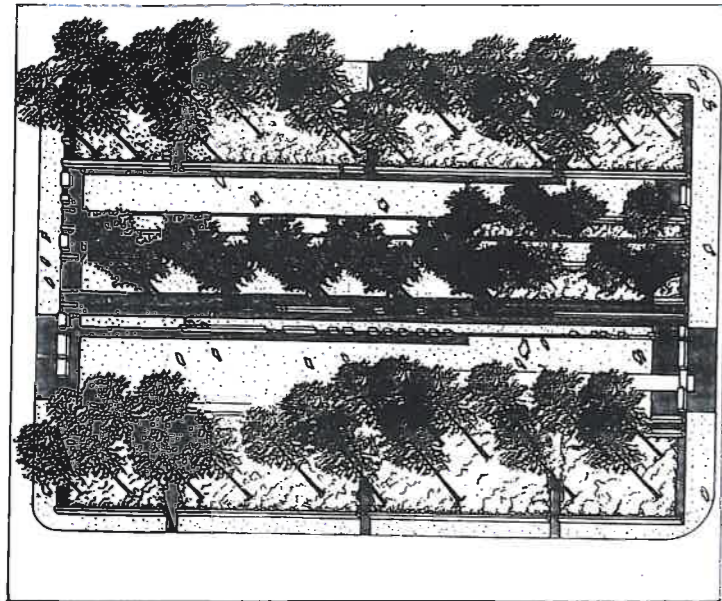
HÉTÉROGÉNÉITÉ DES ÉCHELLES

La confrontation de bâtiments d'échelle très différente engendre une gêne visuelle pour l'homme. La perception humaine est troublée car ses repères fondés sur sa propre dimension sont inopérants.

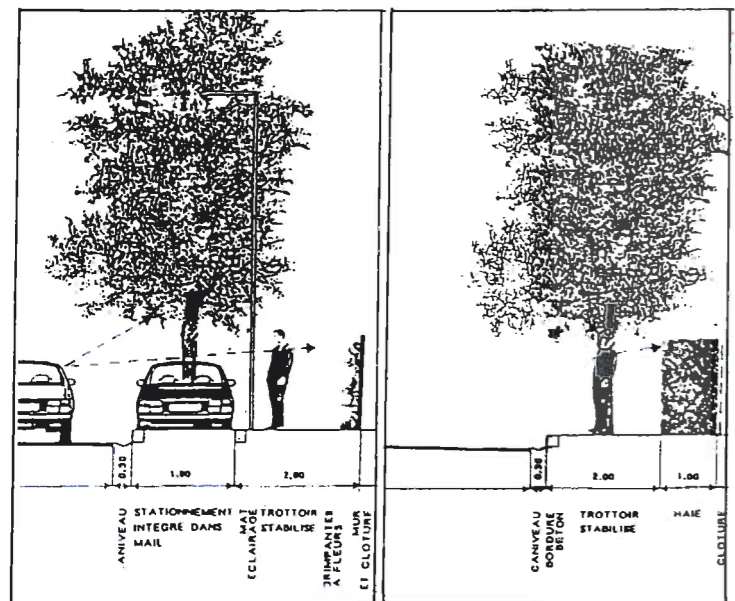
CONFUSION DES PLANS VISUELS ET ABSENCE DE HIÉRARCHIE

La vision en perspective perd sa profondeur de champ et devient frontale: agglomération de tous les plans, absence de vide, que ce soit par rupture d'échelle (grand immeuble derrière des petits) ou par homogénéité (marée construite de pavillons). Cette confusion des plans fait perdre la lisibilité de la morphologie du site.

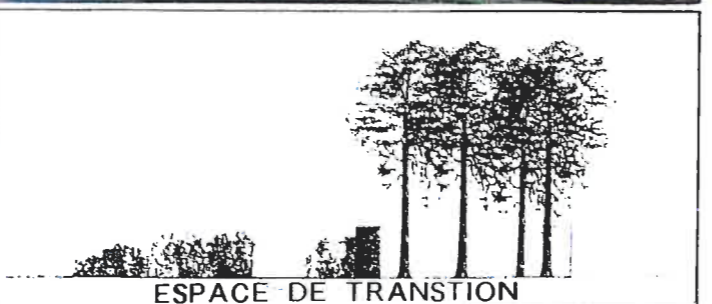
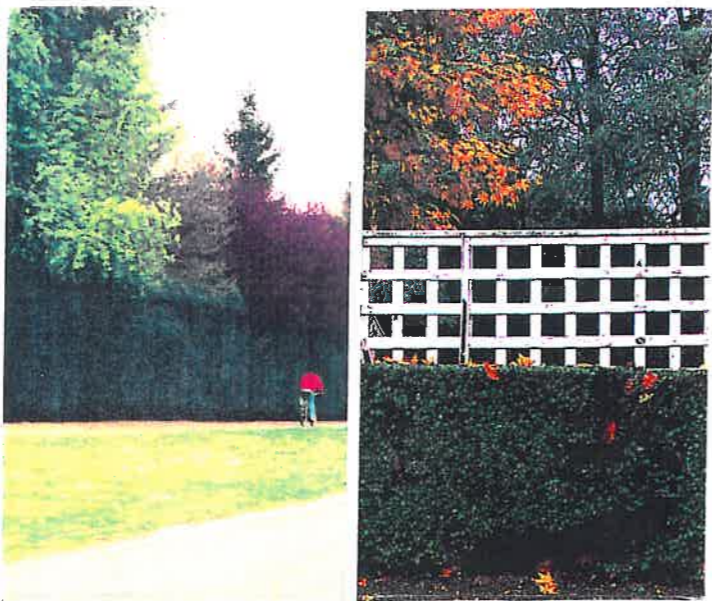
DISCONTINUITES ET RUPTURES D'ECHELLE



Création d'un espace public singulier de transition (Lyon)



Traitement des limites espace privé/espace public (intégration des clôtures dans les haies)



Réalisation d'un espace végétal de transition (St-Quentin-en-Yvelines)

SOLUTIONS COURT TERME / PETITE ECHELLE

CRÉATION D'ESPACES PUBLICS SINGULIERS

Suivant les besoins propres à chaque site, utiliser les espaces libres (réorganisation du domaine public, notamment de la voirie, ou expropriation ou préemption) pour créer des lieux de transition, même de petite taille (placette, square...) entre les différentes échelles.

REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC ET DE SES LIMITES

Elle vise à augmenter la lisibilité, en retraitant cet espace (plantations d'alignement...), en résorbant les espaces résiduels et en édictant des mesures simples sur les parcelles privées en périphérie (unification des clôtures, traitement des arrières).

PLANTATION DES ESPACES INTERMÉDIAIRES

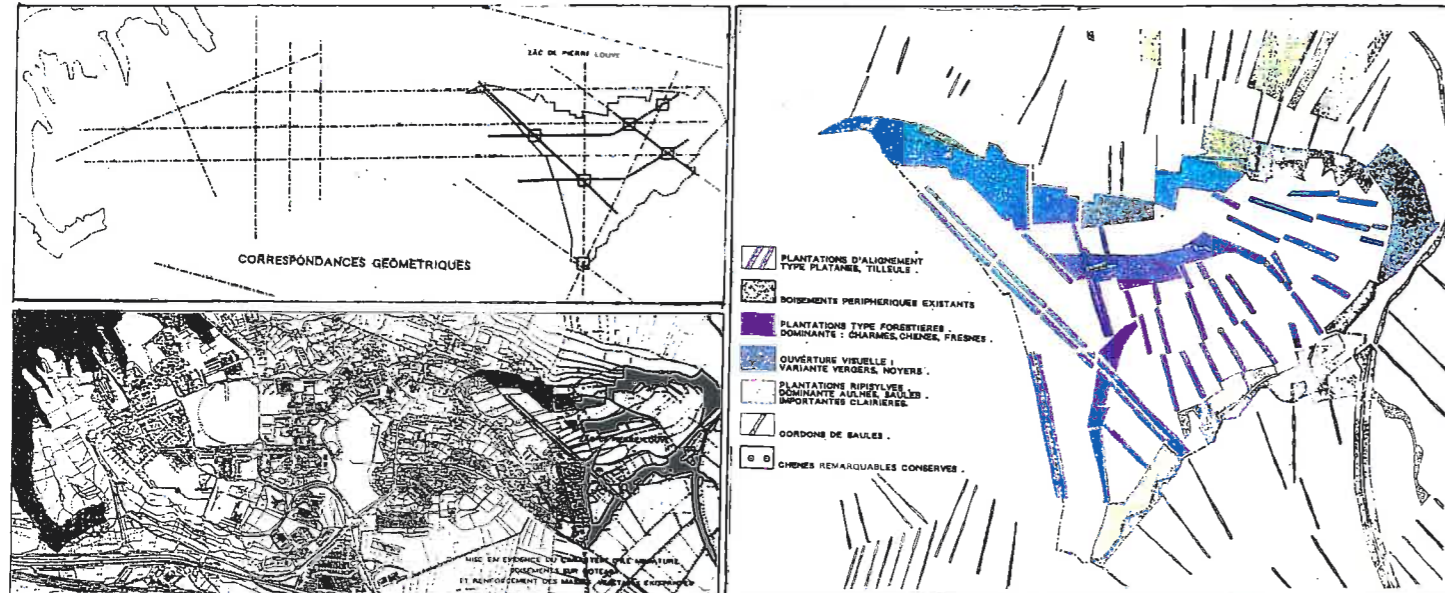
Des espaces intermédiaires trop étroits pour assurer seuls une transition visuelle entre des types urbains différents, ou entre ville et champs, peuvent parfois être cependant assez larges pour installer une bande plantée qui réalise plus efficacement cette transition.

Un bâtiment ou un ensemble isolé de la silhouette d'un bourg ou d'un quartier périphérique peut lui être rattaché par des plantations le long de la voie reliant ces deux entités.

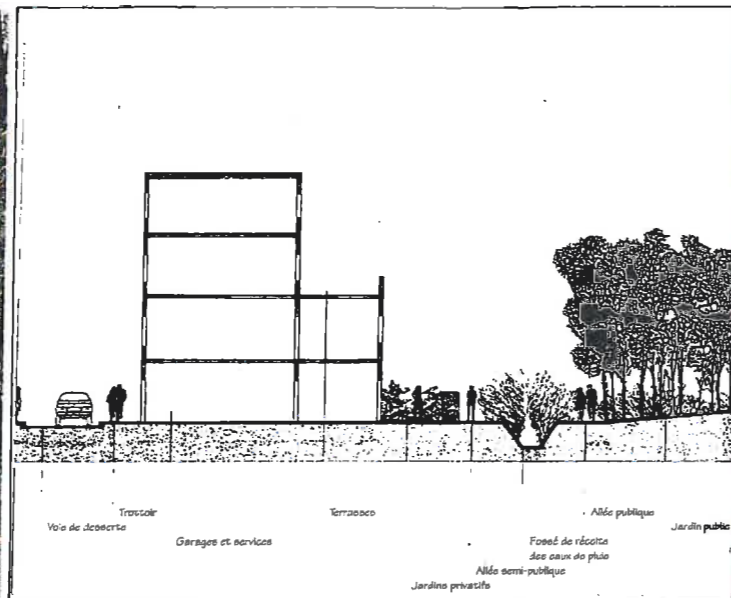
DISCONTINUITES ET RUPTURES D'EHELLE



Projet de paysage. (Isle d'Abeau) - localisation, végétation et parcellaire existants



Structure végétale devant fédérer l'urbanisation future de la Z.A.C. ancrée dans la géographie



Constitution d'une zone de végétation entre le jardin public et les logements Ensemble de logements Les Morins (Antony) (A. Chémétouff)



SOLUTIONS LONG TERME / GRANDE ECHELLE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Aménagement de zones de transition pour réduire les ruptures d'échelle. Soit par un recul établi par rapport aux occupations les plus gênantes comme les industries ou les infrastructures; il crée une respiration que l'on peut végétaliser, et surtout il constitue une limite franche et des fronts urbains achevés. Ou soit par la constitution d'espaces construits avec des formes de transition qui assurent ainsi la cohérence de l'urbanisation.

Création d'un tissu d'espaces publics structurants en intégrant au domaine public les espaces disponibles et utiles à la mise en place de ce réseau manquant pour la lisibilité de l'espace urbain.

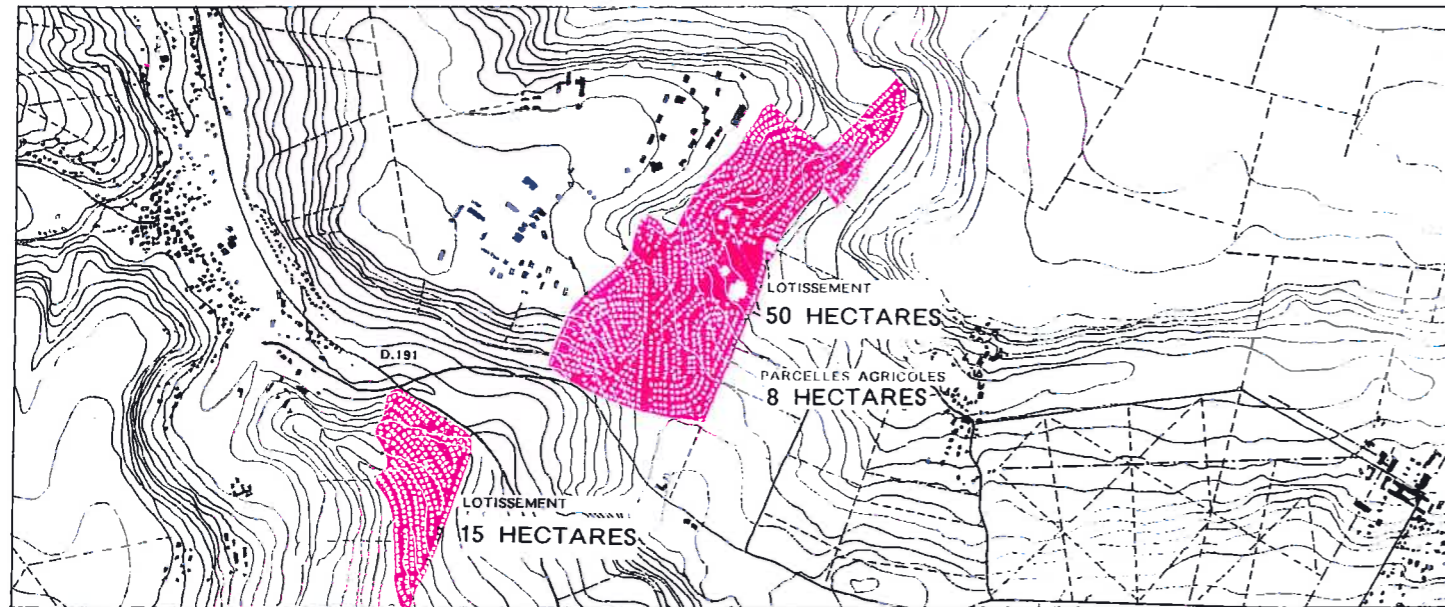
CRÉATION D'ESPACES DE TRANSITION PLANTÉS

Autour d'urbanisations construites au contact direct de l'espace rural, des terrains peuvent être prélevés sur ce dernier pour constituer les espaces de transition qui manquent: parcs, terrains de sport, etc., réinterprétation contemporaine de la ceinture de vergers qui entoure traditionnellement les villages.

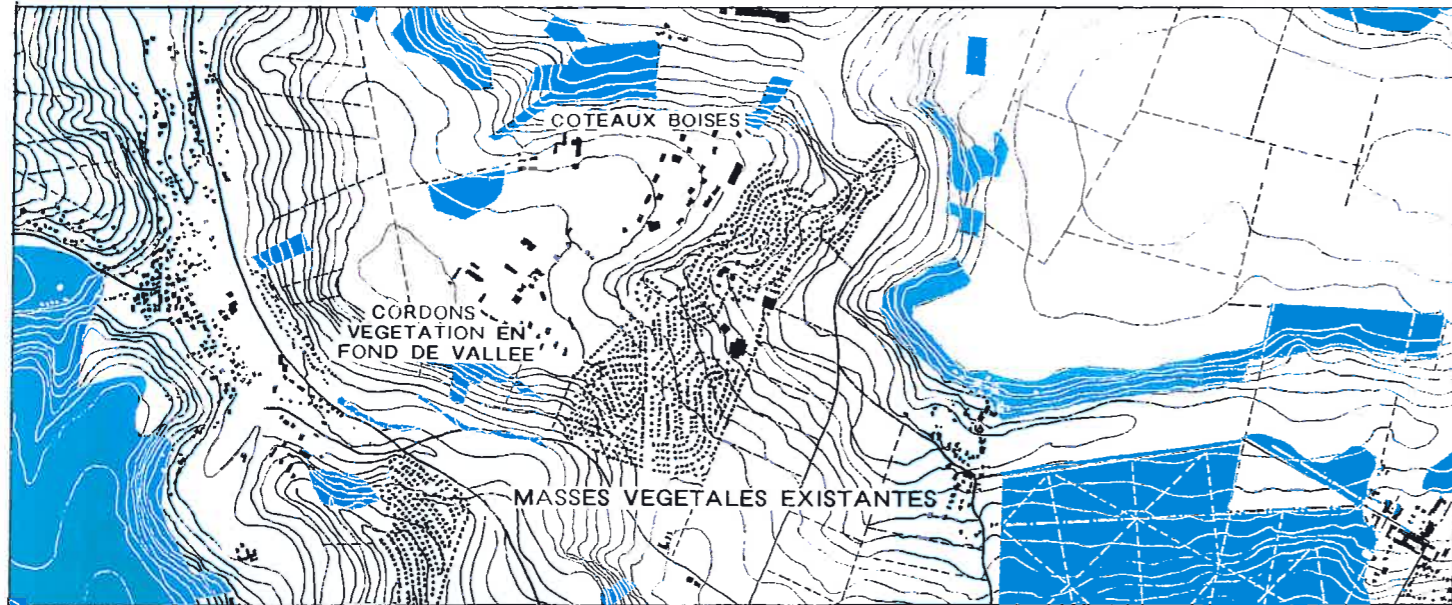
PROJET DE PAYSAGE

Plus généralement, constituer des structures paysagères ancrées dans la géographie et le territoire, qui fédèrent l'urbanisation hétérogène et qui sont des éléments d'identification et d'unité.

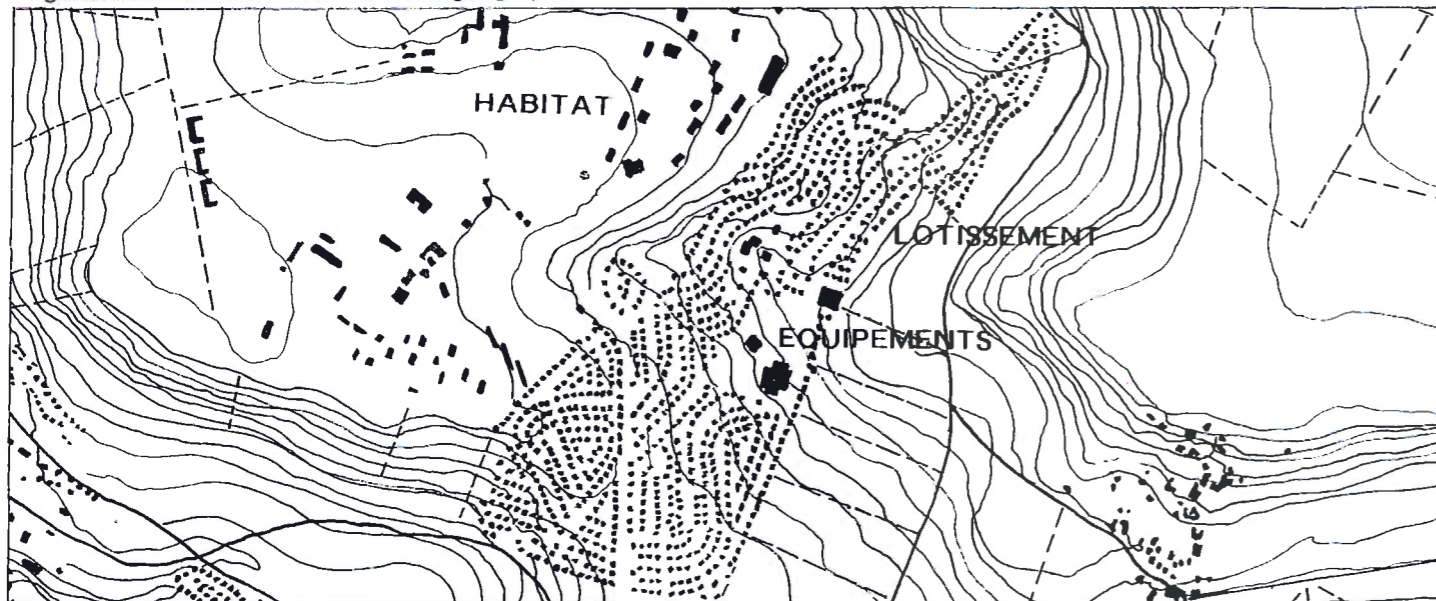
DISCONTINUITES ET RUPTURES D'ECHELLE



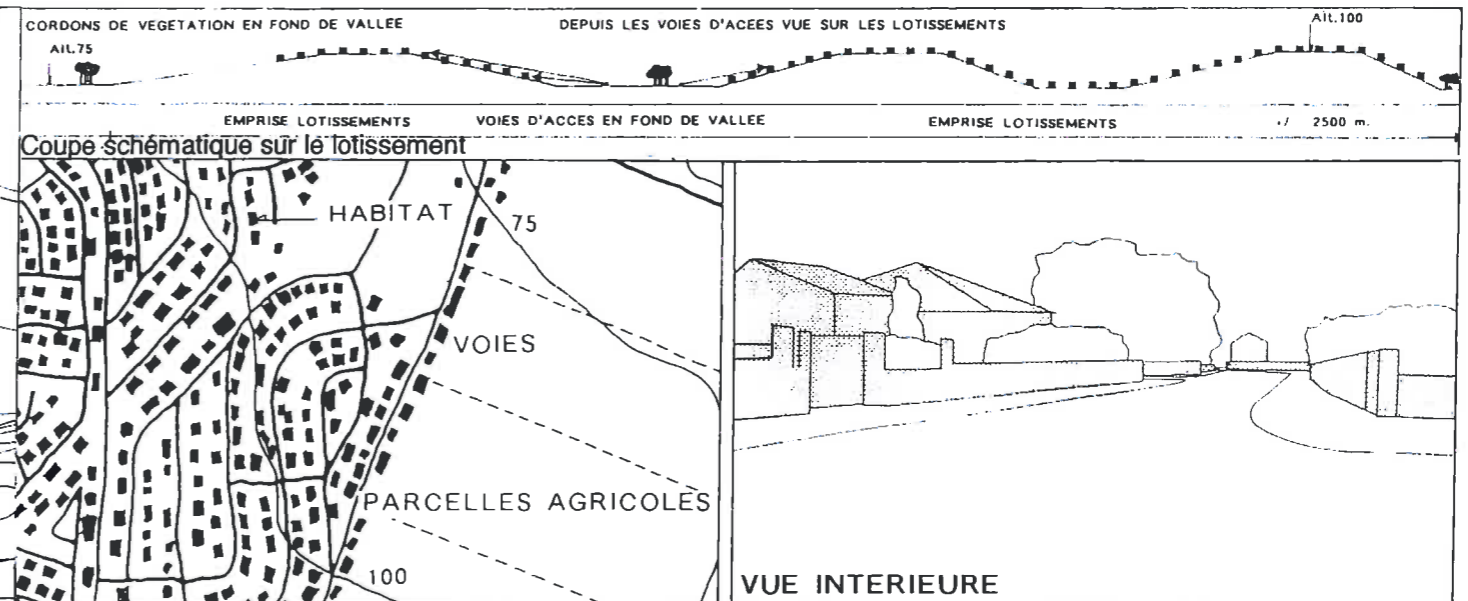
Comparaison entre la surface du lotissement et la taille moyenne d'une parcelle agricole



Végétation existante à l'échelle de la géographie



Juxtaposition des différentes occupations du sol



Espace public pratiquement limité aux voies de desserte

EXEMPLE : LECTURE

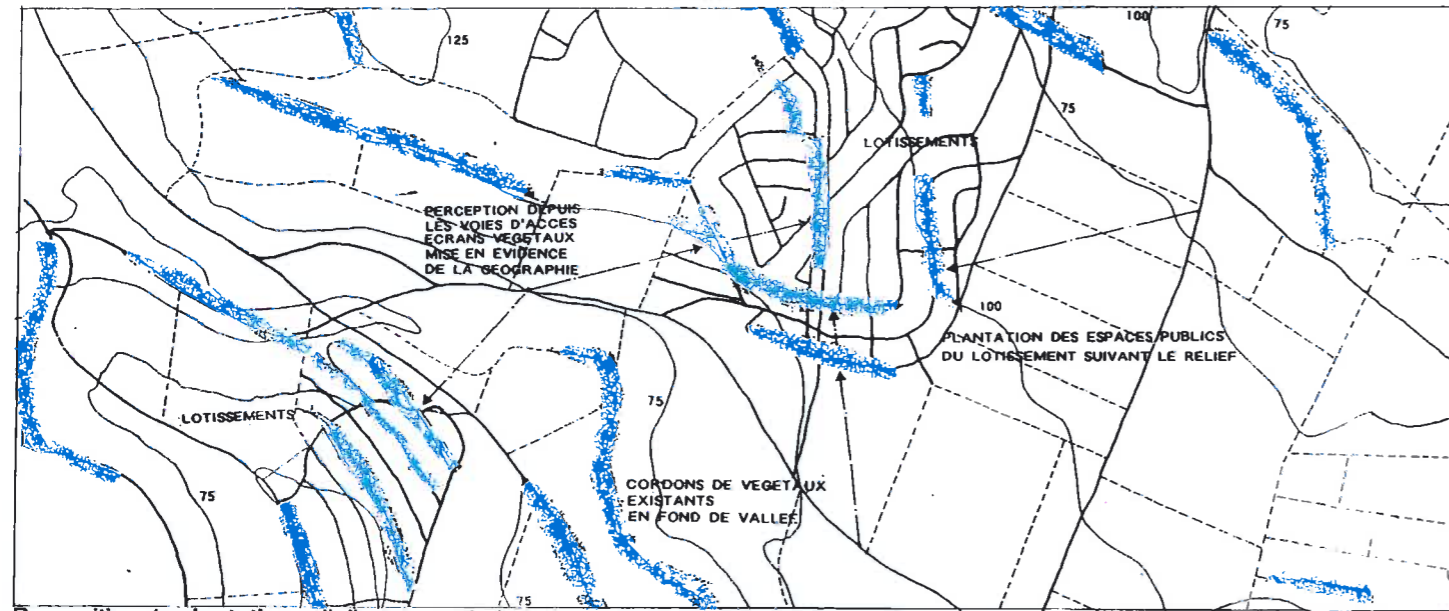
Le lotissement considéré s'étend sur une cinquantaine d'hectares et est en rupture avec la structure agricole environnante, dont chaque parcelle n'excède guère plus de dix hectares, avec la trame foncière dont les directions ne sont pas respectées, et avec le caractère rural du site.

Il est fait de maisons individuelles qui occupent l'espace sans considération du relief et du paysage (voir la coupe d'implantation). Peu de place est faite à l'espace public; il se résume presque à une succession de voies de desserte peu hiérarchisées et n'offrant ni repère, ni structure.

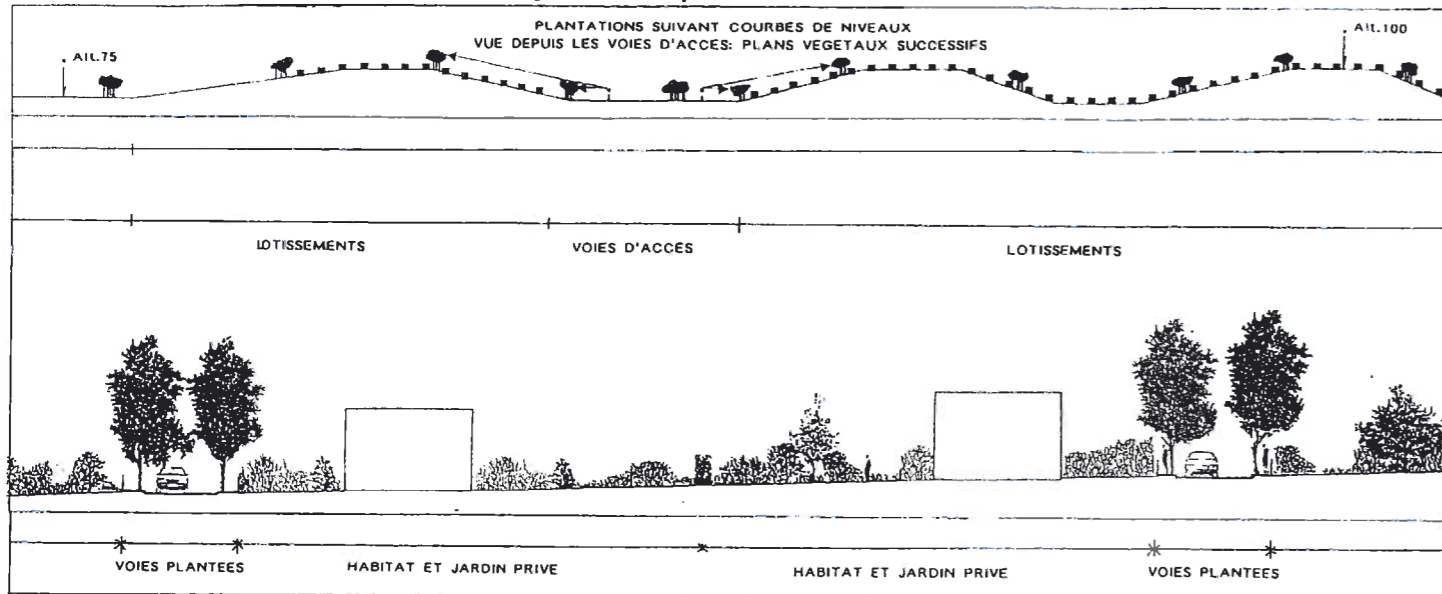
La végétation existante à l'extérieur du lotissement est constituée de cordons végétaux en fond de vallée et de coteaux boisés. Il n'y a aucun espace intermédiaire (tels que jardins, vergers...) entre les maisons et les champs, le contact est brutal.

Il s'agit de redonner à ce lotissement une transition de nature et d'échelle avec le paysage environnant.

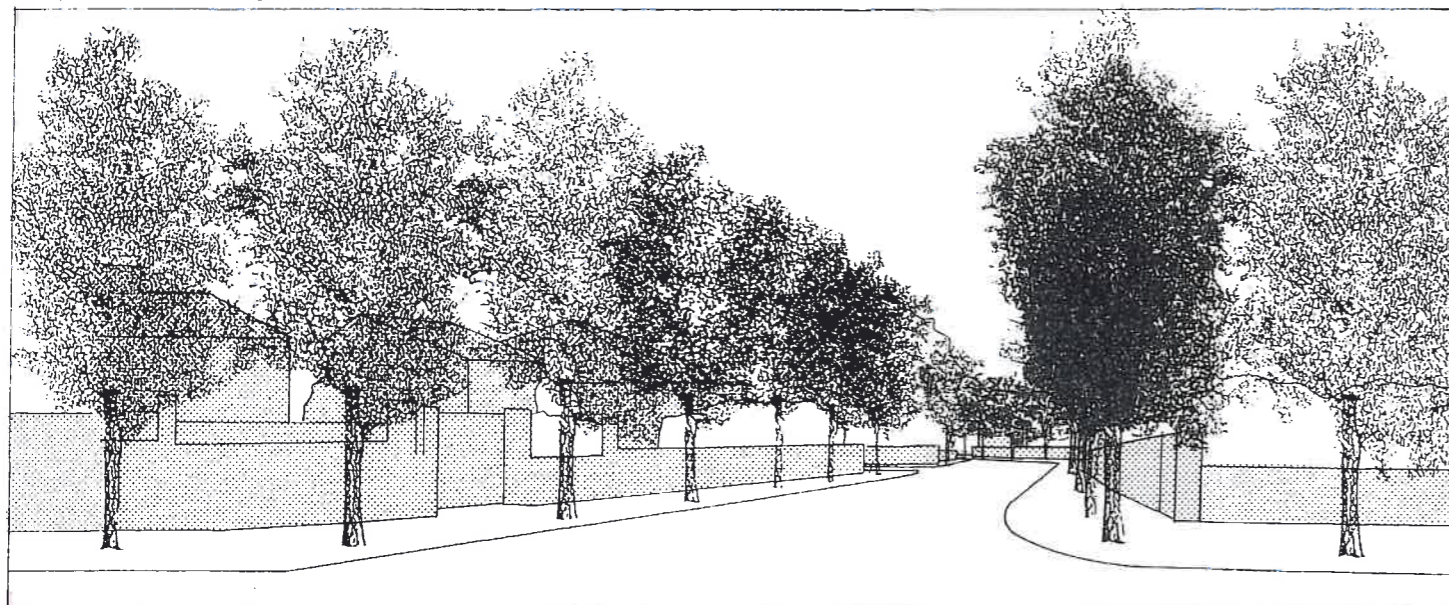
DISCONTINUITES ET RUPTURES D'ECHELLE



Proposition 1: plantations d'alignement le long des voies qui suivent les courbes de niveau



Coupe schématique générale sur le lotissement et coupe de détail



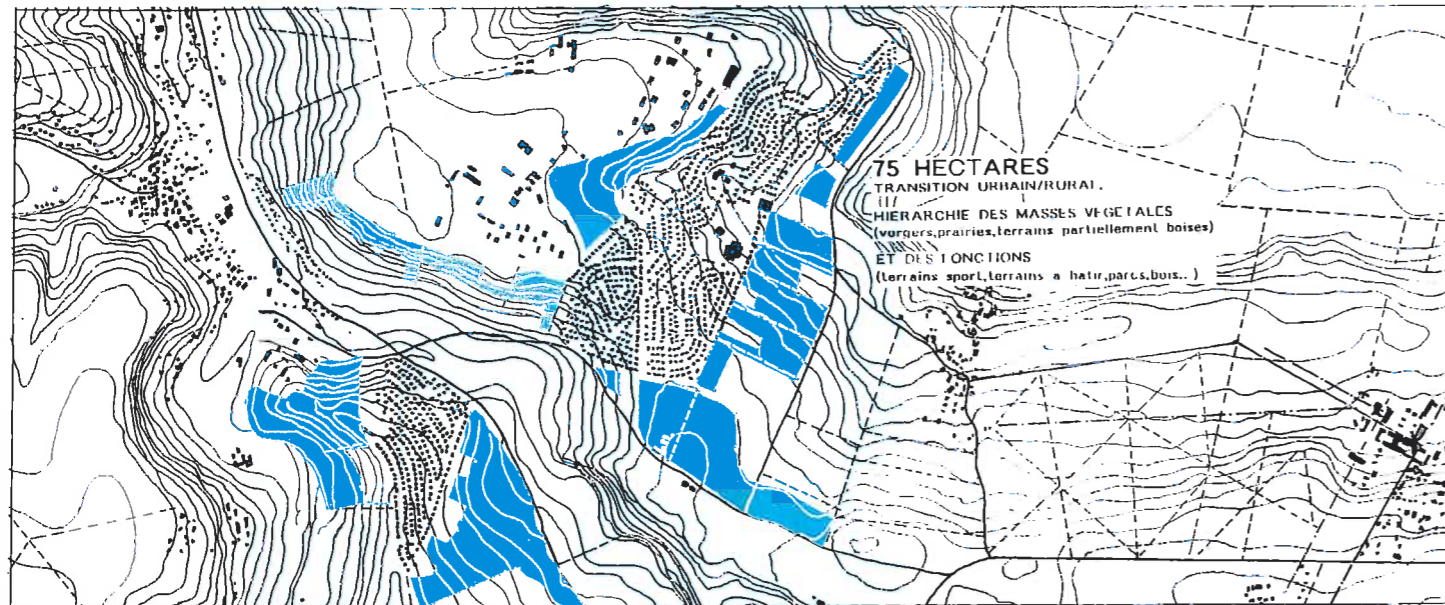
Structuration de l'espace public par les plantations d'arbres

EXEMPLE : PROPOSITIONS

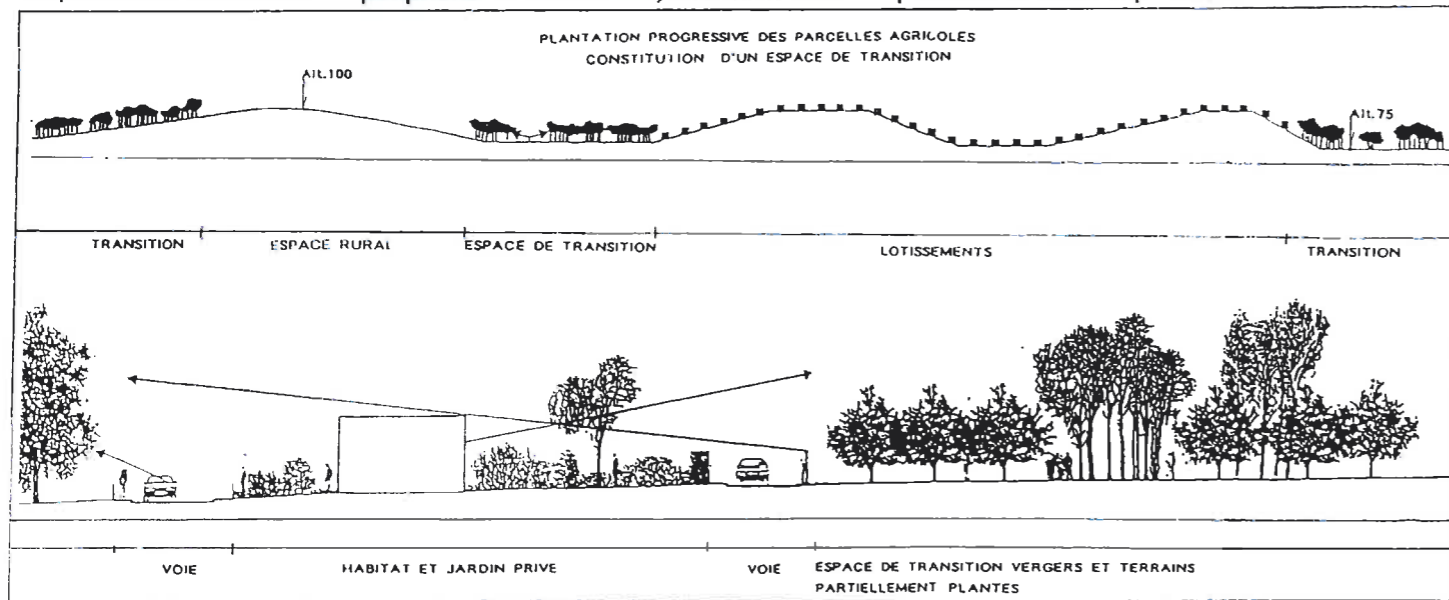
Elle consiste, d'une part, à l'intérieur du lotissement, à trouver une structure paysagère redonnant la lisibilité de la topographie (plantation d'arbres le long des voies qui suivent les courbes de niveau) par référence aux cordons végétaux existants en fond de vallée.

Ainsi, depuis les voies d'accès, les écrans ainsi créés mettent en évidence la géographie.

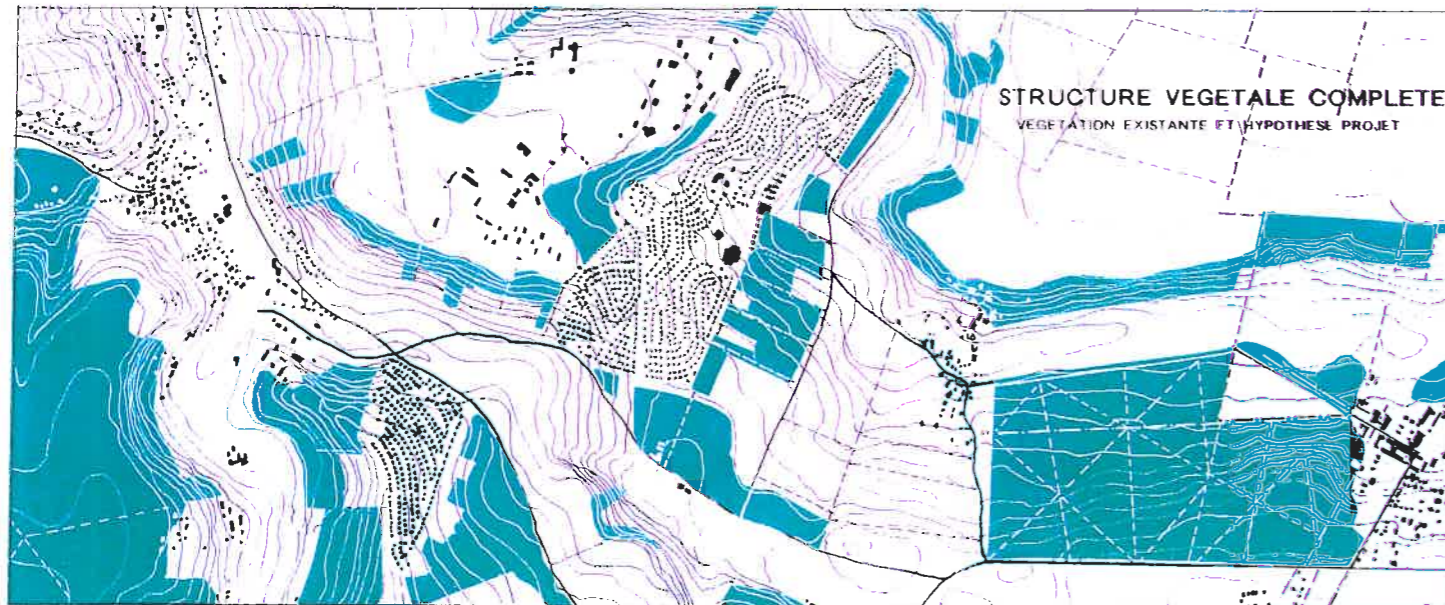
DISCONTINUITES ET RUPTURES D'ECHELLE



Proposition 2: boisement en périphérie du lotissement, transition entre les pavillons et les champs cultivés



Coupe schématique générale sur le lotissement et coupe de détail



Structure végétale complète

EXEMPLE : PROPOSITIONS

D'autre part, à l'échelle du territoire et à plus long terme, elle tente de reconstituer le paysage pour assurer une meilleure transition urbain-rural.

Il s'agit pour la collectivité d'acquérir, à mesure des possibilités, des terres agricoles jouxtant le lotissement pour créer des espaces plantés intermédiaires, hiérarchisés (prairies, terrains partiellement boisés...), auxquels des fonctions seraient attribuées (terrains de sport, parcs, jardins...) et qui joueraient le même rôle de transition que les vergers ceinturant les anciens villages.

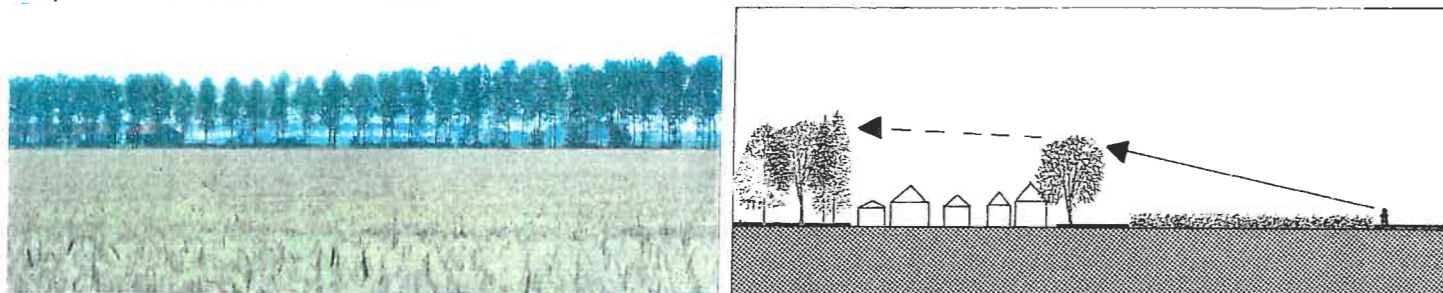
DISCONTINUITES ET RUPTURES D'EHELLE



Problème identifié: absence de transition entre les pavillons et les champs cultivés



Proposition d'action: plantation d'arbres sur l'accotement



Références et moyens mis en oeuvre

PROTOTYPE

FICHE TECHNIQUE

- . Identification du problème : absence de transition entre le lotissement et les cultures
- . Nature de l'intervention : création d'une zone de transition végétale (130 ml)
- . Personnes concernées : collectivité locale et éventuellement copropriété
- . Financement des travaux : Région, Commune

| . Estimation du montant des travaux : | | P.U. | Qt. | P.T. |
|--|---|---|-------------------------------------|-----------------|
| Réalisation : | Arbre de haute tige (1 u / 5 ml) (fourniture, préparation du sol supposé de bonne qualité, plantation et fertilisation) | 2500 F/u | 20 u | 50 000 F |
| | Reprise de pelouse | 10 F/m ² | 500 m ² | 5 000 F |
| | Total pour 100 m de frange sur 5 m de large (soit 500 m²) | (550 F/ml) (110 F/m²) | 100 ml 500 m² | 55 000 F |
| . Gestion (surcoût annuel par rapport à l'état actuel) : | | | | |
| | Entretien courant dont taille douce | 80 F/arbre | 20 u | 1 600 F/an |

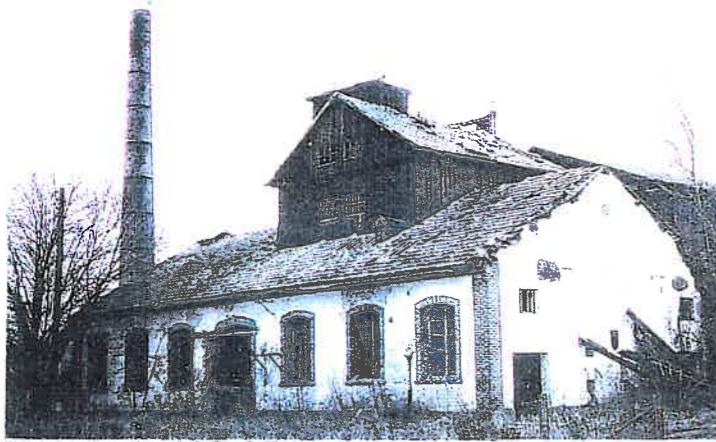
Le territoire rural connaît depuis près d'un demi-siècle de brutales transformations. Des formes urbaines s'y développent en rupture avec l'occupation et le paysage traditionnels. Les discontinuités et les ruptures d'échelle, de ce fait, sont fortes.

L'exemple présenté illustre bien le propos: un ensemble pavillonnaire neuf et un espace agricole séparés simplement par une voie de desserte dont le traitement des accotements diffère. Le passage d'un type d'occupation à l'autre est un peu rude et demande à être atténué.

L'intervention proposée concerne uniquement l'espace public (voie de desserte) qui fait le contact direct entre le lotissement et les champs.

Il s'agit d'installer une bande plantée assez visible malgré sa faible largeur et sa transparence pour assurer une certaine transition. Elle sera formée d'arbres de haute tige dont les couronnes reconstitueront visuellement la lisière de la forêt proche et dont les troncs dégagés permettront de conserver des vues lointaines du lotissement sur la campagne. Pour ne pas gêner l'activité agricole, les arbres ne seront plantés que du côté de la voie longeant les habitations, où il existe un terre-plein suffisant.

SITES ABANDONNES OU REJETES



Bâtiments d'activités à l'abandon



Activités peu valorisantes pour le site



Terrain agricole en mutation



Occupation forcée après cessation de l'exploitation



Terrains dont la reconversion est difficile

PROBLEMATIQUE GENERALE

Les zones d'abandon ou de rejet sont multiples: friches agricoles ou industrielles, anciennes carrières non réaménagées, décharges contrôlées ou non, casses d'autos... Elles sont d'échelle très variée, de l'entrepôt vacant à de vastes territoires industriels par exemple.

Elles sont témoins d'activités délaissées pour des raisons économiques ou des sinistres, et le lieu d'activités peu valorisantes, polluantes pour les sols, souvent installées après le départ des premières.

Le plus souvent, les friches industrielles sont symbole d'une reconversion difficile, en partie liée à leur étendue ou à une localisation peu convoitée, zone de moindre pression foncière qui ne permet pas au processus économique classique (marché de la promotion immobilière) de digérer ces terrains -- d'autant que ces derniers, souvent pollués demandent une remise en état coûteuse. Cette situation est plus fréquente en milieu péri-urbain qu'urbain dense, où la phase d'abandon dure peu sauf sur des emprises trop vastes.

Le délaissement des terres agricoles aux franges de l'urbanisation provient, au contraire, d'une pression foncière importante et de la mutation des terres proches en terrains à bâtir. C'est une anticipation forcée et perverse du phénomène.

SITES ABANDONNES OU REJETES



Image négative pour l'environnement proche



Zone de dégradation rapide



Site en mutation, réserve de paysage, mais risque de reconversion hâtive

PROBLEMES IDENTIFIES: ANALYSE CONCRETE

IMAGE NÉGATIVE ET RISQUE DE DÉVALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT

Lieu de dégradation rapide (vieillesse des constructions déjà peu entretenues...), lieu d'insécurité parfois et d'insalubrité potentielle (décharge sauvage...), la friche a un rayonnement négatif sur ses abords.

RISQUE D'UNE RECONVERSION TROP HÂTIVE HYPOTHÉQUANT LES POTENTIALITÉS

Pour remédier au pire, une reconversion hâtive, comme l'accueil de n'importe quelle activité, peut hypothéquer les potentialités du site et les chances de reconquête bénéficiant à l'ensemble du quartier et même du territoire.

D'emprise importante, les friches sont une disponibilité foncière permettant une action publique d'aménagement (par exemple, substituer à ces poches un programme d'habitat, d'espaces publics ou d'équipements) ou des "réserves de paysage".

SITES ABANDONNES OU REJETES



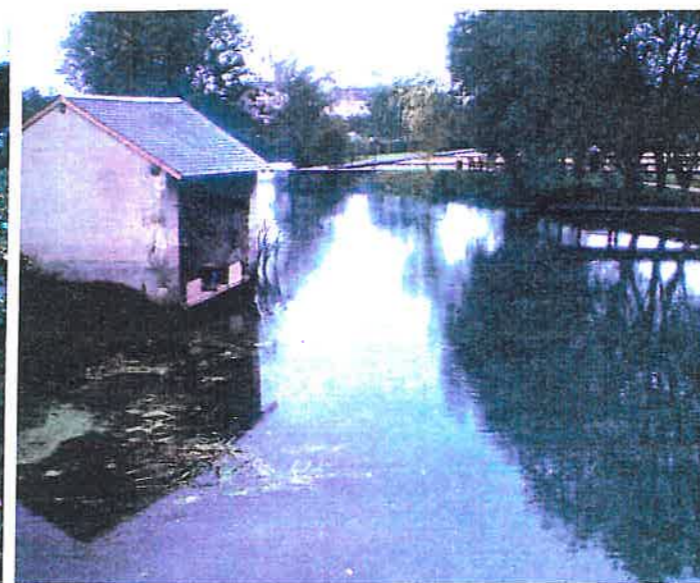
Préverdissement de terrains abandonnés



Terrains en pâture



Prairie fleurie, lavoirs et murs conservés - Parc de loisirs de Théols (Issoudun)



SOLUTIONS COURT TERME / PETITE ECHELLE

Il s'agit de figer ou d'éliminer les dégradations, d'intégrer ces sites dans leur environnement et d'augmenter leur attrait en l'attente d'une nouvelle affectation.

ACTION SUR LE SOL, ENTRETIEN

Prévention de la ruine, en démolissant rapidement les bâtiments dont la suppression est décidée, et en entretenant sommairement tous les autres (y compris ceux dont le sort n'est pas fixé). Nettoyage et remise en état sommaire des sols des constructions à démolir.

En milieu suburbain et rural, préverdissement ou entretien minimum, par exemple, labour annuel et semis d'un engrais vert, ou mise en place d'une prairie fauchée deux fois par an (en rémunérant l'exploitant pour qu'il continue à l'assurer) ou paturée.

En milieu urbain, le préverdissement présente le danger de donner l'illusion de la création d'un espace vert qu'il serait difficile, par la suite, de supprimer aux riverains.

REQUALIFICATION DES LIMITES (CLÔTURES, HAIES...)

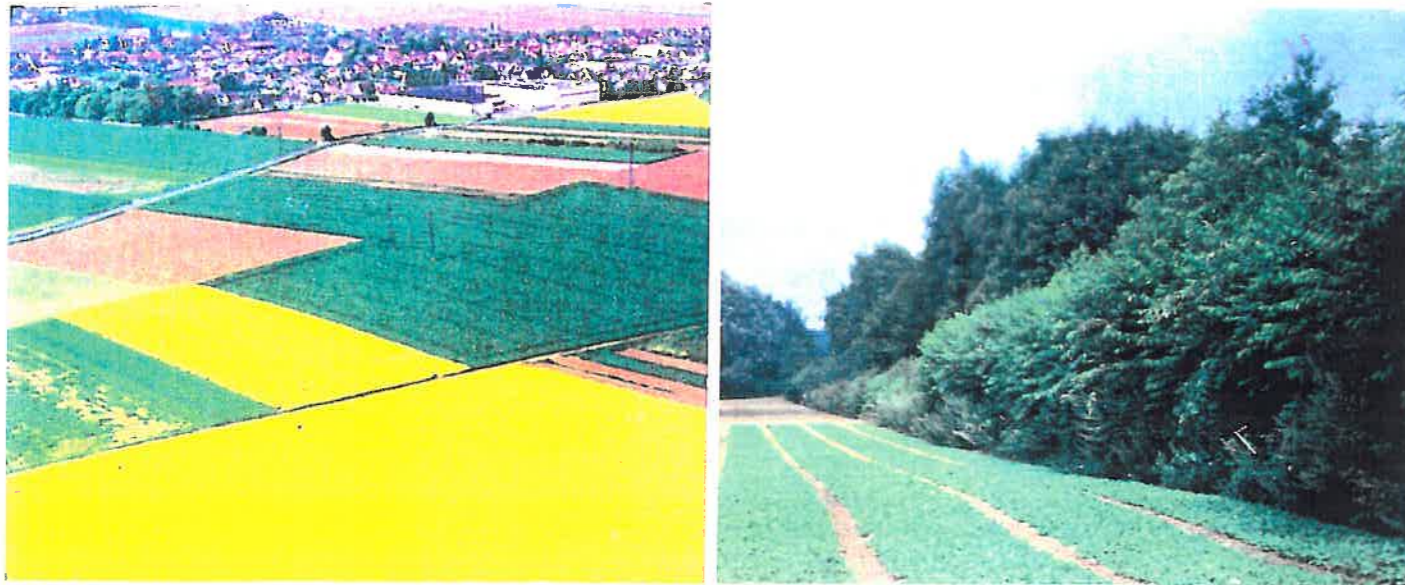
Elle peut être mise relativement facilement en place par la puissance publique.

Le traitement envisagé doit tenir compte du paysage environnant et ne pas suivre forcément l'unité foncière. Par exemple, un aménagement végétal homogène le long du périmètre d'une propriété, indépendant de la structure paysagère, peut avoir pour effet de souligner davantage la parcelle considérée.

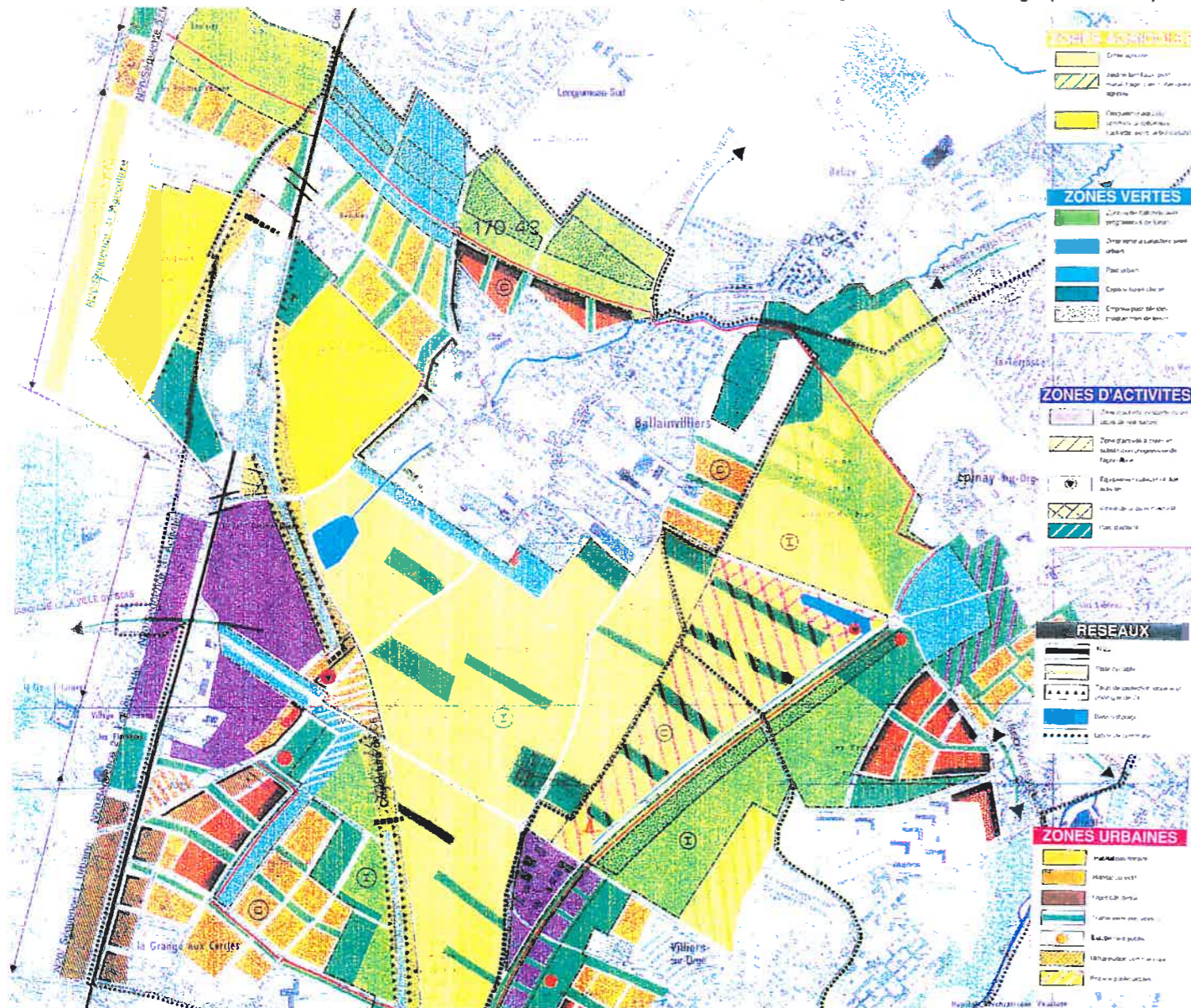
PRÉSERVATION DE LA MÉMOIRE DU SITE

Certaines friches témoignent d'activités qui ont marqué l'histoire. En préserver les éléments significatifs conserve au site son identité. C'est le plus souvent valorisant et utile à sa requalification, même par une occupation totalement différente.

SITES ABANDONNES OU REJETES



Projet urbain et de paysage: Coulée verte intercommunale Ballainvilliers, Epinay-sur-Orge et Villiers-sur-Orge (F. Mercier)



Principe de programmation paysagère: une couronne verte continue, à dominante boisée, constitue une limite physique entre agriculture et urbanisation; les voies et les espaces publics sont grandement paysagers

SOLUTIONS LONG TERME / GRANDE ECHELLE

PROJET URBAIN

Les territoires les plus sinistrés offrent des possibilités d'action de grande envergure comme, par exemple, tisser un réseau d'espaces publics, développer de nouveaux quartiers...

D'éléments négatifs, ils deviennent moteur de développement, de requalification et même quelquefois porteur d'image médiatique à valeur de modèle.

C'est l'une des problématiques régionales dans le cadre des "secteurs stratégiques" (Seine Amont, la Plaine St-Denis, Val de Seine).

PROJET DE PAYSAGE

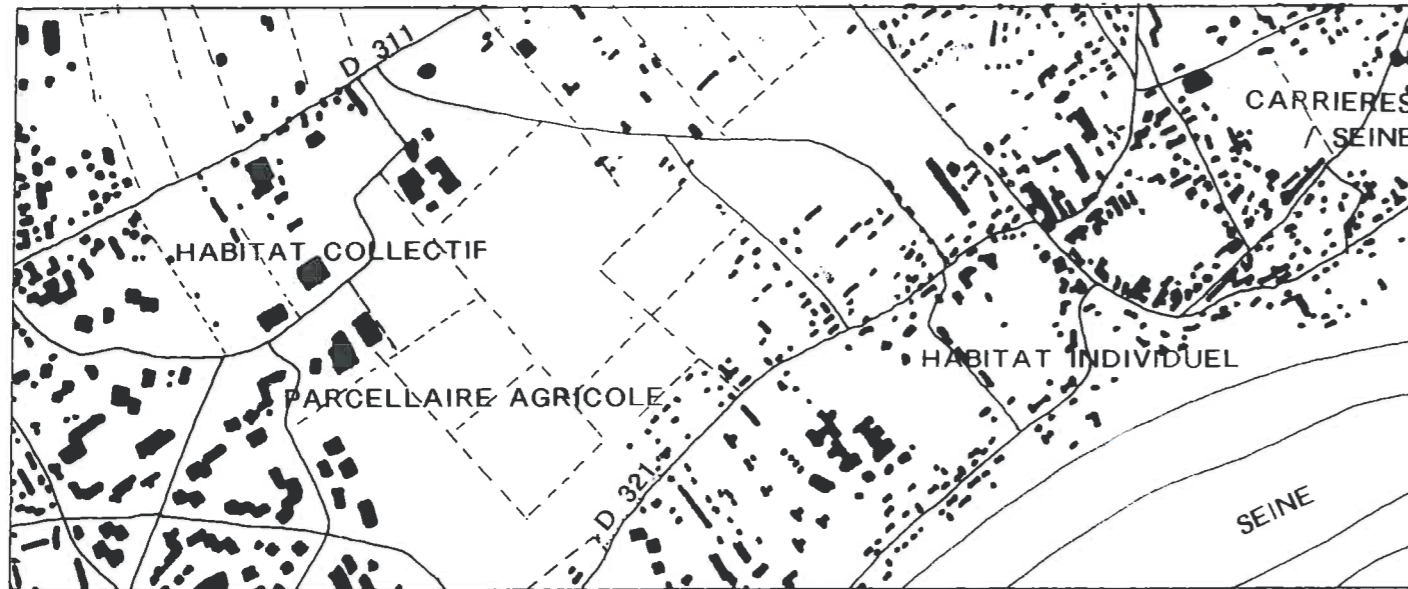
L'analyse et le projet de paysage identifient l'échelle juste d'intervention.

Une intégration des sites au domaine public peut permettre de constituer des réserves paysagères qui autorisent la résurgence d'éléments de géographie occultés, voire gommés, par des occupations successives et abusives, et qui peuvent devenir ultérieurement des parcs dans les tissus denses.

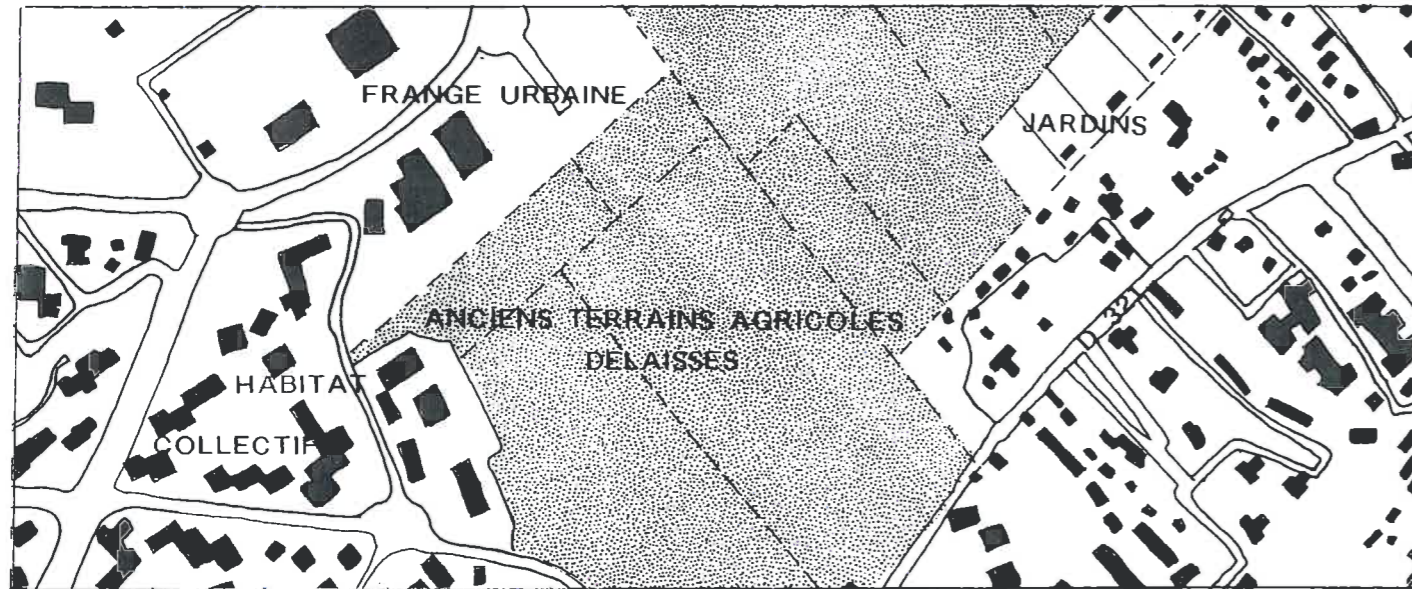
C'est ce qui est entrepris pour les grandes friches industrielles (Nord, Lorraine...), pour le réaménagement des carrières, ou pour certains espaces agricoles menacés d'abandon.



SITES ABANDONNES OU REJETES



Carte de localisation de la friche



Terrains en frange d'une urbanisation proliférante au bâti hétérogène

EXEMPLE : LECTURE

A proximité de Paris, les terres arables sont peu nombreuses. Sans protection particulière et sous une forte pression foncière, elles ne sont plus cultivées et se transforment en friches. Elles deviennent vite des espaces dévalorisés à cause du manque d'entretien, des décharges sauvages et des occupations forcées (installation de nomades).

Ce phénomène répété sur de vastes territoires est néfaste à l'image des quartiers environnants, mais a l'avantage d'offrir de grandes disponibilités foncières. C'est le cas des franges de l'agglomération, où les friches agricoles occupent un grand territoire -- même s'il est encore ponctué de terres exploitées -- et présentent des potentialités de développement non négligeables.

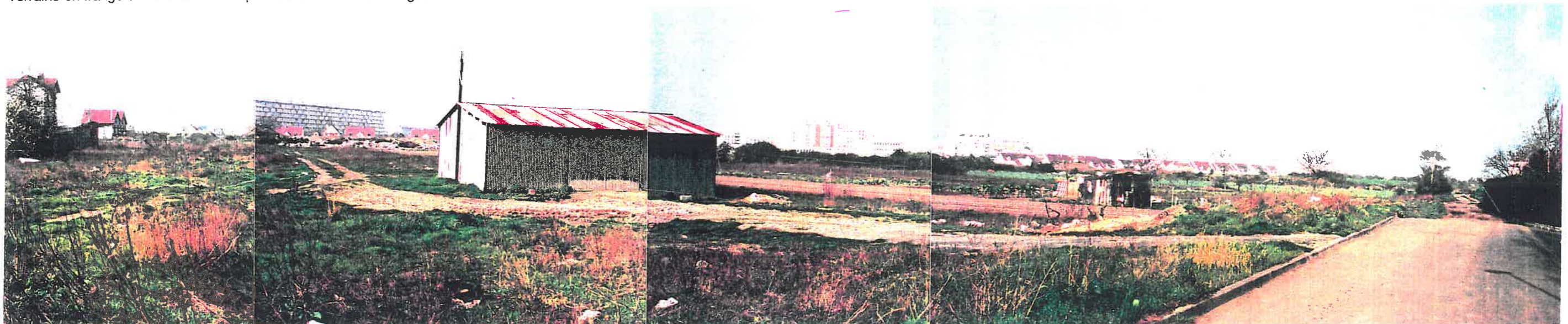
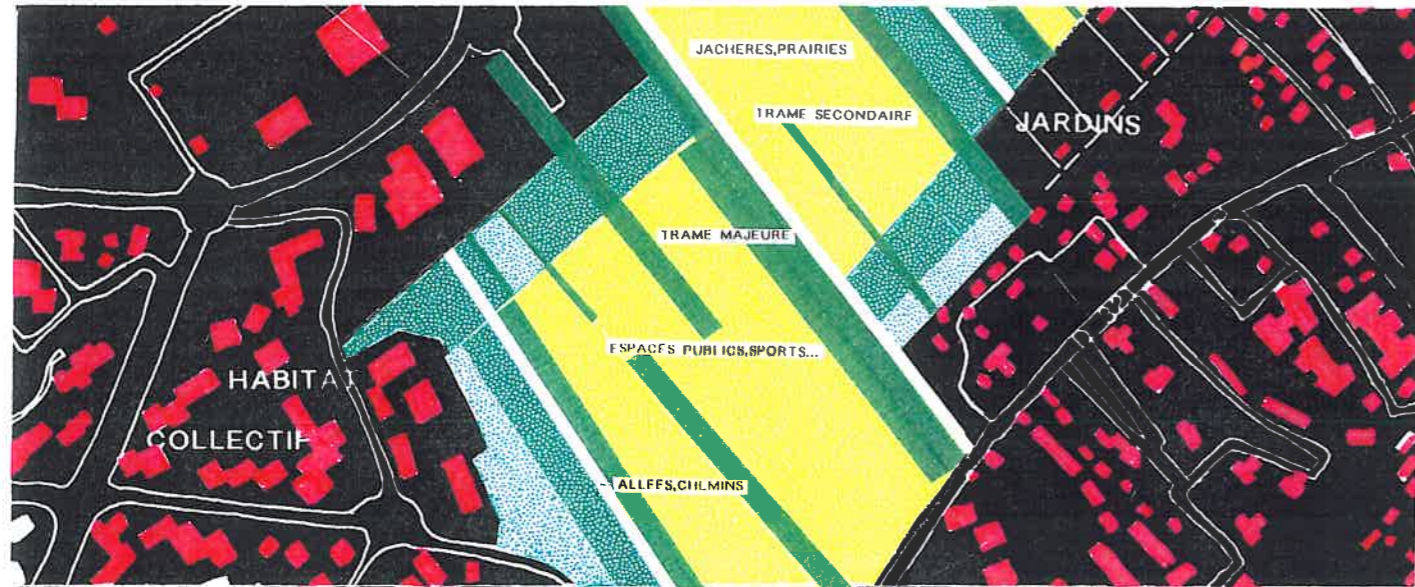


Image négative pour l'environnement proche: herbacées, dépôts de gravats, activité précaire

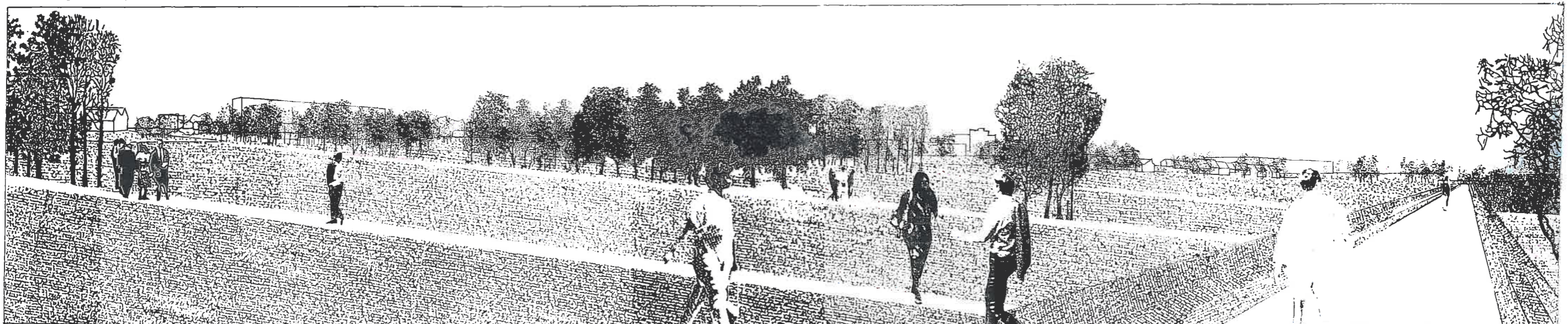
SITES ABANDONNES OU REJETES



Proposition d'un plan urbain et de paysage



Trame végétale majeure



Terrains disponibles structurés par la végétation

EXEMPLE : PROPOSITIONS

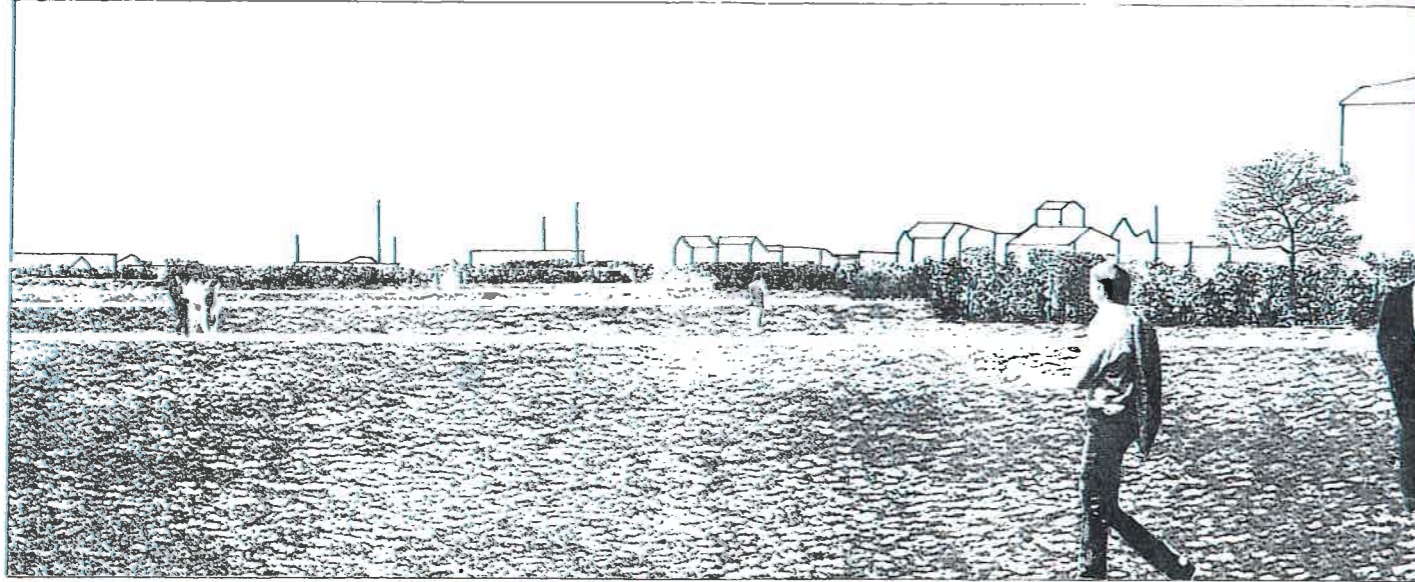
Les opportunités foncières qu'offrent ces friches permettent de constituer un véritable plan urbain et paysager que le Plan d'Occupation des Sols reprendra: elles peuvent devenir des réserves foncières "paysagères" autorisant, par exemple, le maintien ou la résurgence d'éléments de géographie disparus, ou simplement la continuité de la structure paysagère existante.

Le plan urbain et paysager pourra définir sur une partie de ces réserves des zones à urbaniser -- en indiquant sous quelles conditions -- de manière à établir des transitions avec les tissus environnants.

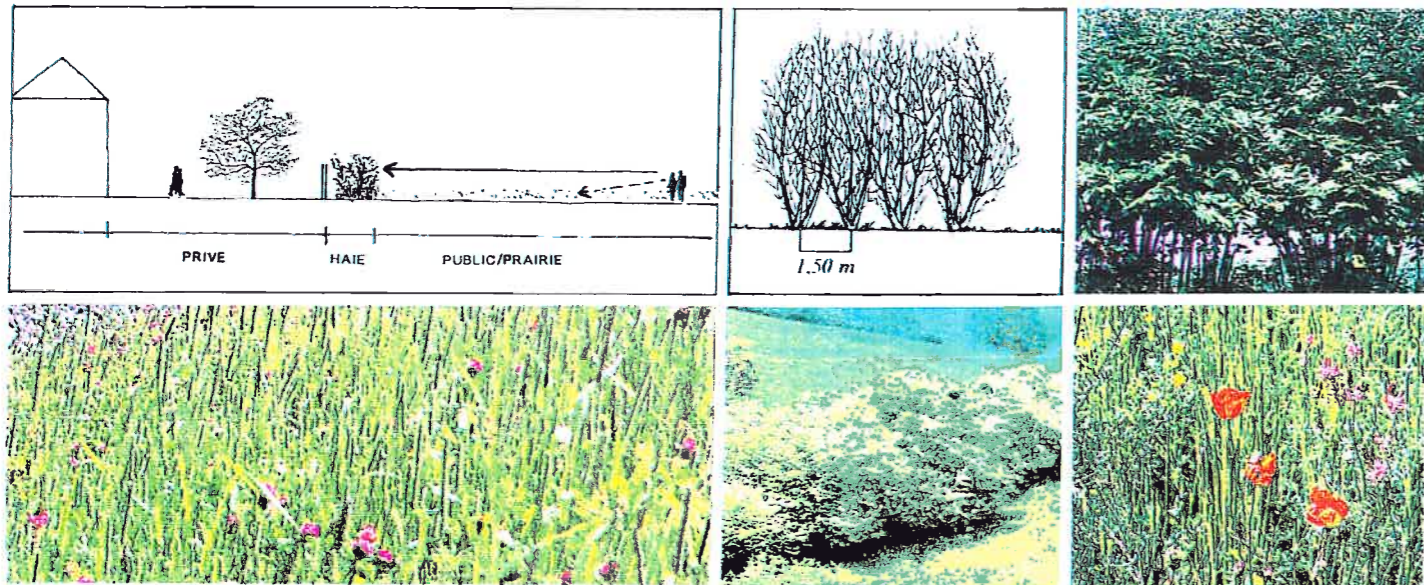
SITES ABANDONNES OU REJETES



Problème identifié: ancien terrain agricole abandonné



Proposition d'action: semis de prairie fleurie, plantation de haies vives



Références et moyens mis en oeuvre

PROTOTYPE

FICHE TECHNIQUE

| | | |
|--|--|--------------------|
| . Identification du problème : | terres agricoles abandonnées en milieu péri-urbain | |
| . Nature de l'intervention : | entretien minimum des terres et clôture éventuelle | |
| . Personnes concernées : | agriculteur (ou entreprise de travaux agricoles) et collectivité locale | |
| . Financement des travaux : | Union Européenne, Région, Commune | |
| . Estimation du montant des travaux* : | Prix unitaire | |
| Réalisation : | Nettoyage du sol (cas d'une friche herbacée), labour, semis d'engrais vert ou de prairie | 2 à 3 000F/ha |
| Gestion : | Fauchage 2 fois/an | 500 à 1 000F/ha/an |

* Hypothèse haute correspondant à un petit nombre d'hectares.

Ces coûts unitaires peuvent être réduits pour un projet portant sur plusieurs dizaines d'hectares

Il importe de conserver aux terrains abandonnés par l'agriculture un aspect entretenu, afin d'éviter leur envahissement par la friche, par les décharges sauvages ou par des occupations précaires et peu valorisantes.

Pour cela, un entretien extensif, peu coûteux, peut être réalisé par l'ancien exploitant, par une entreprise de travaux agricoles (coût plus élevé), ou par une structure d'insertion professionnelle. Ces dispositifs présentent en outre des avantages socio-économiques: maintien de l'agriculture, création d'emplois, ou lutte contre l'exclusion. Le rapport coût-avantage est donc suffisamment intéressant pour que les collectivités concernées (Commune, Département, Région, Etat, Europe) financent de tels projets.

L'entretien par l'agriculteur peut être subventionné par la Commission Européenne au titre des jachères. La Région peut compléter cette subvention pour localiser et aménager les jachères selon des objectifs écologiques et paysagers. Elle peut en outre financer spécifiquement un projet-pilote.

Les travaux consistent d'abord en une remise en état si nécessaire (nettoyage, défrichage, labour, semis d'engrais vert ou de prairie). Puis en un fauchage qui peut être réduit à deux fois par an, ou une pâture par des moutons, des chevaux ou des chèvres. Cette dernière solution peut valoriser l'image du lieu, mais demande l'installation d'une clôture et un suivi plus important.

INSERTION DES RÉSEAUX ET DES INFRASTRUCTURES



Grandes infrastructures à l'image d'un fleuve dans le paysage



Superposition d'ouvrages autoroutiers saturant un large espace



Espaces délaissés par les réseaux



Éléments d'accompagnement des infrastructures routières: couverture de voie, murs anti-bruit, clôtures



PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

Les grandes infrastructures de transport, qui forment un réseau remarquable de communication, marquent leur territoire d'assise:

-- que ce soit positivement, en donnant au site sa dimension paysagère, en la mettant en valeur, en la protégeant de l'urbanisation, ou encore en étant à l'origine d'une requalification paysagère,

-- que ce soit négativement, en détruisant ce site par une rupture d'échelle trop forte, par leur fermeture qui aliène des territoires entiers, par le morcellement (géographique ou fonctionnel) de l'espace, ou encore par la dégradation d'espaces interstitiels ou résiduels.

L'avancement des techniques a détruit l'équilibre établi entre ouvrage et géographie, et les équipements actuels peuvent se détacher de celle-ci. Leur impact est d'autant plus important quand les ouvrages se rencontrent: faisceaux de voies ferrées, d'autoroutes ou de lignes à haute tension, ponts ou échangeurs des autoroutes, TGV longeant une autoroute, lignes électriques survolant d'autres infrastructures...

Les formes épurées de ces équipements (dictées par les seuls impératifs techniques) ont l'esthétique liée à la lisibilité de leur fonction. Des traitements particuliers peuvent détruire cette lisibilité (murs anti-bruit, clôtures...).

INSERTION DES RÉSEAUX ET DES INFRASTRUCTURES



Croisement de voies routières



Juxtaposition d'infrastructures routière et ferrée



Espace délaissé entre deux voies



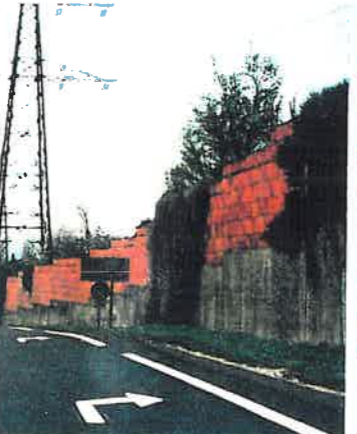
Fort impact visuel des clôtures



Territoire gelé par les lignes électriques aériennes à haute tension



Murs anti-bruit disparates permettant la densification de l'urbanisation à leur contact



Clôtures isolant l'infrastructure



ANALYSE CONCRÈTE

PERCEPTION, IMPACT VISUEL ET PHYSIQUE DES INFRASTRUCTURES

Très variable suivant les réseaux considérés, l'impact est d'autant plus important qu'il y a plus d'ouvrages sur un même site.

L'effet de coupure et de rupture d'échelle est le plus courant: coupure visuelle que renforce l'addition des clôtures, morcellement physique que souligne le non-rétablissement des liaisons antérieures (quartiers isolés...) et rupture d'échelle par le non-respect du parcellaire existant.

La disparité des ouvrages et leur manque d'ordonnancement, par exemple pour un même réseau électrique aérien, ajoute de la confusion par un effet de foisonnement.

S'ajoute aussi la production de lieux interstitiels non voulus entre les infrastructures, du fait de leur juxtaposition établie sans en étudier les effets. Ces délaissés des logiques sectorielles ont presque toujours une image négative (espace informe, sans usage, trop peu entretenu) et dont les velléités d'aménagement, lorsqu'elles existent, ne prennent pas en compte le territoire.

Enfin, leur inaccessibilité, par la présence systématique de clôtures très visibles, en fait des corps étrangers aux lieux traversés. Le principe de clôture en limite d'emprise transforme en délaissés des espaces qui sont le premier plan visuel des riverains. En particulier, dans le cas d'une plate-forme en remblai, la clôture se retrouve en pied de talus, devenant réceptacle de déchets et offrant aux riverains la vue sur un talus mal entretenu par un gestionnaire qui, lui, ne le voit pas.

IMAGE NÉGATIVE DE TERRITOIRES "GELÉS" RÉSULTANT DES NUISANCES DES INFRASTRUCTURES

Ils apparaissent comme des zones "fourre-tout" du paysage.

Bien qu'ils soient le potentiel d'une nouvelle géographie, leur traitement ne prend pas en compte cette dimension et ils semblent souvent n'être qu'une succession incohérente d'aménagements anecdotiques, incongrus et hâtifs.

"ARRIÈRES DE VILLE" DEVENUS VITRINES PAR LA RÉORGANISATION DU RÉSEAU ROUTIER

La création de déviations du trafic de transit autour des agglomérations pose le problème des "arrières de ville", lieux dégradés, voire oubliés, où sont concentrées des activités qui deviennent une vitrine peu valorisante de l'agglomération. La requalification de la voirie délestée est, quant à elle, à adapter à son nouveau statut.

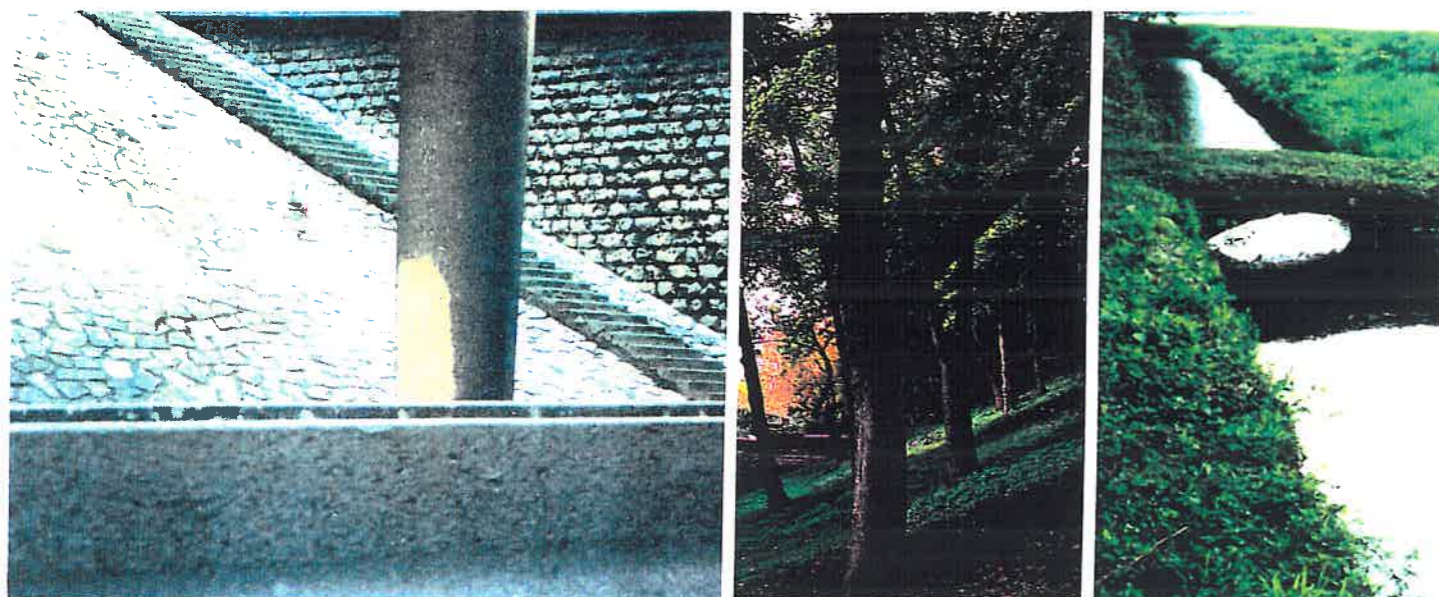
MUTATION URBAINE PERVERSE INDUITE PAR LA RÉDUCTION DES NUISANCES SONORES

La maîtrise des nuisances sonores, par la construction de murs enfermant la voie, désorganise les tissus urbains: abandon des reculs et densification insidieuse, auxquels s'ajoute un retournement du bâti, qui (comme dans le cas précédent) présente son dos à la voie et sa façade de l'autre côté.

INSERTION DES RESEAUX ET DES INFRASTRUCTURES



Entretien des espaces résiduels (mise en place de jardins familiaux, simple débroussaillage...)



Homogénéité de l'aménagement (mur, perré, bordure)

Végétal créant une profondeur Traitement de limites



Végétalisation des murs anti-bruit



Aménagement paysager ponctuel

SOLUTIONS COURT TERME / PETITE ECHELLE

ENTRETIEN OU REQUALIFICATION DES ESPACES RÉSIDUELS ET INTERSTITIELS

Nettoyage des ouvrages et de leur sous-face, ainsi qu'aménagement simple à faible entretien et limitant la dégradation du lieu.

Entretien également des délaissés interstitiels ou latéraux (débroussaillage); quand cela est possible, déplacement des clôtures (notamment du bas des talus vers leur crête, pour un entretien par la collectivité locale qui les voit).

TRAITEMENT HOMOGENE DE L'INFRASTRUCTURE ET DE SES LIMITES

Il améliore la lisibilité du paysage et met en évidence le statut de la voie.

Le végétal, par sa flexibilité — choix des essences, de leur taille et de leur disposition — permet de cadrer des vues (montrer un site ou au contraire cacher un ouvrage trop présent), de recréer une profondeur (plans de vision successifs) ou d'atténuer des effets décoratifs incongrus.

Le traitement des limites de l'infrastructure doit être le plus unitaire possible avec le domaine public ou privé extérieur (emplacement et nature des clôtures, destination des fonds de parcelles issus de la coupure du tissu par une nouvelle infrastructure...).

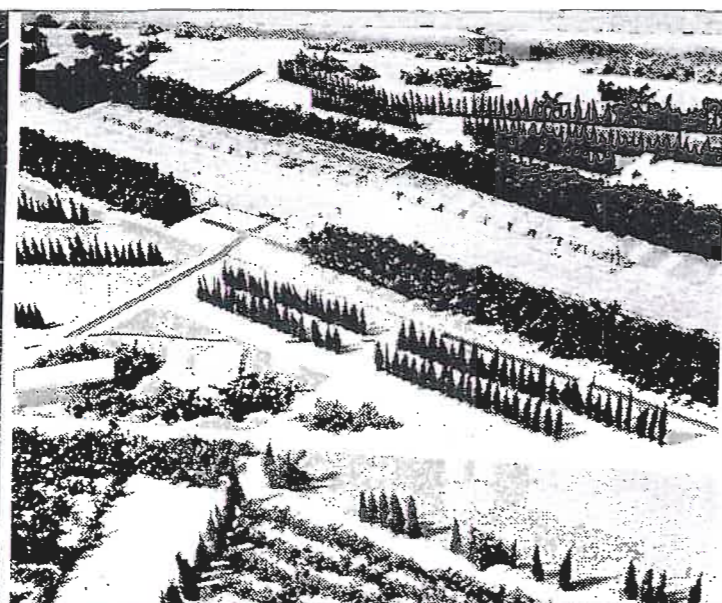
TRANSFORMATION PONCTUELLE D'AMÉNAGEMENT

Sans remettre en cause l'unité essentielle susdite, des aménagements paysagers peuvent être réalisés comme par exemple un bassin d'orage au centre d'un échangeur autoroutier, ou encore la valorisation de certains ouvrages par une mise en scène (éclairage de ponts...).

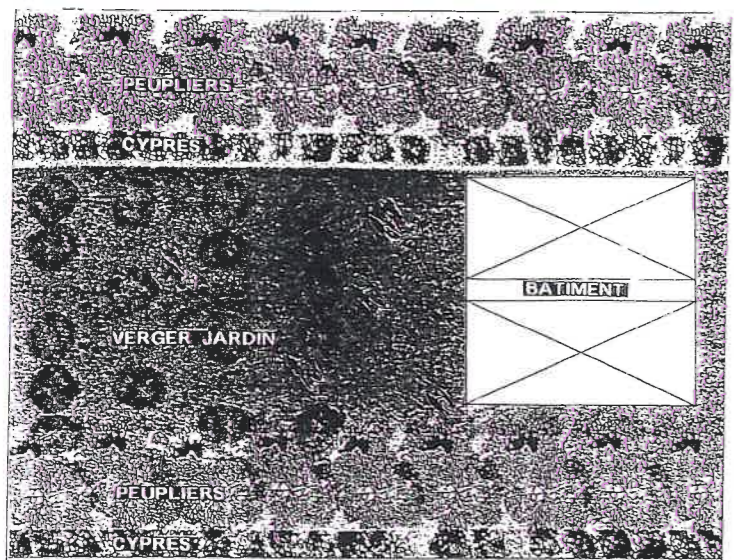
INSERTION DES RESEAUX ET DES INFRASTRUCTURES



Structure végétale existante (vergers, haies brises-vent)

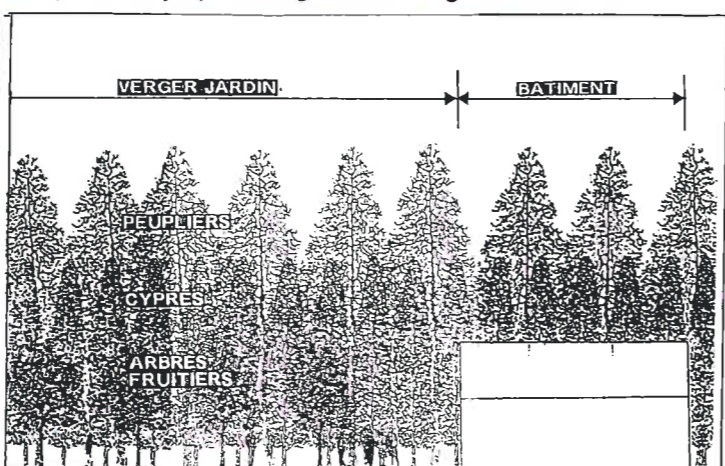


Maquette du projet d'intégration de la gare dans le site



PLAN INTEGRATION DES BATIMENTS DANS LES VERGERS

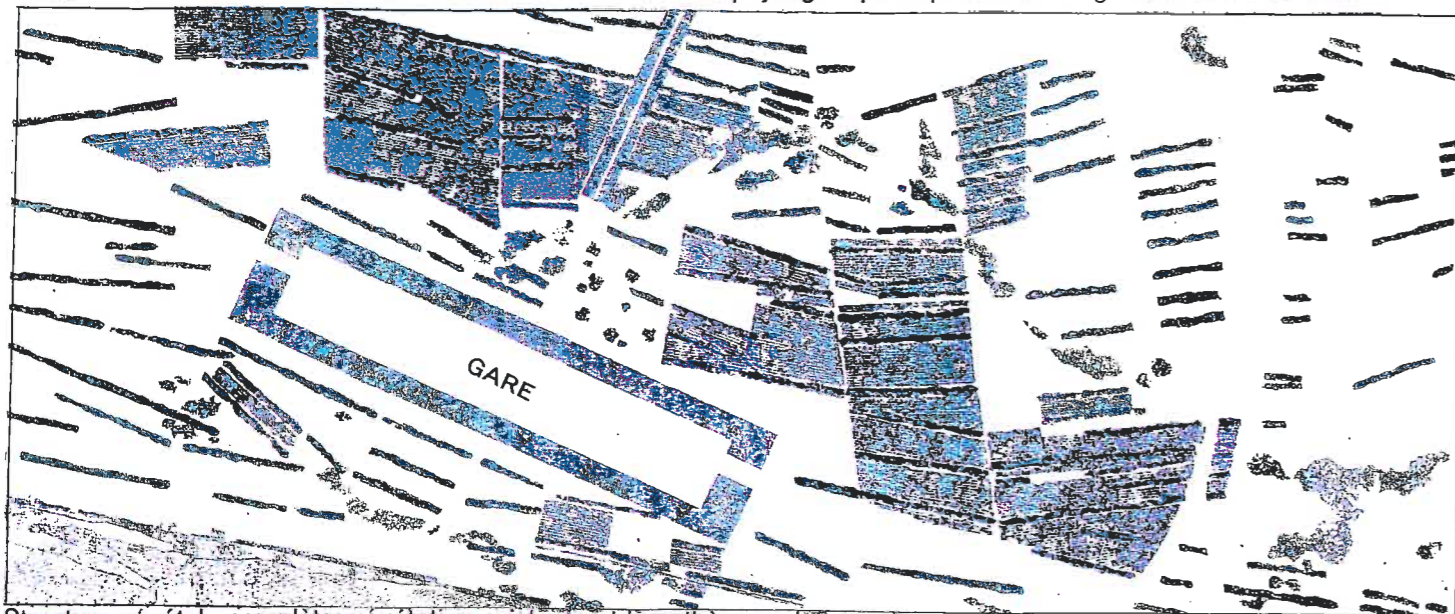
Intégration des différents ouvrages: utilisation du vocabulaire paysager spécifique au site vergers/haies brises-vent



COUPE INTEGRATION DES BATIMENTS DANS LES VERGERS

LES MATERIAUX DU PROJET

LES VERGERS



Structure végétale complète: végétation existante et hypothèse projet

SOLUTIONS LONG TERME / GRANDE ECHELLE

INSERTION DES INFRASTRUCTURES DANS LE PAYSAGE

Étude du tracé, du type et du profil de l'ouvrage en fonction de l'environnement (cf. étude IAURIF sur les "Voies vertes").

Pour les infrastructures routières nouvelles, un plan de paysage devrait prendre en compte la géographie, l'histoire et l'écologie des sites.

Pour un même réseau et un même site, harmonisation des ouvrages de même fonction et maîtrise de leur ordonnancement.

Éviter la simple juxtaposition d'infrastructures (par exemple, route et voie ferrée) quand on veut regrouper leurs impacts: soit les traiter comme un tout, avec un maître d'œuvre unique (notamment pour les ouvrages d'art); soit les éloigner suffisamment pour installer sur l'espace intermédiaire un aménagement voulu et non un délaissé.

INFRASTRUCTURE COMME ÉLÉMENT DE GÉOGRAPHIE

Traitement global de l'infrastructure: à l'occasion de leur renouvellement quand ils sont dégradés, remplacement de clôtures ou de murs anti-bruit mal intégrés, par des limites paraissant moins arbitraires et des dispositifs véritablement paysagers (talus, merlon, saut de loup, gabions, mur plus en relation avec le tissu urbain...), rétablissement des marges de recul et leur affectation à des équipements ouverts (parcs, stades...).

En milieu urbain, la requalification des voies rapides passe aussi par le traitement de dysfonctionnements comme les coupures urbaines (anciennes liaisons à rétablir).

VALORISATION DES TERRITOIRES GELÉS PAR LES INFRASTRUCTURES

Repérer l'échelle géographique des véritables réserves foncières qui accompagnent certains réseaux, afin d'exploiter leurs potentialités et de proposer des types de traitements adaptés à cette échelle.

Aux abords des autoroutes, maîtrise publique de l'évolution de ces territoires, selon les cas, par des incitations financières (procédure "1 % paysage et développement") ou par des acquisitions complémentaires à l'emprise.

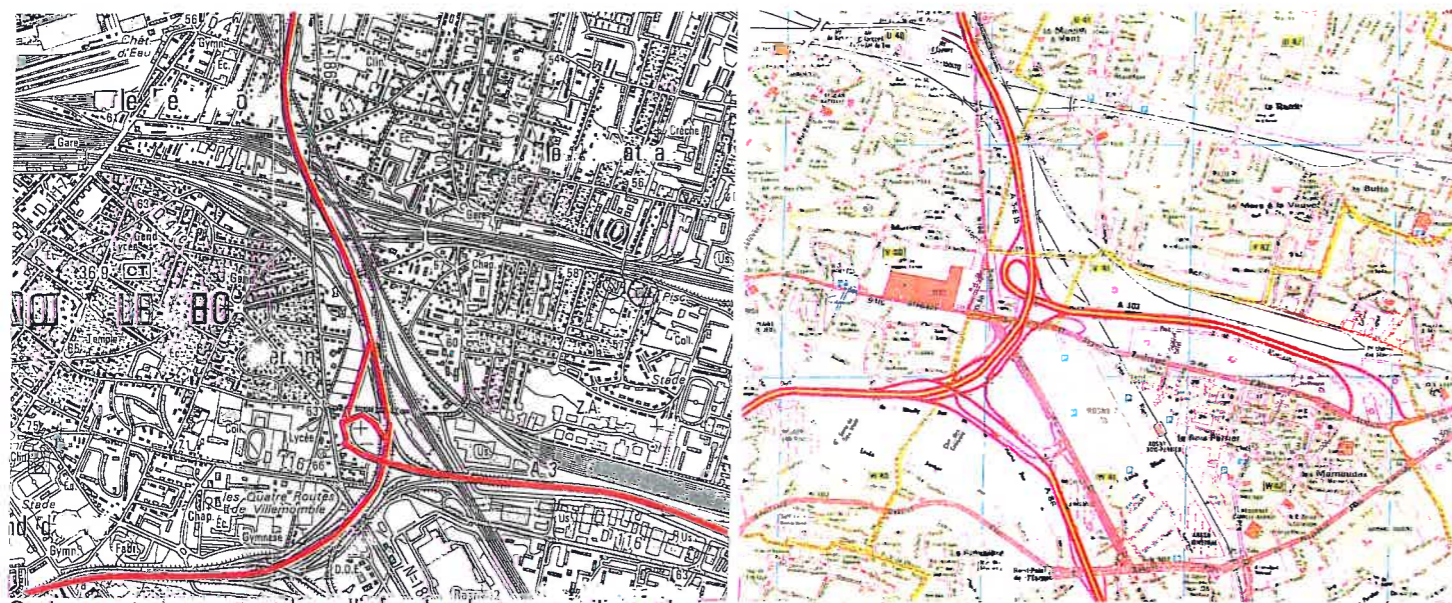
Le long des couloirs de lignes à haute tension, anticiper leur enfouissement futur (prévisible à plus ou moins long terme), en étudiant leur transformation en véritables coupures vertes et en prévoyant les moyens d'éviter le remplissage rapide ou insidieux des espaces ainsi libérés.

PROJET URBAIN LIÉ AUX INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES NOUVELLES

Les objectifs urbains doivent être définis dès la conception de la voie (alignement, densité, plantations...) et être adaptés à son statut afin que la perception de l'utilisateur soit claire.

Cette planification urbaine demande une coopération intercommunale et — pourquoi pas ? — une péréquation des taxes locales, et la réadaptation des plans d'occupation des sols des communes concernées (possibilité de mettre en place un dossier de voirie d'agglomération, tel qu'institué par l'État en 1991, et de le coupler à un plan de paysage).

INSERTION DES RESEAUX ET DES INFRASTRUCTURES



Croisement et superposition d'infrastructures en milieu urbain: un vaste territoire dénaturé



Clôtures diversifiées et panneaux publicitaires nombreux



Dessous d'ouvrage délaissé et limite public/privé sommaire



Visions hétérogènes autour de l'infrastructure routière

EXEMPLE : LECTURE

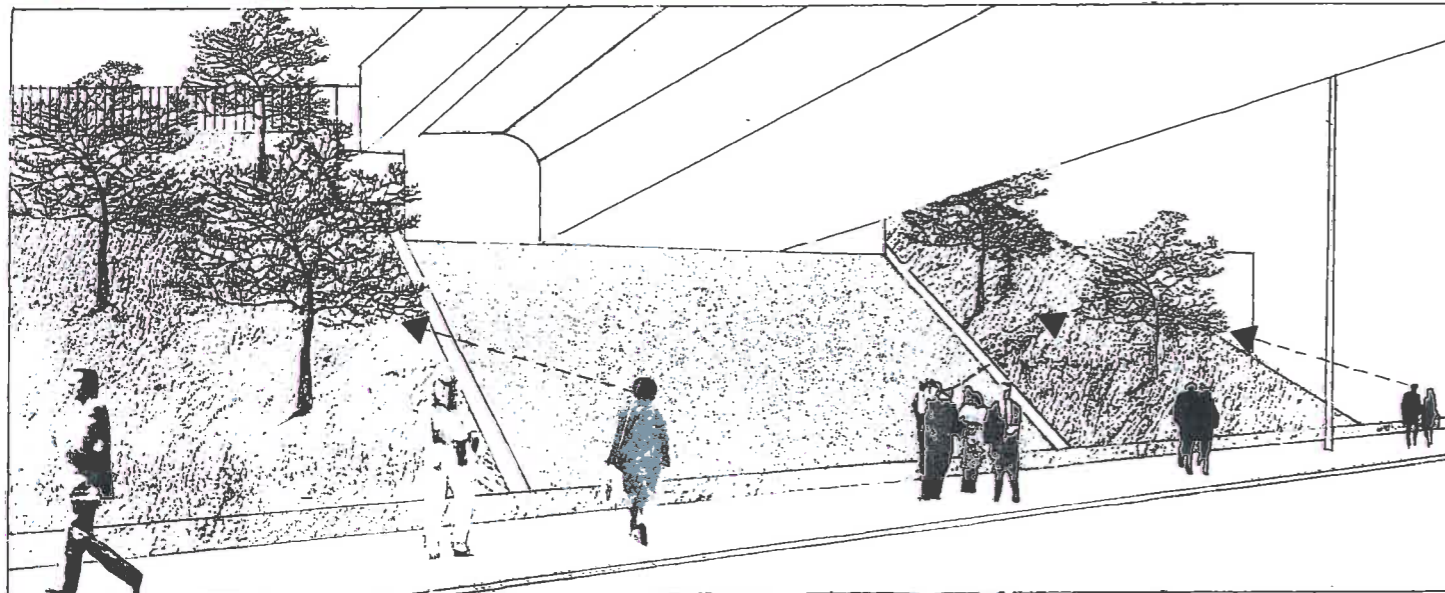
En banlieue parisienne, le croisement de plusieurs infrastructures de transport, véritable nœud autoroutier et ferré, gèle et dénature un vaste territoire, fracturant le tissu urbain relativement dense malgré son hétérogénéité. Ce territoire n'est lui-même pas homogène (différents traitements, lieux interstitiels...). Ces limites sont floues, faites de délaissés entre espaces public et privé. Les clôtures existent également entre les infrastructures; elles accusent davantage encore le morcellement de cet espace. Tout cela met en évidence un manque de coordination entre les différents concessionnaires des ouvrages, en matière d'aménagement.

Or, cette zone offre la potentialité d'une nouvelle géographie, les autoroutes étant dans le paysage d'une emprise comparable à celle d'un fleuve.

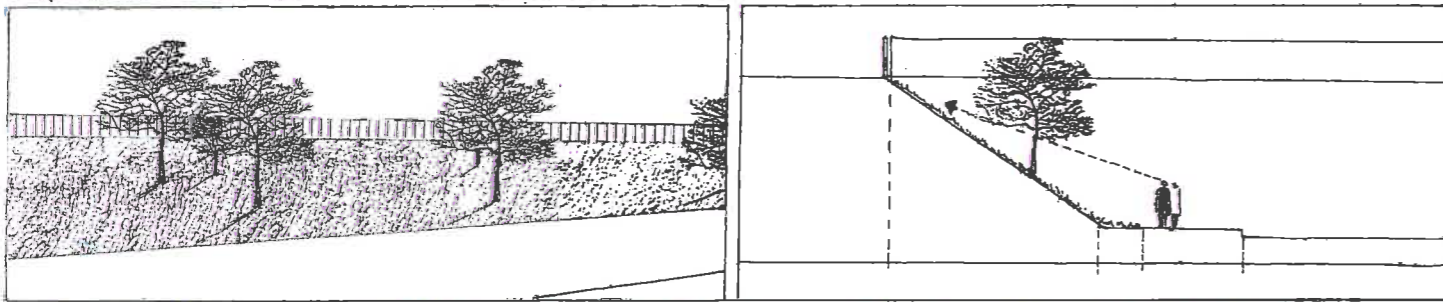
INSERTION DES RESEAUX ET DES INFRASTRUCTURES



Problème identifié: clôture en pied de remblai coupant l'unité de l'espace



Proposition d'action: déplacement de la clôture en haut du talus et aménagement du remblai



Références et moyens mis en oeuvre

PROTOTYPE

FICHE TECHNIQUE

| | | | |
|--|--|--------------------------|-----------------|
| . Identification du problème : | clôture en pied de remblai coupant l'unité de l'espace | | |
| . Nature de l'intervention : | déplacement de la clôture (et aménagement du remblai) sur 50 m | | |
| . Personnes concernées : | DDE (ou concessionnaire de l'autoroute) et collectivité locale | | |
| . Financement des travaux : | Etat (DDE), Région | | |
| . Estimation du montant des travaux : | P.U. | Qt. | P.T. |
| Réalisation : | | | |
| Dépose de la clôture | 20 F/ml | 50 ml | 1 000 F |
| Fourniture et pose de la clôture | 250 F/ml | 50 ml | 12 500 F |
| Plantation d'arbres (fourniture, fouille, terre et plantation) | 2000 F/u | 6 u | 12 000 F |
| Pelouse | 10F/ m ² | 350 m ² | 3 500 F |
| Reprise du trottoir (enrobé) | 300F /m ² | 20 m ² | 6 000 F |
| Total pour 50 m sur 7 m (soit 350 m²) | (700 F/ml) | 50 ml | 35 000 F |
| | (100 F/m²) | 350 m² | |
| Gestion (surcoût par rapport à l'état actuel) : | | | |
| Entretien du talus par collectivité locale | 10 à 20 F/m ² /an | 350 m ² | 4 à 7 000 F |

Les clôtures installées en limite de propriété non seulement isolent les infrastructures en les enfermant, mais souvent génèrent à leur contact des espaces peu ou pas utilisés et dont l'entretien devient difficile pour le propriétaire. Leur déplacement et un repositionnement mieux adapté au contexte (indépendamment de la propriété) éviteraient que ces endroits ne deviennent des espaces délaissés peu encourageants. Le cas particulier où cette limite est en pied de talus est le plus fréquent et souvent le plus gênant; c'est aussi le plus facile à régler puisque la crête du talus constitue une limite naturelle pour édifier la clôture.

Dans le cas illustré ci-contre, l'espace immédiatement au-delà du grillage n'est pas encore dégradé mais cette limite rompt l'harmonie existant entre lui et la route. Ramener la clôture au niveau haut du pont redonne une perception unitaire de l'ensemble talus-perré-route. Cela élargit ainsi visuellement l'espace dévolu au piéton (plus seulement cantonné à l'étroit trottoir), met en valeur le perré, rend plus agréable le franchissement du passage et facilite l'entretien du talus à partir du bas..

PERTE DE LISIBILITE DE LA GEOGRAPHIE



Constructions hors d'échelle écrasant le relief



Mitage des boisements



Destruction des lisières forestières



Urbanisation masquant la lisière



Construction des berges



Occultation de la berge



Aménagement étranger à la nature de la berge

PROBLEMATIQUE GENERALE

Les éléments témoins de la géographie — coteaux, vallons, berges, etc. — constituent l'ossature majeure du paysage d'Île-de-France. Leur disparition achèverait la perte des repères paysagers de la banlieue.

La fermeture des fonds de vallée par les friches, les boisements, les peupleraies ou l'urbanisation réduit les vues d'ensemble et la compréhension de la structure du relief. Mais ces usages du sol peuvent encore laisser des transparences ou respecter l'échelle du relief. Ainsi, la hauteur constante des immeubles parisiens maintient les variations du relief, en les reportant 20 à 25 m plus haut.

Mais l'altération de la géographie va plus loin: souvent aliénée par une urbanisation désordonnée, l'unité morphologique du paysage n'existe plus que par endroits et sous forme de vestiges.

Il est donc urgent d'en assurer la protection, d'autant qu'ils permettent d'envisager des modes de reconquête de ce paysage, par exemple, en étendant les cordons boisés existants le long des rivières.

Parmi les principales causes de cette perte de lisibilité, sont le mitage de boisements, l'écrasement des coteaux par du bâti ou des ouvrages hors d'échelle, la destruction de lisières forestières, la dégradation de berges de rivières, la disparition de rivières ou de petites vallées, les éventrements de collines ou les comblements de vallons pour le passage des grandes infrastructures d'aujourd'hui (autoroutes, TGV...).

PERTE DE LISIBILITE DE LA GEOGRAPHIE



Rive occupée par une succession d'infrastructures



Aménagements sans cohérence avec la nature des berges, zones de rejet



Fermeture des lisières forestières et manque d'entretien



Boisement traité comme zone de rejet

PROBLEMES IDENTIFIES: ANALYSE CONCRETE

OCCULTATION DE L'ECHELLE OU DES STRUCTURES GEOGRAPHIQUES

La perception des coteaux est gommée par la présence de bâtiments hauts, qui les masquent ou les font paraître écrasés. À un degré moindre, de grands pylônes à haute tension peuvent produire cet effet d'écrasement.

Des fonds de petites vallées sont occultés et banalisés par l'établissement de centres commerciaux qui en occupent toute la largeur.

L'urbanisation s'approche des lisières, d'où une absence du recul qui permettait d'appréhender l'horizon boisé, voire les envahit, d'où une perte de la richesse végétale et faunistique de ces espaces.

URBANISME SANS COHÉRENCE AVEC LES CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES DU SITE

A l'inverse de constructions qui magnifient un relief, comme par exemple les fortifications, la banalisation des architectures, ainsi que les progrès technologiques rendent constructibles les sites les plus accidentés et permettent une grande indépendance entre la construction et le site d'implantation.

DESTRUCTION DE STRUCTURES GEOGRAPHIQUES

Au-delà de la simple occultation (comme par un immeuble haut), l'altération des témoins de la géographie peut aller jusqu'à leur destruction complète.

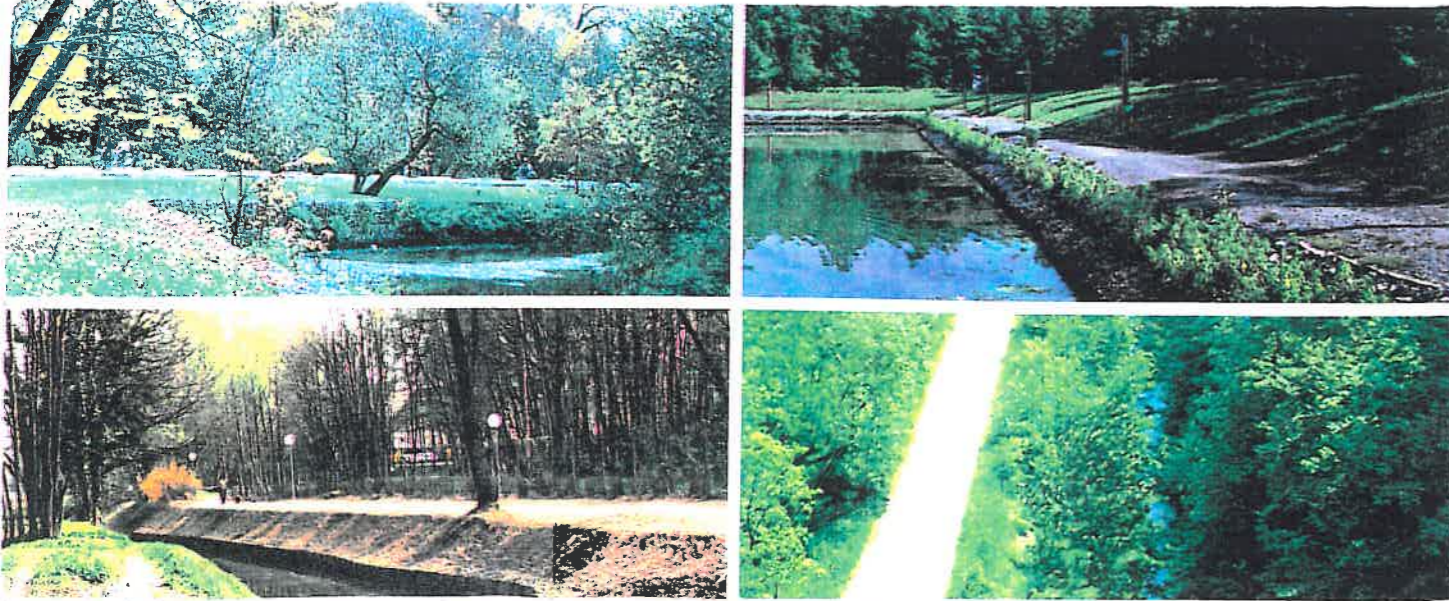
Quand les terrassements de certaines infrastructures (autoroutes, TGV...) atteignent des dimensions de même ordre que celles du relief, ils peuvent en supprimer certaines formes — coteaux détruits par les déblais et vallons par les remblais.

Les rivières connaissent la dégradation de leurs berges: disparition de la flore, construction sur mur de soutènement ou aménagement paysager indépendant de la géographie, recalibrage pour éviter les inondations, mais aussi perte de leur continuité par des appropriations abusives des chemins de halage. D'autres sont transformées en canalisations souterraines.

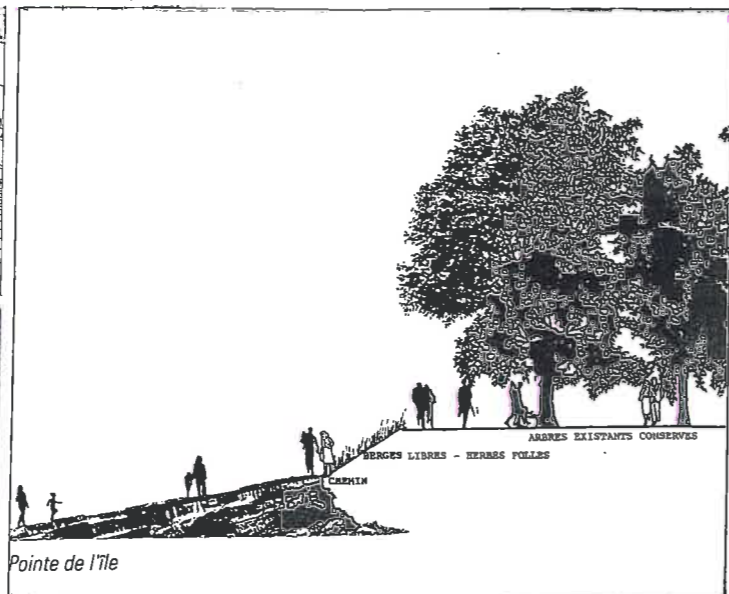
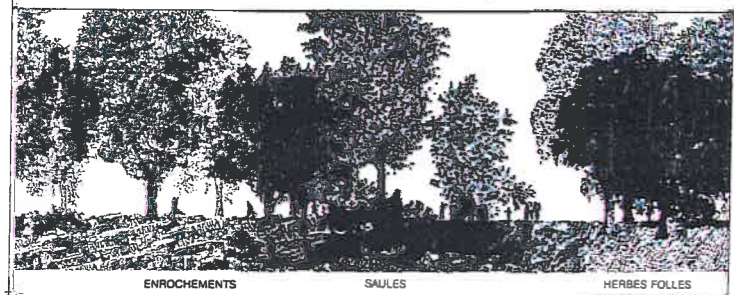
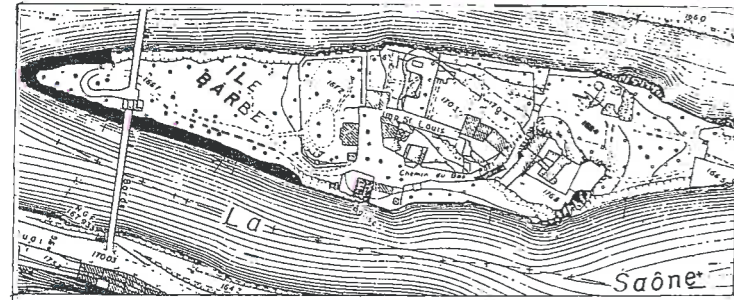
TEMOINS DE LA GEOGRAPHIE PERÇUS COMME ZONES DE REJET

Talus SNCF sur les coteaux, micro-vallons et taillis-reliques enclavés dans l'urbanisation, etc., sont des endroits souvent inaccessibles, peu utilisés et mal entretenus, qui affichent une image négative (lianes qui renforcent l'aspect d'abandon, ronciers hostiles et impénétrables, décharges sauvages entraînées par l'isolement et la difficulté de nettoyer...).

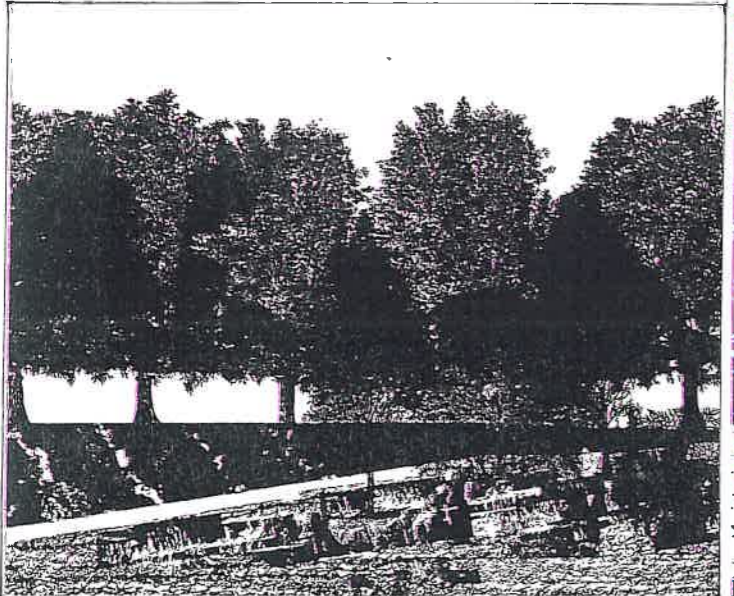
PERTE DE LISIBILITE DE LA GEOGRAPHIE



Exemples de traitement des berges: simple (évitant une dégradation) ou plus élaboré



Requalification des berges (Île Barbe - Lyon)



Aménagement des berges: promenade, plantations, consolidation

SOLUTIONS COURT TERME / PETITE ECHELLE

REVALORISER LES LIEUX DÉLAISSÉS POUR ÉVITER UNE DÉGRADATION EXCESSIVE

Nettoyage et entretien des plantations et restauration éventuelle (maîtrise de la strate arbustive et des lianes, choix des végétaux conservés...).

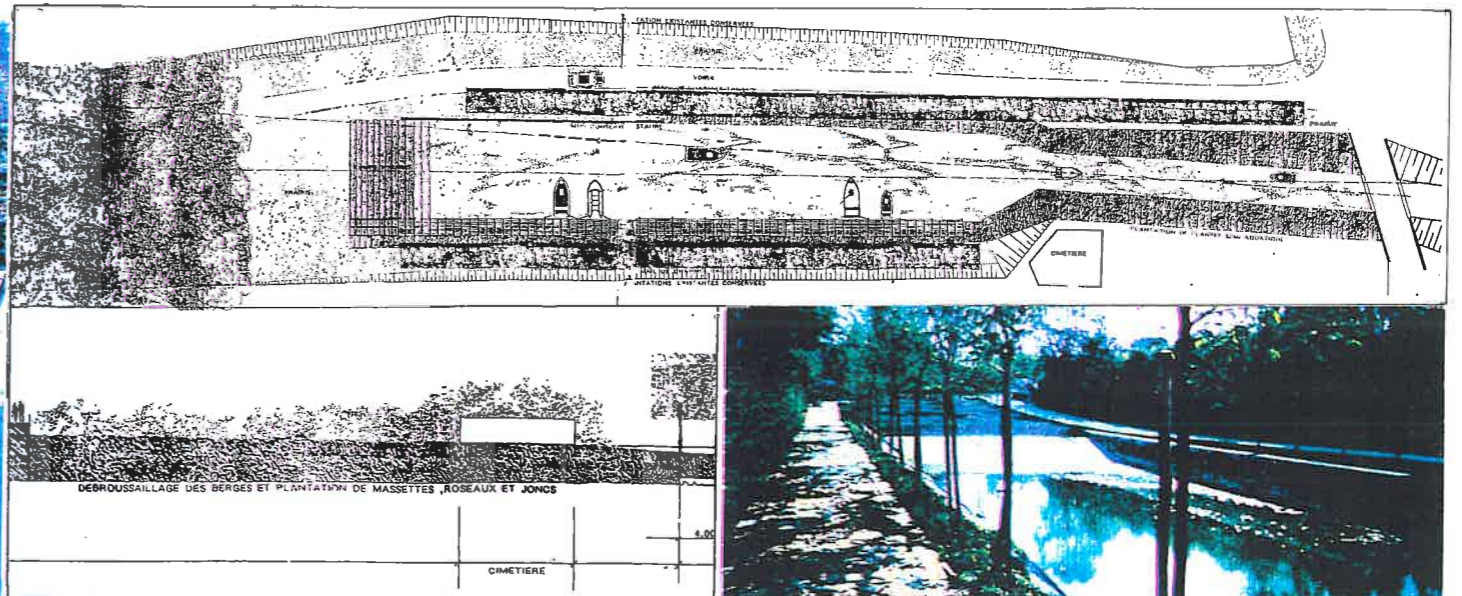
Ouverture au public (notamment des petits boisements des lisières forestières, des berges) et mise en place d'aménagements légers tels que bancs, éclairages, parcours sportifs, etc. pour faire connaître et respecter le site.

Contrôle de l'accès des véhicules motorisés pour éviter les dépôts d'ordures.

RÉTABLIR LES CONTINUITÉS VÉGÉTALES

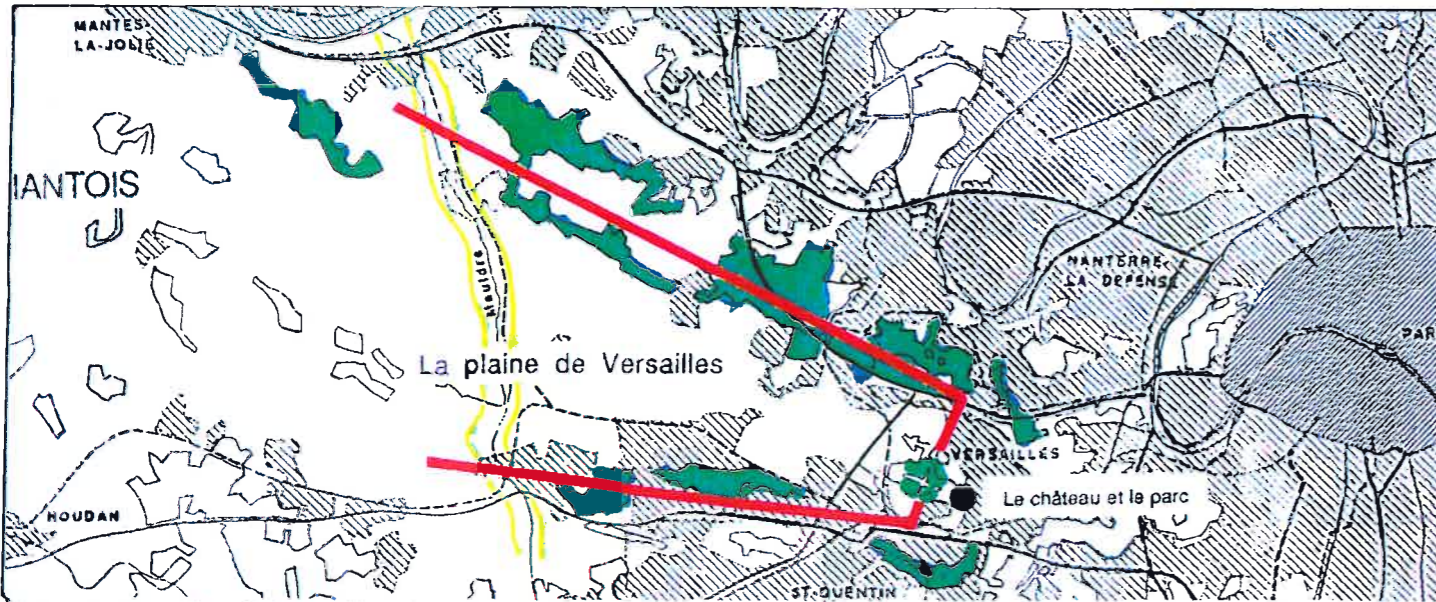
Redonner l'unité du site et la justesse de l'échelle.

Le masquage, même partiel, des constructions peut redonner l'impression de la continuité d'un coteau boisé. Il peut s'obtenir, par exemple, par la plantation des espaces collectifs de grands ensembles (à l'instar des cités-jardins) ou par l'intégration d'ouvrages en rupture avec le site d'implantation (tête de pont...).

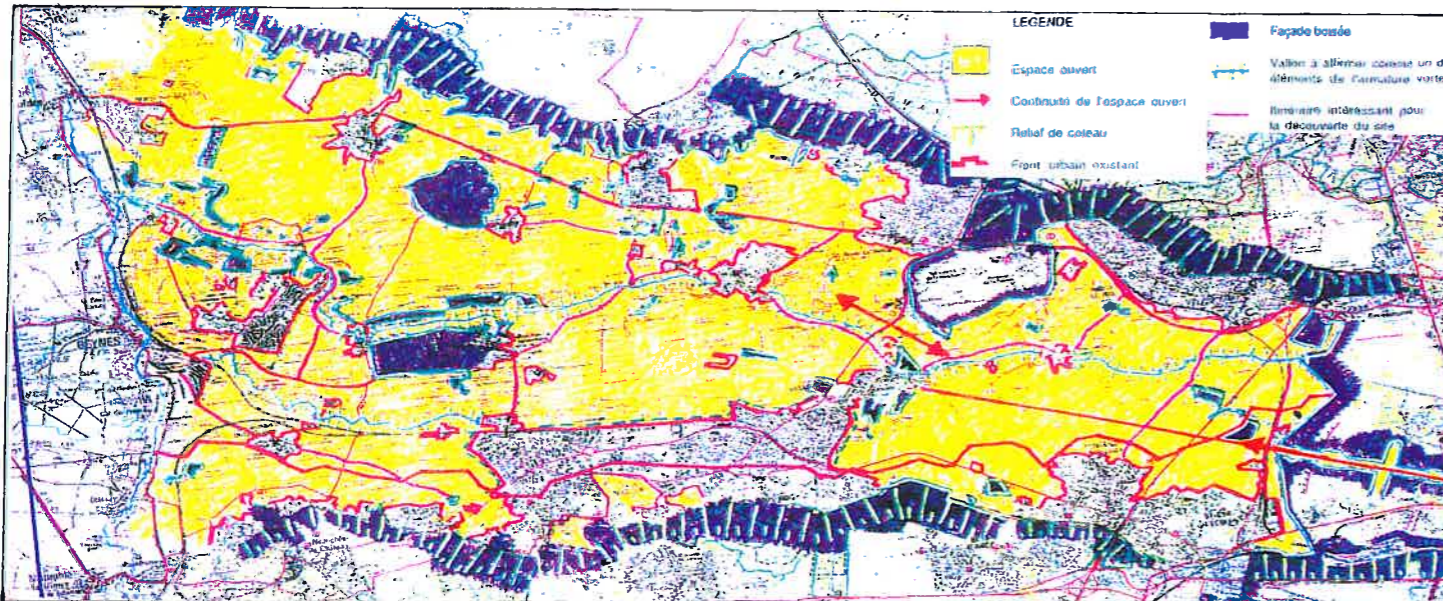


Aménagement d'un port (St-georges de Rex - Marais poitevain)

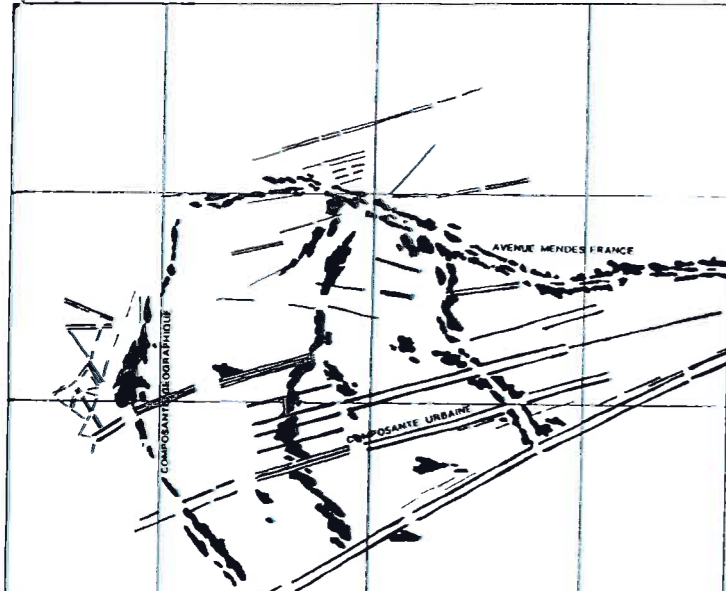
PERTE DE LISIBILITE DE LA GEOGRAPHIE



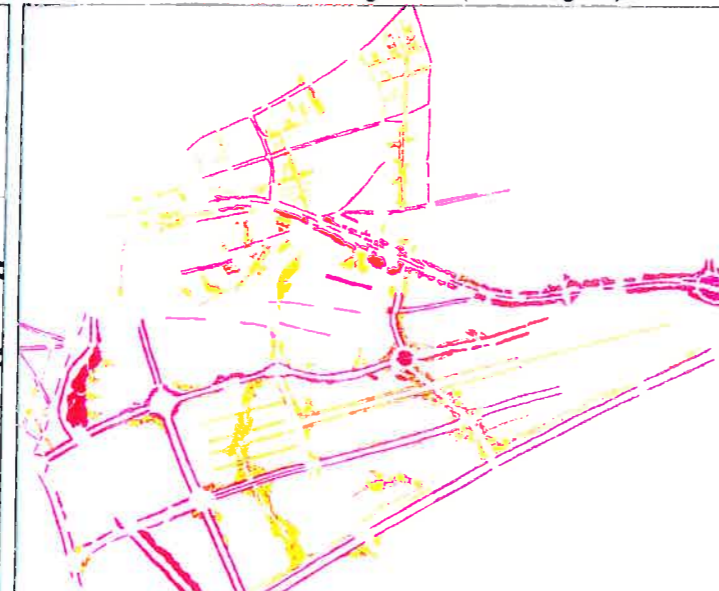
Plaine de Versailles: Préservation des coteaux boisés



Proposition d'éléments du grand paysage à prendre en compte dans les démarches d'aménagement (Etude Sgard)



Port Marianne (Montpellier): Principe de composition de la végétation



Conservation du squelette de la géographie



Structure végétale complète (existante et en projet)

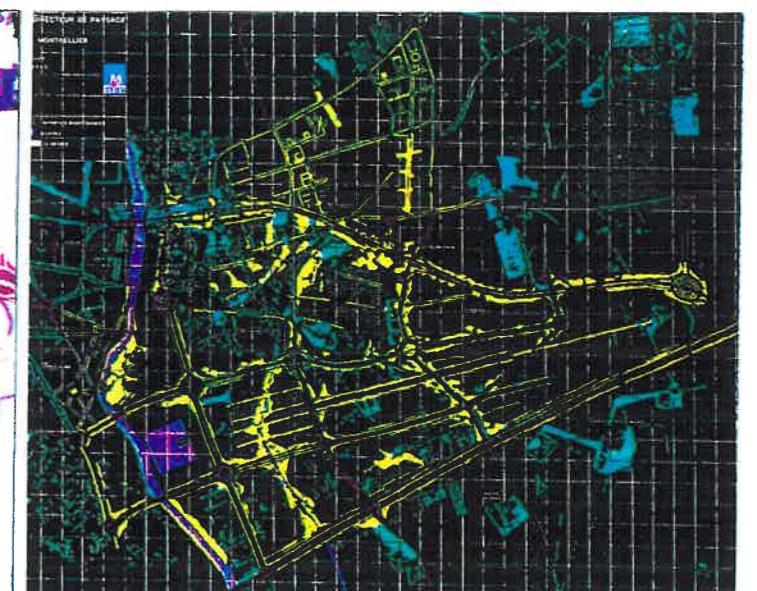


Schéma directeur de paysage

SOLUTIONS LONG TERME / GRANDE ECHELLE

ÉTABLIR UN PLAN DE SAUVEGARDE

Identifier les éléments du paysage à prendre en compte en les hiérarchisant: densifier telle zone pour préserver telle autre témoin de la structure géographique (problème des limites).

Mettre au point des prescriptions pour protéger ces témoins de l'échelle géographique et sensibiliser les acteurs locaux: elles pourraient être reprises par les schémas directeurs locaux, et même par les POS (Plans d'Occupation des Sols). Ces derniers permettent en effet de limiter la hauteur du bâti et, grâce à la loi "paysage" du 8/01/93, de préserver des structures du paysage telles que haies, berges, talus, etc. Aux abords des monuments protégés, une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) permet d'édicter des prescriptions plus précises.

RESTAURER AUTANT QUE POSSIBLE LE SQUELETTE DE LA GÉOGRAPHIE

Par la mise en relation des divers vestiges et par leur amplification.

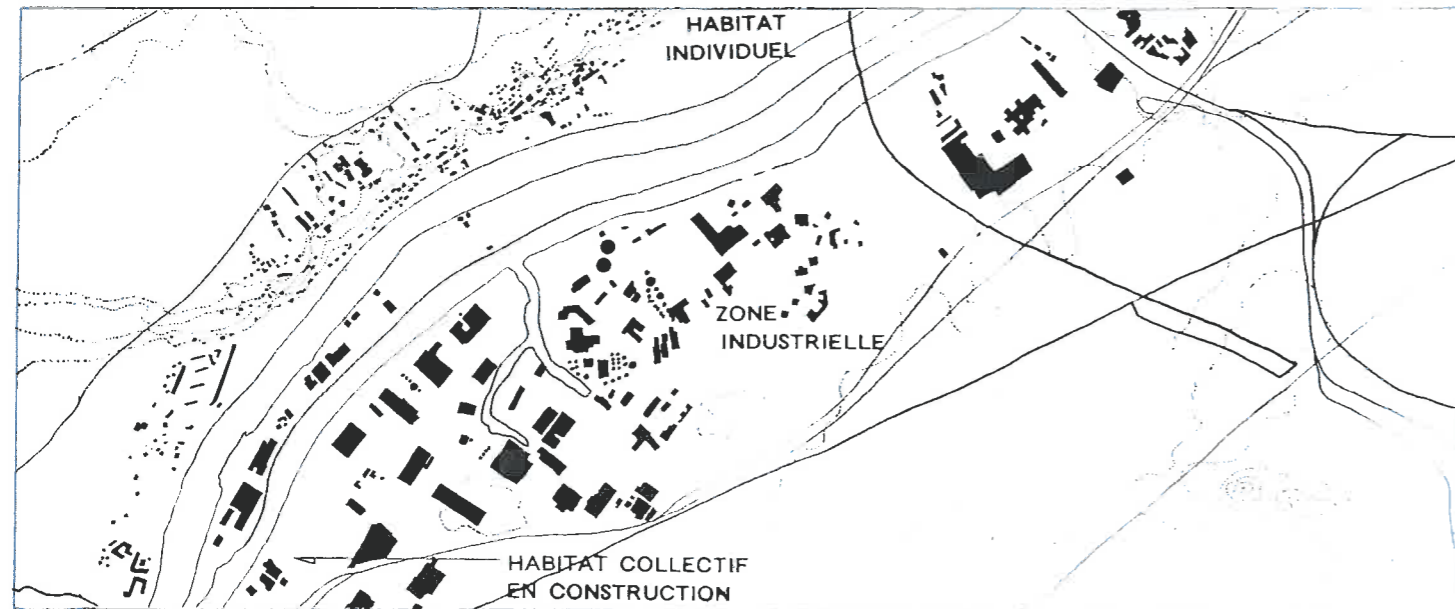
Utilisation de l'interdiction de construire, soit dans le plan d'occupation des sols (espace boisé classé), soit dans un schéma directeur (par exemple, inconstructibilité de terrains sis à moins de 100 m des limites de boisements d'une taille minimum fixée).

L'inconstructibilité ne garantissant pas l'entretien, préemption de parcelles stratégiques par la puissance publique (droit de préemption urbain ou Espace Naturel Sensible à instaurer).

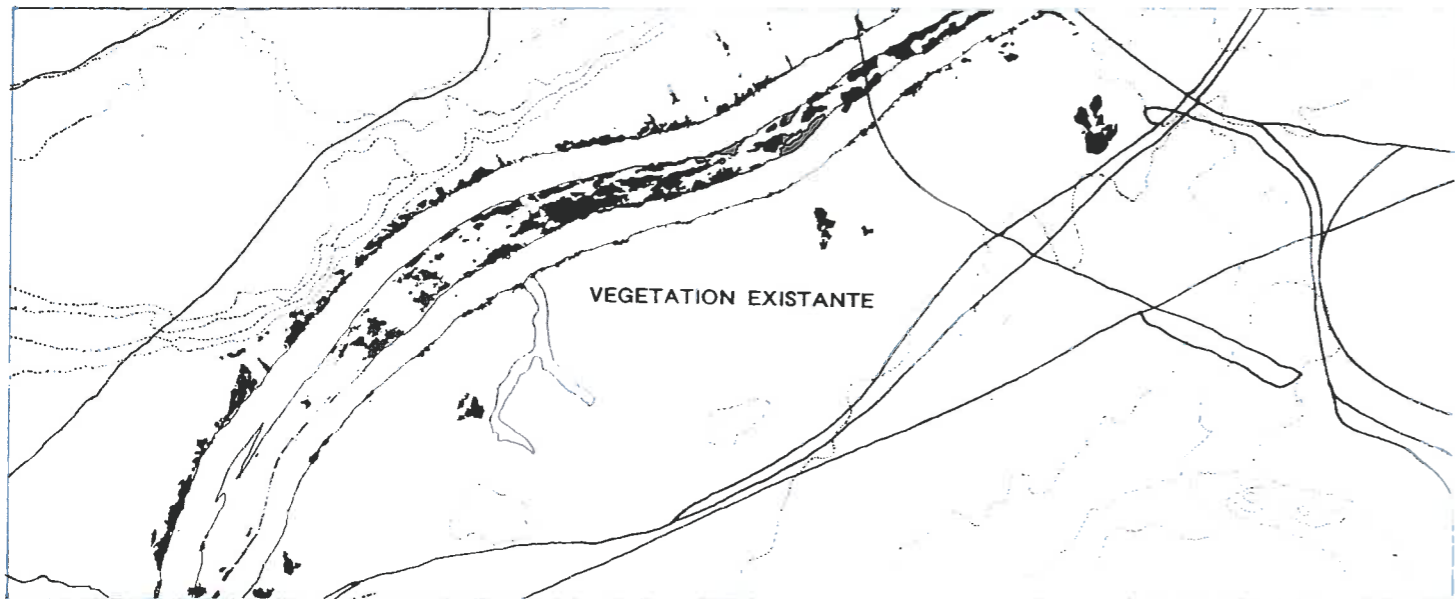
GRANDES INFRASTRUCTURES COMME ÉLÉMENTS D'UNE NOUVELLE GÉOGRAPHIE

Considérer certaines grandes infrastructures comme origine d'une géographie nouvelle pour imaginer leur requalification au travers de projets. Les grands faisceaux d'autoroutes, de voies ferrées ou de lignes électriques ont en effet l'emprise de fleuves. Même lorsqu'elles sont plus réduites, leurs talus ou leurs effets secondaires (bruit, servitudes...) imposent de larges espaces non bâtis, qui deviennent souvent les nouveaux repères de banlieues ayant oublié leur géographie.

PERTE DE LISIBILITE DE LA GEOGRAPHIE



Carte du bâti existant



Carte de la végétation existante



Potentialités: berges végétalisées au nord de l'île



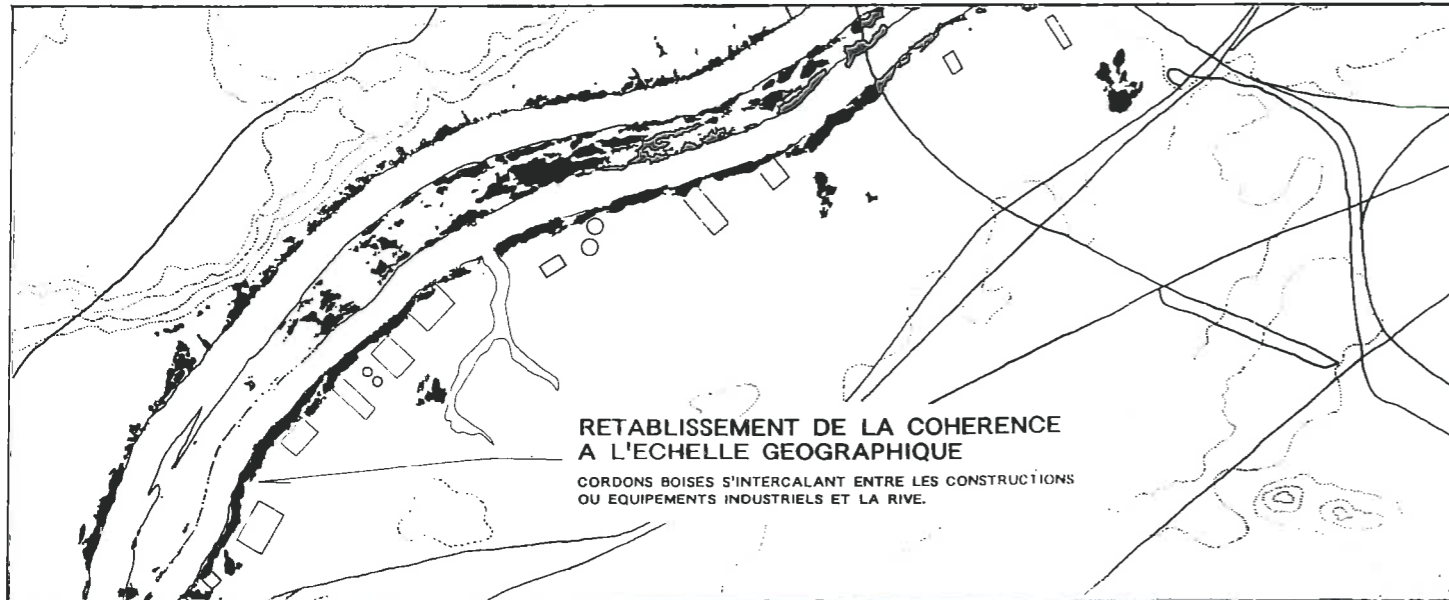
Risques: urbanisation des berges au sud de l'île

EXEMPLE : LECTURE

Située sur la Seine à quelques kilomètres seulement de Paris, cette île a su préserver son caractère naturel: végétation indigène dense, constructions peu nombreuses. Mais face à l'île, sur la rive sud-ouest, une urbanisation prolifique pousse les constructions nouvelles au bord de l'eau.

Ainsi, aux installations industrielles existantes utilisant le fleuve, s'ajoutent des habitations collectives à la recherche d'un cadre de vie agréable. Or ces bâtiments s'accompagnent d'une minéralisation et d'un aménagement des berges sans cohérence avec la nature et l'unité du site et détruisent ainsi la richesse et les caractéristiques paysagères qui les avaient attirées.

PERTE DE LISIBILITE DE LA GEOGRAPHIE



Rétablissement de la cohérence de l'échelle géographique par la mise en place de cordons boisés

EXEMPLE : PROPOSITIONS

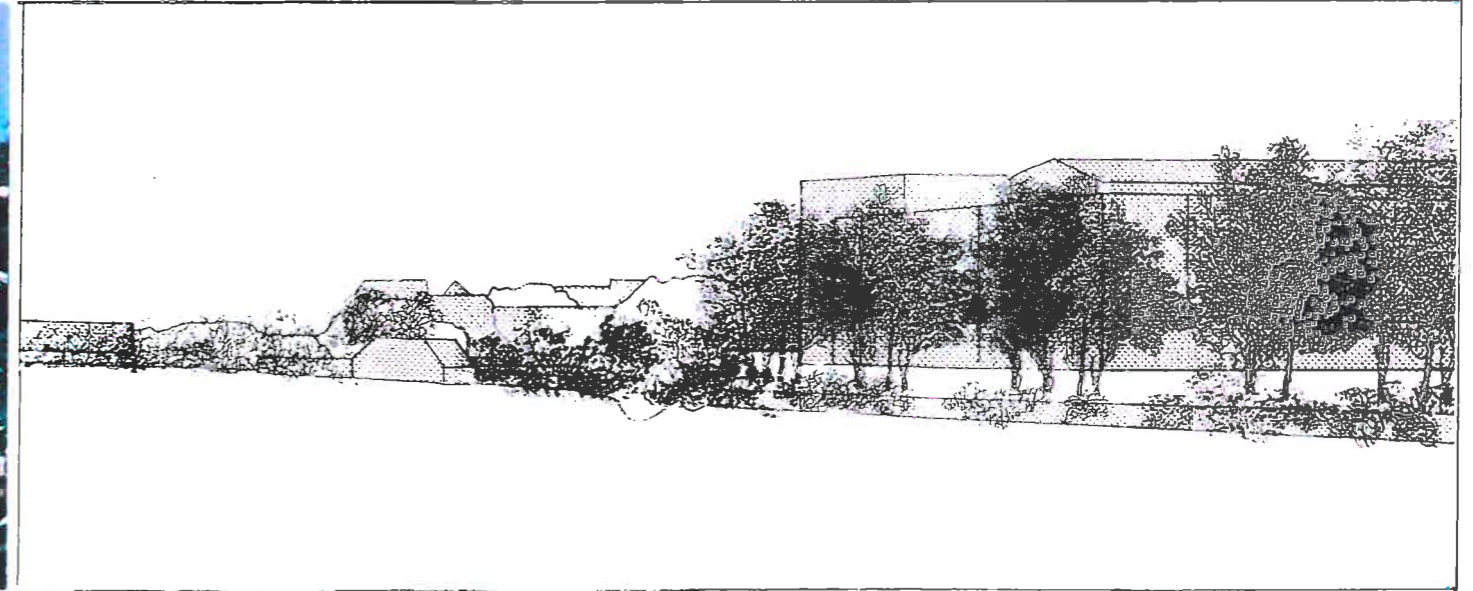
Il s'agit de redonner à la berge la silhouette qu'elle avait, et qu'elle a réussi à conserver au nord de l'île, et qui correspond à la géographie initiale.

Le projet consiste à revégétaliser les rives abîmées, par des cordons d'arbustes et d'arbres de haute tige entre le bâti et l'eau.

Le cas de berges industrielles en activité est différent, puisqu'il s'agit d'une relation au fleuve qui est une forme de reconnaissance de celui-ci. Par ailleurs, les besoins fonctionnels sont plus contraignants que pour l'habitat. Les possibilités de plantations seront recherchées avec le gestionnaire de ces sites, en compatibilité avec ses besoins.



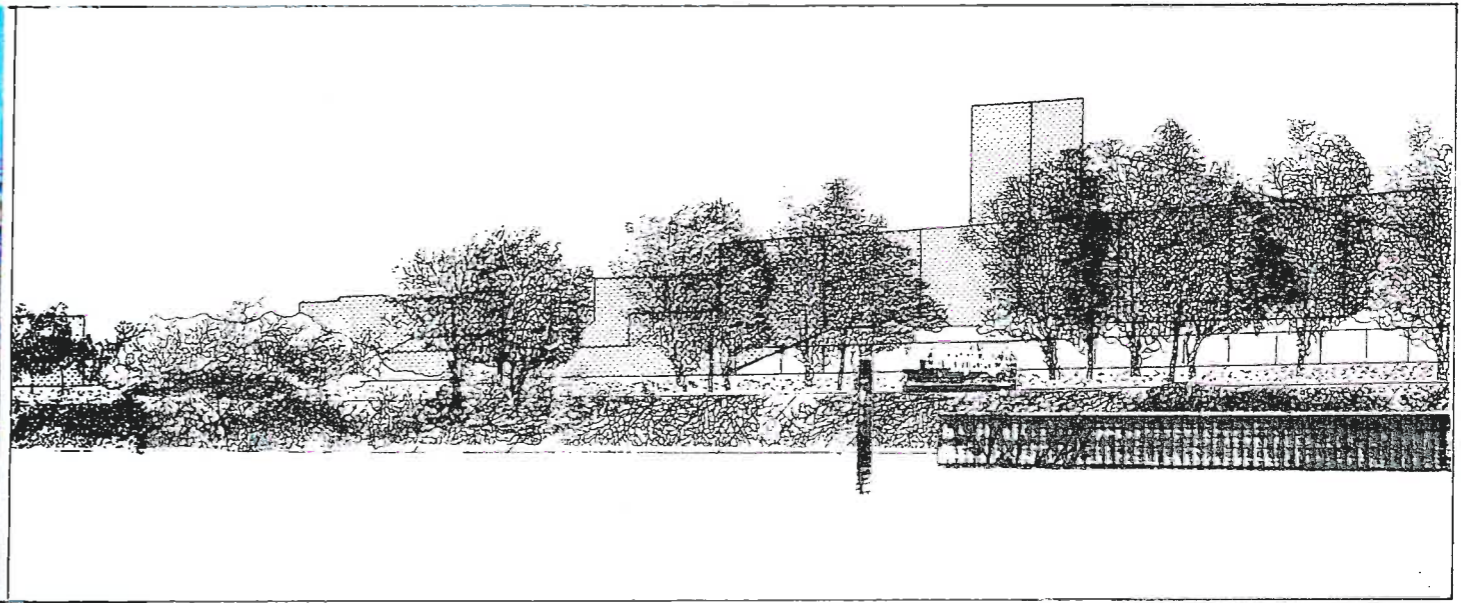
Berge occupée par des logements - état existant



Berge occupée par des logements - Projet de végétalisation



Berge industrielle - état existant



Berge industrielle - Projet de végétalisation tenant compte de la desserte fluviale des activités

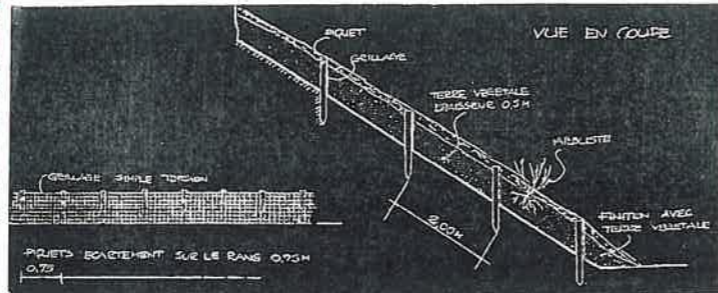
PERTE DE LISIBILITE DE LA GEOGRAPHIE



Problème identifié: berge de Seine déboisée et occupée par un parking de surface



Proposition d'action: replantation de la berge



Références et moyens mis en oeuvre

PROTOTYPE

FICHE TECHNIQUE

- . Identification du problème : destruction d'une berge végétalisée par la construction d'un parking aérien
- . Nature de l'intervention : nettoyage et plantation de la rive sur 100ml
- . Personnes concernées : service de la navigation et collectivité locale
- . Financement des travaux : Région, Etat (service de la navigation)

| . Estimation du montant des travaux : | | P.U. | Qt. | P.T. |
|---|---|---|------------------------------|-----------|
| Réalisation : | Nettoyage et débroussaillage du sol | 25 F/m ² | 500 m ² | 12 500 F |
| | Plantation (+ fourniture, fouille, terre) : | | | |
| | — arbre (tige ou cépée) | 2000 F/u | 20 u | 40 000 F |
| | — arbuste | 220 F/m ² | 500 m ² | 110 000 F |
| | Fermeture du dessous: | | | |
| | — variante grillage (h = 2,50 m) | 285 F/ml | 100 ml | 28 500 F |
| | — variante muret (h = 2,50 m) | 1000 F/ml | 100 ml | 100 000 F |
| | Consolidation de la berge (terrassment et pose de fascines) | 150 F/m ² | 500 m ² | 75 000 F |
| Total pour 100 m de berge (5 m de largeur plantée) | | | | |
| | — variante grillage (h = 2,50 m) | (1 600 F/ml) (332 F/m ²) | 100 ml 500 m ² | 166 000 F |
| | — variante muret (h = 2,50 m) | (3 375 F/ml) (675 F/m ²) | 100 ml 500 m ² | 337 500 F |

Gestion (surcoût par rapport à l'état actuel) :

| | | | |
|-----------|------------------------------|--------------------|-----------------|
| Entretien | 10 à 20 F/m ² /an | 500 m ² | 5 à 10 000 F/an |
|-----------|------------------------------|--------------------|-----------------|

Des aménagements peu scrupuleux font perdre leurs caractéristiques à des éléments remarquables du paysage. Ici, une berge de Seine à proximité d'habitats collectifs connaît une mutilation par l'installation abusive d'un parc de stationnement. Niant jusqu'à la forme même de la rive puisqu'il récupère sa pente grâce à des pilotis, ce parking ne rappelle en rien la végétation arbustive encore présente sur la rive d'en face.

L'intervention préconisée consiste à nettoyer le dessous de l'ouvrage ainsi que le bord de la berge et à planter ensuite des masses arbustives (de type saules) accompagnées de quelques grands sujets pour retrouver un aspect homogène entre les deux rives.

Pour éviter que le dessous ne se salisse de nouveau, il peut être fermé par un muret (ou éventuellement un grillage) placé entre les pilotis que l'on recouvrira d'une végétation grimpante (persistante comme le lierre dans le cas d'un grillage).

INCONGRUITES ET ABERRATIONS



Concentration trop grande et désordonnée de l'information (signalétique et affichage)



PROBLEMATIQUE GENERALE

Le paysage est souvent altéré par des objets, que ce soit des constructions, des ouvrages d'infrastructures ou du mobilier urbain. Ils se détachent du lot commun et témoignent de maladresses, de négligences, d'une perte de savoir faire, qui détruisent l'esprit des lieux.

Plus que les éléments eux-mêmes, souvent issus de logiques sectorielles (qui ont leur propre rationalité et esthétique), ce sont les volontés décoratives qui s'y greffent ou une concentration trop grande et désordonnée de ces éléments qui ont un fort impact sur le paysage et nuisent à sa lisibilité.

Cependant certains de ces objets choquent par l'inadaptation de leur fonction au contexte. Par exemple, succession de ronds-points surdimensionnés par rapport aux routes qui s'y croisent et dont l'ilot central est encombré de buttes et d'aménagements paysagers compliqués et incongrus dans ce contexte.

L'espace public est particulièrement sollicité. Les sites exceptionnels ne sont pas épargnés, malgré les protections dont ils font l'objet.

Le plus grand fléau semble être la publicité.



Foisonnement, lecture de l'espace difficile



Aménagement ou décor inadaptés au contexte



Mobilier urbain surabondant et souvent plaqué sur l'espace public



Équipements inadaptés

INCONGRUITES ET ABERRATIONS



Gadgétisation des enseignes publicitaires



Panneau gênant la perspective Hétérogénéité du traitement



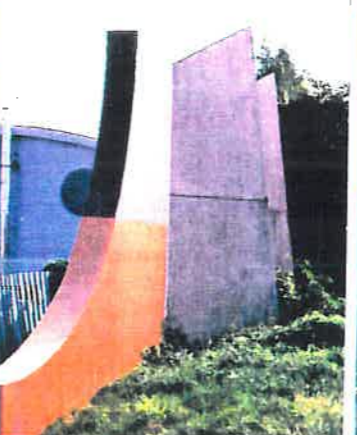
Aménagements de lieux résiduels inadaptés aux usages



Perte de lisibilité des ouvrages par des décors et surcharges divers



Volonté décorative excessive: objet sans rapport avec son environnement



PROBLEMES IDENTIFIES: ANALYSE CONCRETE

SURENCHÈRE, POLLUTION VISUELLE

LA PUBLICITÉ: L'affichage (souvent illicite) empêche la lecture de l'environnement quand il est hors de l'échelle du site ou lorsqu'il sature de points stratégiques comme les carrefours routiers et qu'il aboutit alors à la négation des principes de base de la communication visuelle que sont la lisibilité et la clarté des messages. Les enseignes commerciales se doublent parfois d'une "gadgétisation" encore plus agressive.

LE MOBILIER URBAIN: Il est souvent disparate (matériaux, coloris...) et surabondant car il y a peu de coordination entre les divers concessionnaires. Pire, il peut être inefficace surtout lorsqu'il n'émane que de préoccupations comme la requalification d'espace public. Il ne tient compte ni des caractéristiques des lieux, ni de l'emplacement de son implantation. Il en résulte une confusion pour l'observateur (par exemple, une information municipale implantée sans souci de hiérarchie se superpose, aux carrefours, à la signalisation routière).

Les matériaux de l'espace public utilisés ne sont pas toujours adaptés à leur usage: trop fragiles, difficiles à entretenir, mauvaise tenue dans le temps...

DÉCORS ET PASTICHES

La volonté décorative est surtout exercée sur les infrastructures. Face à un rejet public pour les réseaux ou pour certains ouvrages, les institutions font appel à des plasticiens pour des interventions ponctuelles. Loin d'intégrer les ouvrages discrédités, ils soulignent davantage leur défaut. Ce sont, par exemple, des matériaux de sol recouvrant des murs de soutènement, des sols revêtus de matériaux sans épaisseur, pastiches de matériaux nobles. Ces décors vieillissent vite et semblent toujours profanes.

La lisibilité du paysage est aussi altérée par l'utilisation de mobilier urbain sur catalogue, pas toujours adapté au contexte (abribus urbain en pleine campagne...) et parfois utilisé pour donner une image de la ville différente de la réalité (utilisation de lampadaire baroque en ville nouvelle...) ou pour laisser la marque du maire. Certains mobiliers, comme des bacs à fleurs, n'ont de fonction que décorative; leur utilisation demande, de ce fait, beaucoup d'attention et de précaution pour qu'ils n'apparaissent pas placés arbitrairement mais comme éléments participant d'un aménagement plus global des lieux concernés..

INCONGRUITES ET ABERRATIONS



Lutter contre la publicité illicite ou dénaturant les lieux



SOLUTIONS COURT TERME / PETITE ECHELLE

LUTTE CONTRE LA PUBLICITE ILLICITE

Faire appliquer la loi, en particulier l'interdiction d'affichage publicitaire en rase campagne (celles de 1976 et 1979, renforcée par celle du 2 février 1995) et débarrasser l'espace public de publicités sauvages. Peut-être faudrait-il mettre en place plus de panneaux pour l'affichage libre.

HARMONISATION DE L'ESPACE PUBLIC PAR LE VÉGÉTAL

Végétalisation des murs anti-bruit pour gommer les effets décoratifs trop évidents.

Préverdissement des sites sensibles en bordure de voies, pour éviter qu'ils soient la proie d'un affichage publicitaire intempestif.

ELIMINATION DU MOBILIER URBAIN SUPERFLU

Ne conserver que le mobilier nécessaire à la fonction des espaces. Ôter celui correspondant à des affectations non justifiées et lui préférer un traitement minéral ou végétal participant au paysage global.



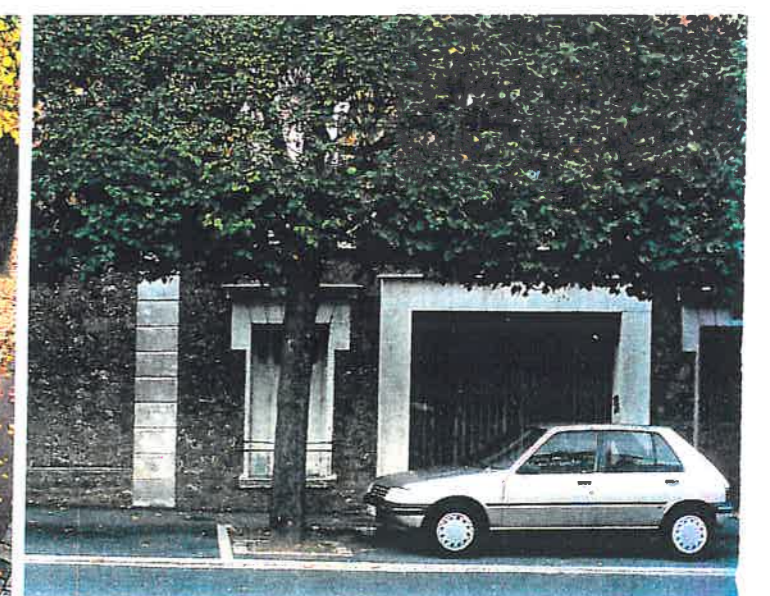
Végétalisation des murs anti-bruit



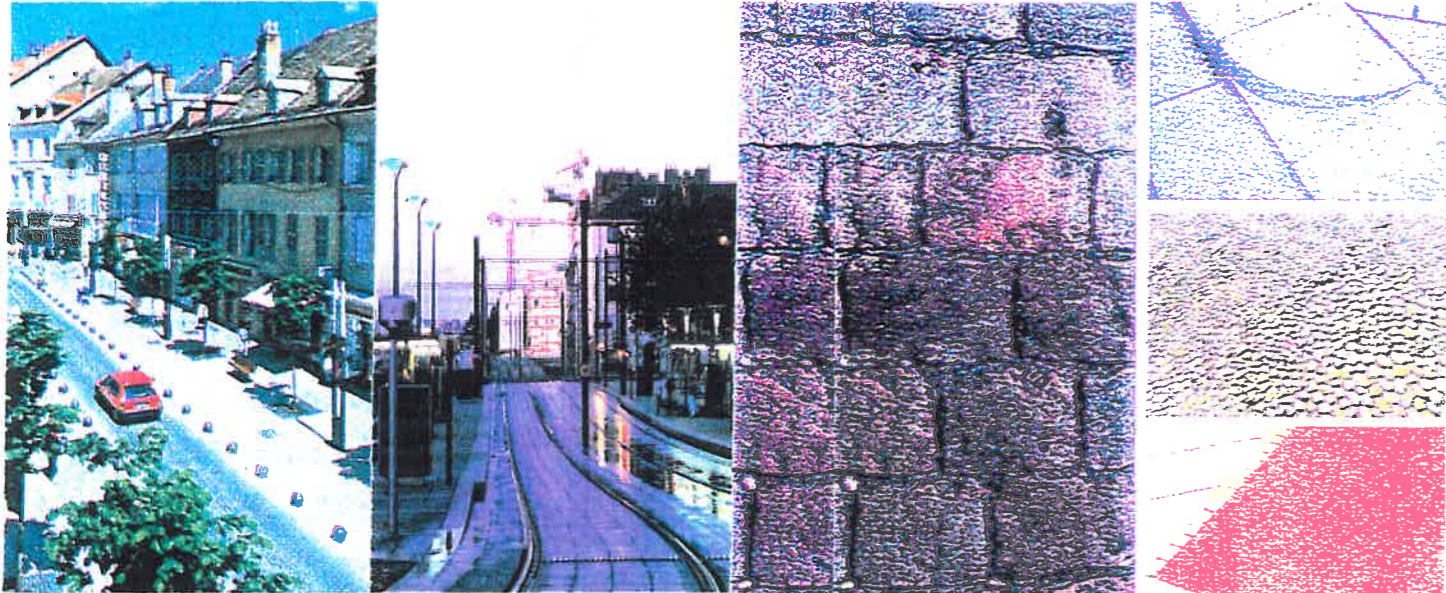
Boisement des sites sensibles pour éviter l'affichage sauvage



Aménagements d'espaces extérieurs sans mobiliers superflus



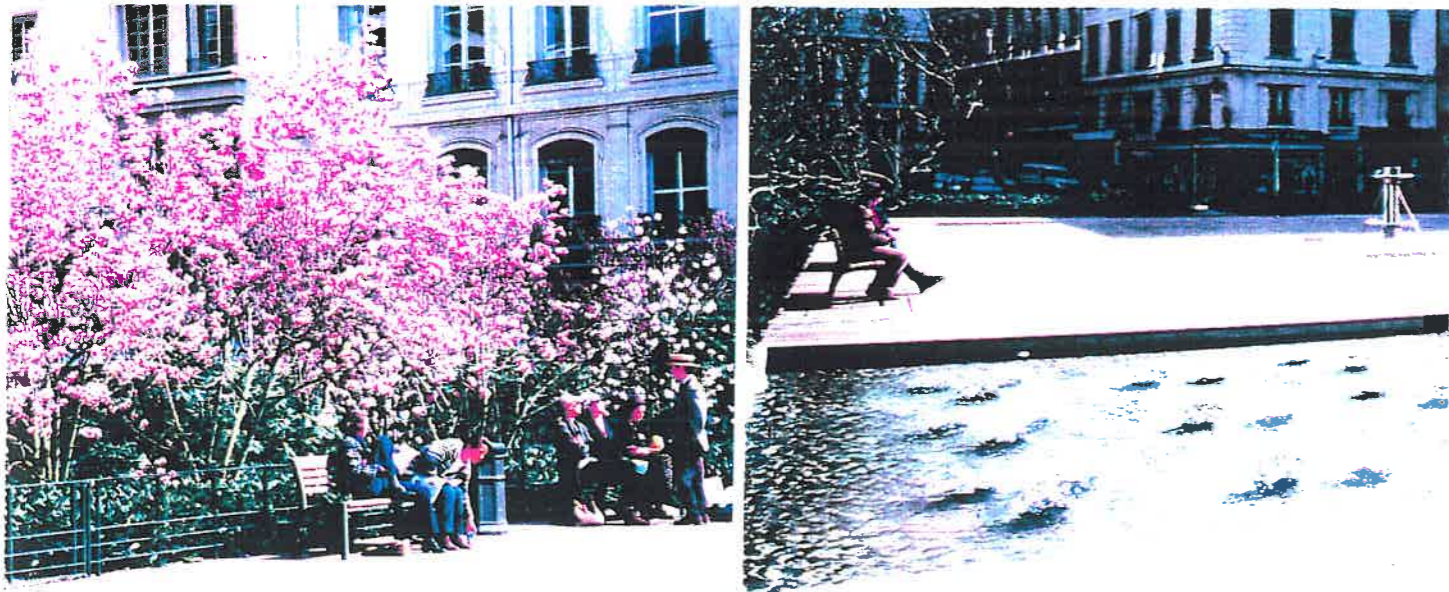
INCONGRUITES ET ABERRATIONS



Exemples d'aménagements spécifiques (centre-ville, tramway) Palette de matériaux pour les espaces publics de la ville (Lyon)



Square de la Couronne (Nîmes)



Place des Célestins (Lyon)

SOLUTIONS LONG TERME / GRANDE ECHELLE

POLITIQUE COMMUNALE D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE

Contrôle de l'affichage, limitation d'ensemble de la publicité: ne pas éliminer l'affichage publicitaire mais définir des secteurs où il est autorisé et l'organiser en des points stratégiques, comme les carrefours.

Plus que le support, le choix de l'emplacement et de la taille est primordial pour éviter la dévalorisation d'un site.

La loi donne aux municipalités une maîtrise de l'affichage, par la mise en place de Zones de Publicité Restreinte (ZPR, loi de 1979). et par la demande d'autorisation en mairie (loi du 2/02/95).

Pour les zones industrielles et commerciales, une réglementation particulière sera consignée dans le plan d'occupation des sols pour permettre l'harmonisation des enseignes.

Dans le cadre des "entrées de ville", une politique commune aux municipalités de la périphérie peut être mise en place, avec une éventuelle péréquation des taxes locales.

HARMONISATION, ORDONNANCEMENT, REGROUPEMENT DU MOBILIER URBAIN POUR FACILITER LA PERCEPTION SPATIALE

Coordination des intervenants, et notamment des différents services techniques municipaux, pour le choix des implantations et leur regroupement éventuel sur un même support et — pourquoi pas ? —, leur intégration dans les structures existantes (éclairage public sur façades d'immeubles...).

Élaboration de palettes de matériaux au service des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre.

PROJET DE PAYSAGE

Le choix du mobilier urbain est à adapter au contexte et non à l'idée que l'on veut s'en faire.

La présence d'un mobilier lié à une infrastructure, comme le tramway (Saint-Denis, Nantes, Strasbourg...), peut devenir élément de continuité et d'identité au travers de lieux très différents.

Pour les sites exceptionnels comme les Champs-Élysées, une ligne de mobilier peut être spécialement créée pour les mettre en valeur et les personnaliser mais tout en restant sobre, la "griffe" du concepteur ne devant pas être criarde.

Pour des sites moins prestigieux comme des centres de petites villes, un mobilier urbain spécifique est parfois conçu. Il demande une gestion soignée (maintenance, conservation des moules...) pour éviter un mobilier rapidement dépareillé. D'une manière générale, il doit être adapté au lieu où il est implanté, rester discret et ne pas produire qu'un effet gratuit et malheureux de design.

Quoi qu'il en soit, les "beaux objets" urbains ne peuvent pas cacher l'absence de politique de l'espace collectif urbain, et doivent être nécessairement issus de projets d'aménagement globaux, car plus que leur qualité esthétique, c'est l'art de les disposer qui prime.

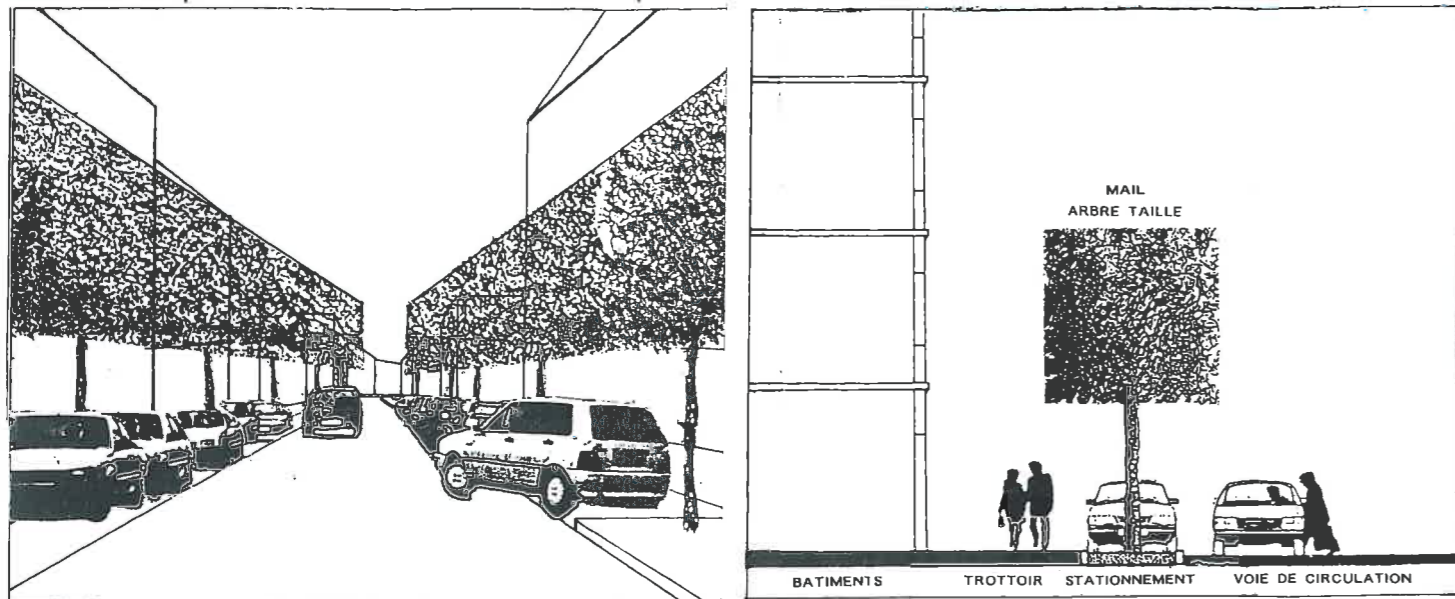
INCONGRUITES ET ABERRATIONS



Aénagement récent: effets décoratifs et peu structurants



Références et potentialités: vocabulaire urbain classique



Proposition: mail taillé intégrant le stationnement

EXEMPLE : LECTURE ET PROPOSITION

L'aménagement des espaces extérieurs ne répond pas toujours d'une politique générale communale.

Ponctuel, n'ayant qu'une pertinence locale si elle existe, il peut être totalement incongru d'autant plus si la qualité des autres espaces de la ville est reconnue.

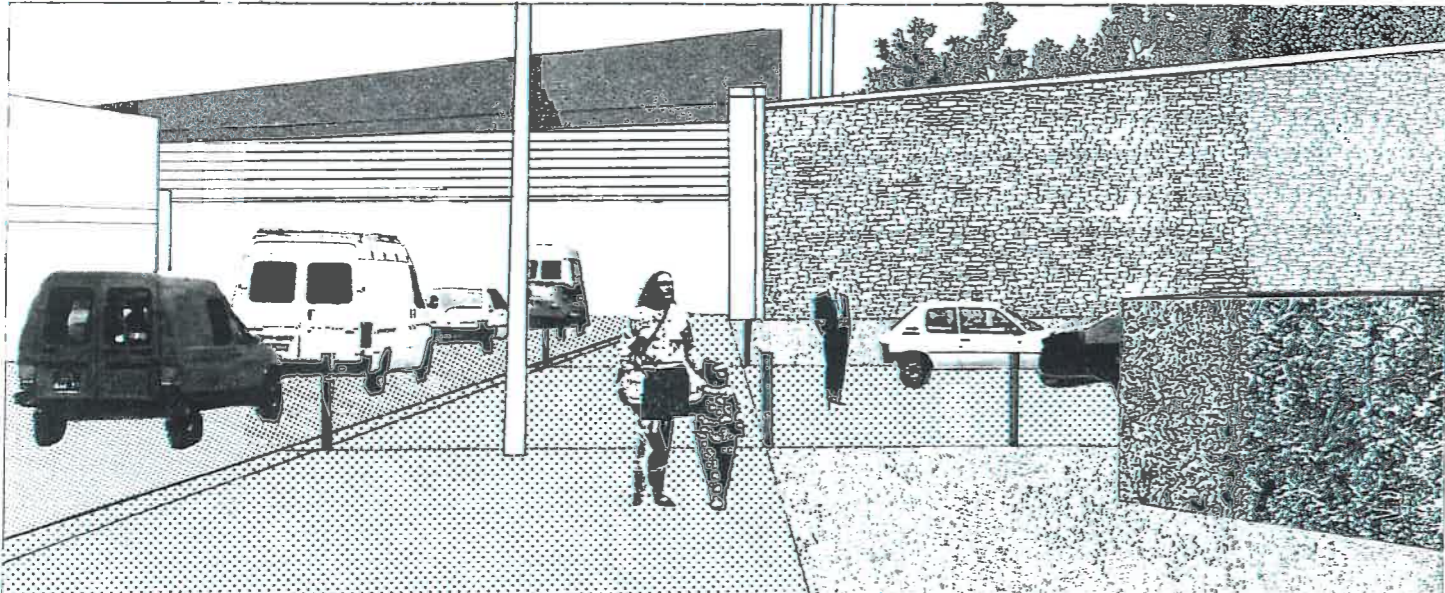
Ce cas illustre cette problématique. Une rue que l'on a voulu planter. Des arbres dont le positionnement résulte de celui du stationnement, sans régularité, et beaucoup trop espacés et en retrait de la voie pour être structurants. Ils deviennent un "élément" de mobilier urbain de plus. Le choix de l'espèce aussi renforce cette impression car ce sont de petits arbres ne se prêtant pas facilement à la taille. Enfin, un traitement en pied d'arbre compliqué et onéreux (espace maçonné et fleuri) semble une anecdote en référence au vocabulaire classique utilisé pour le traitement des espaces majeurs de la ville qui, eux, présentent une harmonie, en partie issue, de la simplicité de ce traitement et de la régularité de ses plantations.

Il s'agit de reprendre le traitement de la voie en plantant les arbres sur une trame régulière (en alternant un arbre une place de stationnement) et en choisissant une espèce supportant bien la taille de façon à pouvoir façonner un mail. Ce dernier, adapté à l'échelle relativement réduite de la rue, rappelle le vocabulaire employé pour les espaces plus importants.

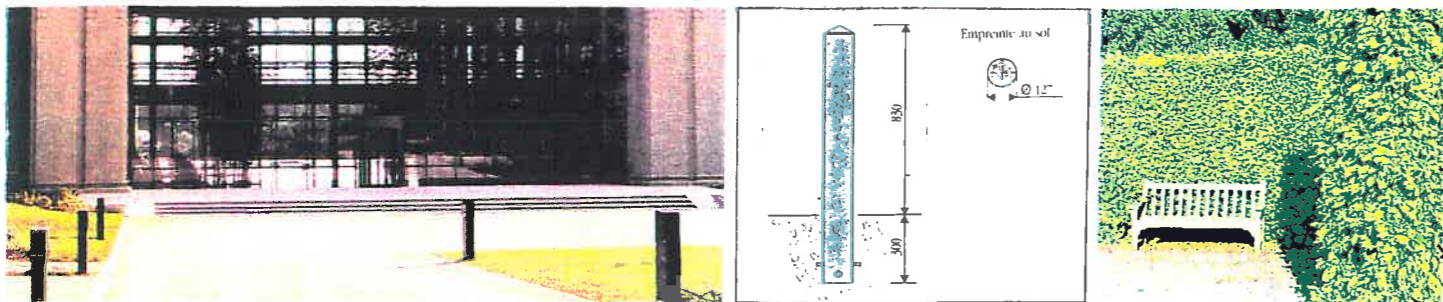
INCONGRUITES ET ABERRATIONS



Problème identifié : lecture confuse de l'espace extérieur



Proposition d'action: harmonisation de l'espace par une simplification et une réorganisation



Références et moyens mis en oeuvre

PROTOTYPE

FICHE TECHNIQUE

| | | | |
|---|--|-------------------|-----------------|
| . Identification du problème : | lecture confuse de l'espace extérieur | | |
| . Nature de l'intervention : | harmonisation de l'espace, réorganisation du mobilier urbain | | |
| . Personnes concernées : | concessionnaires des panneaux publicitaires et collectivité locale | | |
| . Financement des travaux : | Région, commune, concessionnaires | | |
| . Estimation du montant des travaux : | P.U. | Qt. | P.T. |
| Réalisation : | | | |
| Dépose des panneaux | 2000 F/u | 3 u | 6 000 F |
| Dépose des bacs à fleurs | 1500 F/u | 2 u | 3 000 F |
| Fourniture et pose des bornes | 2500 F/u | 2 u | 5 000 F |
| Reprise du trottoir (enrobé) | 300 F/m ² | 30 m ² | 9 000 F |
| Haie (fourniture, fouille, terre et plantation) | 200 F/ml | 10 ml | 2 000 F |
| Total pour l'exemple illustré | | | 25 000 F |
| . Gestion : | Pas de surcoût. Manque à gagner lié à la suppression de l'affichage. | | |

L'espace extérieur, surtout public, est très souvent encombré. Au mobilier urbain pas toujours justifié s'ajoutent l'affichage publicitaire, la signalisation routière, les véhicules... Tout cela contribue à morceler cet espace et à faire perdre la lecture de son unité tout en rendant confus les éléments qui le composent.

Le cas illustré ci-contre est assez banal pour être typique (l'exceptionnel ayant été volontairement écarté).

Il s'agit d'harmoniser l'espace par une simplification et une réorganisation globales pour faciliter sa lecture et par là-même la propre lisibilité du mobilier.

Les panneaux publicitaires sont l'un des principaux éléments de confusion, leur suppression est une priorité (d'autant qu'il en existe déjà, sous le pont, installés sur des supports indépendants). En effet, leur positionnement hormis son aspect désordonné (plans et hauteurs différents), empêche la lisibilité des ouvrages que sont la pile du pont et le mur de soutènement. Il est important de les dégager non seulement pour leur qualité esthétique (pierres de taille et meulière) mais aussi car leur pleine perception structure l'espace et aide à sa compréhension: le mur ne sera plus lu comme support de publicité mais comme mur qui soutient la voie ferrée...

Avec le même souci de simplification de l'espace, les bacs à fleurs -- dont l'entretien témoigne du peu d'intérêt qu'on leur porte --, installés pour éviter le stationnement des véhicules devant l'accès de l'immeuble sont remplacés par les bornes utilisées à cette même fin sur les trottoirs. D'une manière générale, les bornes sont réalignées et le revêtement du sol du trottoir est repris pour l'unifier. Enfin, une haie est plantée entre l'espace bâti et l'espace libre de façon à assurer une transition homogène. Ces prescriptions sont à étendre sur l'ensemble de la rue et certaines sont directement destinées aux propriétaires privés.